

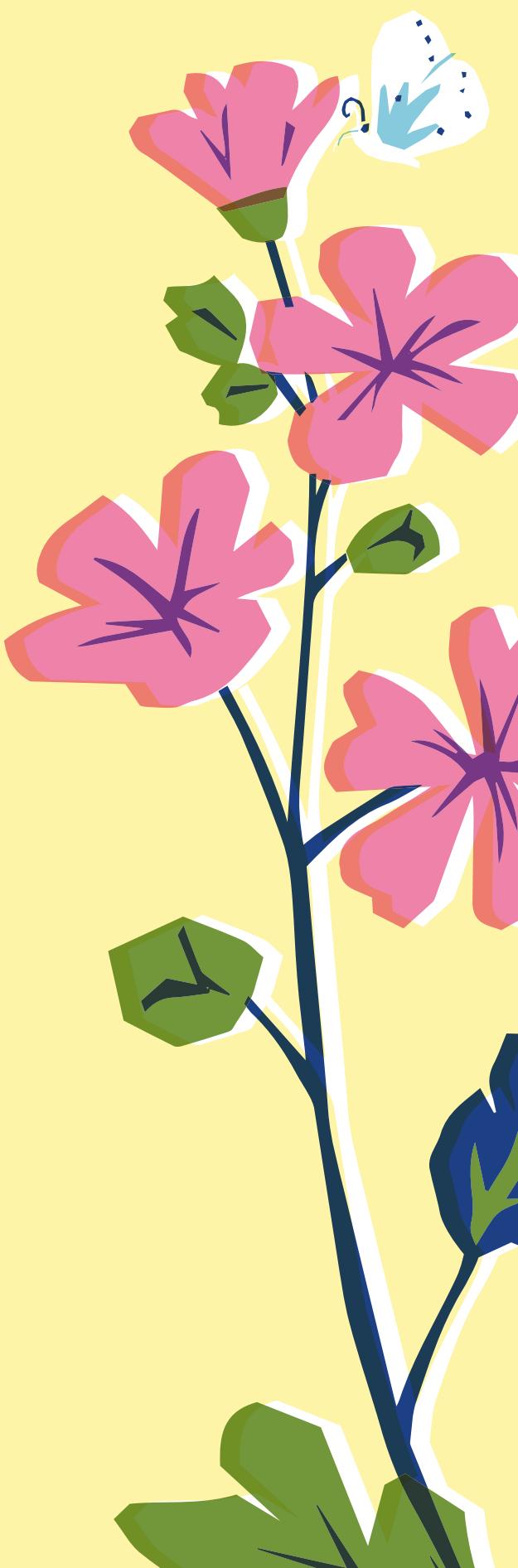
IVRY

s/SEINE

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE **2025**



SOMMAIRE



INTRODUCTION / CONTEXTE

En 2025, la ville d'Ivry-sur-Seine poursuit son engagement en faveur du développement durable et s'affirme comme un maillon essentiel de la transition écologique sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre, et en Île-de-France. Avec une population légale estimée à 64 526 au premier janvier 2025 et un horizon à 84 000 habitant·es en 2040 et une prévision de +4°C à 2100, notre territoire se situe à la croisée d'enjeux majeurs : l'urgence d'une adaptation concrète au changement climatique et l'impératif de renforcer la justice sociale et la qualité de vie en milieu urbain.

La première édition de « Pour le Climat, à Ivry, on agit ! » avait engendré une dynamique inédite dans notre ville autour des enjeux écologiques. Ce processus de long terme, visant à construire une pensée collective pour l'action, s'est décliné dans une multitude de lieux et de temps communs depuis 2021. Un véritable changement de regard s'est opéré parmi le personnel communal et les élus·es sur l'enjeu climatique. La ville s'est dotée de véritables outils de planification écologique : le présent Rapport annuel sur le développement durable repensé, l'étude sur la Trame Verte et Bleue, la Stratégie Bas Carbone, le schéma directeur du réseau de chaleur, ou encore l'observatoire éco-citoyen des pollutions ainsi qu'un nouveau guide à destination des jardinier·es.



L'année 2025 a marqué cinq ans d'engagement renforcé de la ville et a permis de dresser un bilan lors la 3^e édition de la Conférence Climat, le 17 mai, au Robespierre. Le programme était riche : balades

urbaines dans tous les quartiers afin de découvrir sur site les réalisations de la ville, en lien avec des collectifs et des associations ; stands thématiques municipaux et associatifs sur les mobilités, la végétalisation des espaces publics, l'énergie, l'alimentation, l'éco-féminisme, les déchets, le réemploi, etc. ; marché éthique, solidaire et citoyen de l'Etat solidaire ; démonstrations scientifiques autour des questions climatiques ; Agoras thématiques avec des interventions d'expert·es et flashes des élus·es, des interventions courtes et ciblées pour présenter les avancées de la ville. Plus de mille personnes sont venues échanger et s'informer sur les multiples avancées de la Ville, déclinées dans le présent Rapport, mais aussi lors d'une exposition en direction de la population.



L'Espace Gérard-Philipe a accueilli l'exposition « Où va Ivry ? Découvrir le développement et l'aménagement urbain à Ivry » et des rencontres-débats visant à mettre en évidence les différentes actions engagées à Ivry-sur-Seine dans le champ du climat. L'exposition a illustré les engagements d'Ivry pour réduire son empreinte carbone et accélérer la transition écologique, mis en avant les initiatives locales qui replacent la nature et la biodiversité au cœur de la ville, a rappelé l'importance d'une gestion durable de l'eau face aux défis climatiques et a présenté l'ambition de végétaliser la ville et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

L'adaptation au changement climatique passe aussi aujourd'hui par l'anticipation d'événements climatiques extrêmes. Ainsi, la ville a décidé en 2025 de repenser son Plan communal de sauvegarde (PCS). Ce document stratégique est un outil réglementaire à disposition du Maire lui permettant de se préparer et d'entraîner ses équipes communales à faire face à des situations de crises très diverses : naturelles, industrielles, technolo-





giques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. La ville étant en bordure de Seine, nous sommes particulièrement concernés par le risque d'inondation. C'est pourquoi, en plus de refondre son PCS, la ville a participé à l'exercice Hydros en octobre 2025. Organisé par la Zone de défense et de sécurité de Paris, et décliné par la Préfecture du Val-de-Marne au niveau départemental, cet exercice a permis aux collectivités, opérateurs, services déconcentrés de l'État de se préparer à la gestion d'une crise de « crue majeure ». A cette occasion, la Directrice générale des services a convoqué une cellule de crise avec des agent·es de la ville pour déterminer les actions à mettre en place en cas de montée des eaux.

L'adaptation aux défis que présentent le changement climatique passe aussi par l'éducation. C'est pourquoi la ville a mis au cœur de son projet éducatif de territoire (2022/2026) l'éducation à la condition terrestre, qui désigne une approche éducative pour faire prendre conscience aux enfants, parents et même citoyen·es leur appartenance à une communauté humaine qui partage une seule planète et qui se retrouve confrontée à des défis communs comme l'écologie, la mondialisation, les crises climatiques, les guerres et les nombreuses incertitudes du futur. Le fait d'intégrer cette approche au sein d'un projet éducatif de territoire permet de transformer les politiques éducatives locales en leviers puissants pour une citoyenneté mondiale et responsable.

L'adaptation au changement climatique, c'est aussi une administration qui s'adapte et c'est pourquoi l'axe « Une administration mobilisée pour le développement durable » a été inscrit dès 2020 dans le projet d'administration 100% Service Public, avec un axe sur la participation citoyenne et un autre sur l'égalité femmes-hommes. L'inscription de ces axes dans le projet 100% Service Public,

mais aussi dans les projets de service et de direction, vise une mobilisation générale et une évolution des comportements. La création du Groupe Transition Ecologique en 2024 en est un exemple puisqu'il regroupe des référent·es de chaque direction afin de travailler et de partager sur tous ces sujets en transversalité.

Ce Rapport Développement Durable est donc bien plus qu'une obligation légale : il est le compte-rendu de notre engagement collectif et la boussole de notre action municipale. Il témoigne de la manière dont la ville d'Ivry intègre l'urgence climatique dans ses politiques publiques, en adéquation avec des valeurs de d'ouverture, de justice sociale et de solidarité. Les pages qui suivent permettent de découvrir les résultats d'une mobilisation collective continue avec les associations, les citoyen·nes et les partenaires économiques et institutionnels ; et les perspectives que la ville trace à l'horizon des prochaines années.

Le Rapport Développement Durable 2025 est configuré sur la base des conclusions de la Conférence Climat autour des 6 thématiques et des objectifs prioritaires approuvés par les ivryen·es en décembre 2021, à savoir :

- 1/ **Economiser - Mix énergétique et rénovation**
- 2/ **Cohabiter - Biodiversité, nature et eau en ville**
- 3/ **Se déplacer - Mobilités et aménagements**
- 4/ **Se nourrir - Alimentation de qualité et accessible à tous·tes**
- 5/ **Agir et accueillir - Migrations climatiques**
- 6/ **Réduire - Réemploi, recyclage et déchets**

Depuis 2023, il intègre une 7^e partie consacrée à l'exemplarité du service public en matière de développement durable.



I - ÉCONOMISER – MIX ÉNERGÉTIQUE ET RÉNOVATION : DE L'ÉCONOMIE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

I/1 - ENJEUX ISSUS DE LA CONFÉRENCE CLIMAT

« Les enjeux sont liés à la transition énergétique et à la baisse globale de la consommation d'énergie, au défi du recul de l'usage des énergies fossiles, à la rénovation thermique des bâtiments. Il pourra s'agir et d'échanger autour d'initiatives permettant d'aller en ce sens - géothermie, plan pluriannuel de rénovation thermique des bâtiments communaux et des cités des bailleurs sociaux dont la Coop' Ivry Habitat, baisse de 30% des consommations énergétiques dans les bâtiments publics communaux, etc. ».



Expression graphique de l'atelier.

Cette thématique débattue lors de la Conférence Climat n'a pas fait l'objet de votes en décembre 2021 car les actions nécessaires à mener dans ce secteur sont d'ampleur systémiques, doivent s'inscrire sur le temps long, et nécessitent des investissements massifs privés comme publics. Toutefois, elle est revenue très fortement sur le devant de la scène en 2022 avec l'augmentation très conséquente des prix de l'énergie qui touche aussi bien les particuliers que les collectivités territoriales.

Pour rappel, depuis de nombreuses années, la commune s'est engagée dans la transition énergétique : son Plan Climat Energie (2012/2016), centré autour du développement d'une nouvelle source d'approvisionnement de son réseau de chaleur urbain avec la mise en place en 2017 de la géothermie, incitait à la sobriété tant afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre qu'adapter les équipements municipaux aux risques climatiques.

Pour autant, il faut convenir qu'il a fallu « changer de paradigme » depuis quelques années. En effet, alors qu'un effort particulièrement important a été entrepris (et il se poursuit) quant aux changements des installations thermiques obsolètes et à l'isolation des bâtiments énergivores, toutes sources de consommations énergétiques importantes, les périodes hivernales se sont faites moins rudes.



Mais surtout, la récurrence d'épisodes caniculaires, en particulier ceux de juin et juillet 2019, mais aussi en juin, juillet et août 2022 avec 33 jours de canicule en trois vagues (+2,3°C au-dessus des normales de saison) ont favorisé la prise de conscience de la nécessaire adaptation aux changements climatiques.

Dans le cadre de la lutte contre ces changements, il convient d'adopter deux stratégies complémentaires, l'atténuation et l'adaptation :

- d'une part, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en limitant les gaspillages énergétiques, en substituant des énergies nouvelles aux énergies fossiles.
- d'autre part, en faisant face directement aux impacts négatifs du changement climatique mais également en anticipant ces impacts.

L'adaptation et l'atténuation recourent à des ressources d'aujourd'hui pour prévenir des crises potentielles dans le futur. Elles s'appuient sur le triptyque : réduction (consommation), efficacité énergétique (rentabilité) et énergies renouvelables (production).





Si la transition énergétique est au cœur des débats actuels, elle ne se décrète pas mais réclame des décisions cohérentes reposant sur des choix forts, avant tout pertinents, à savoir conforme à la logique de la « Règle de 3 » :

- Réduction : « Ne gaspillons pas l'énergie ! »
- Efficacité : « Utilisons-la au mieux ! »
- Diversité : « Produisons-la autrement ! »

En 2025, l'exposition « Ou va Ivry ? » à l'Espace Gérard Philipe a mis en lumière les actions menées à Ivry pour répondre aux enjeux climati-

I/2 - LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Divers travaux de performance énergétique et de confort d'été dans les bâtiments communaux ont été effectués en 2025 :

Remplacement du matériel ancien par du performant

- Remplacement des chaudières de l'immeuble Bertrand et du Stade de Gournay
- Remplacement de l'ancien éclairage par des LEDs à : Maternelle Robespierre (parties communes phase 1), Groupe Scolaire Barbusse (bat B), USI Casanova, Stade Lénine (coursives), Centre Administratif Cachin, Centre Administratif Casanova (circulations)

Actions d'amélioration du confort d'été

- Installation de ventilateurs de plafond aux groupes scolaires Barbusse et Makarenko

Réhabilitations énergétiques du groupe scolaire de l'Orme au chat et du gymnase Delaune

Les projets de réhabilitation énergétique du groupe scolaire de l'Orme au chat et du gymnase Delaune visent à améliorer le confort thermique d'été et d'hiver et à réduire l'impact environnemental et financier, tout en pérennisant les bâtiments existants.

Au groupe scolaire de l'Orme au chat, le remplacement des menuiseries extérieures et l'isolation ainsi que l'éclairage en LED ont été réalisés avec l'objectif d'atteindre une **réduction d'énergie de -40% par an**. L'installation de protection solaire (brisé-soleils et stores) et de brasseurs d'air permettront une amélioration du confort en cas de forte chaleur. Les émissions de CO₂ passeront de 116 à 67 TCO₂, soit -42%.

tiques, notamment à travers la présentation succincte des plans et stratégies locales en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques :

- Mise en place d'un Plan climat énergie pour réduire le bilan carbone des équipements publics.
- Adoption en 2024 d'une stratégie bas carbone pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques.
- Présentation de différentes actions portées par les habitant·es d'Ivry

Au gymnase Delaune, les travaux consistent à isoler les façades du bâtiment et les planchers bas, à remplacer la couverture et les menuiseries extérieures et à passer l'éclairage en LED. De plus, le bâtiment sera raccordé au réseau de chaleur géothermique. Ce programme vise à atteindre 70% d'économie d'énergie par an.

Des images d'illustration de la réhabilitation énergétique du groupe scolaire Orme au chat :

État existant



État projeté



Place de l'Orme au Chat



Rue de Brandebourg



Elémentaire



Maternelle





I/3 - L'ACCÉLÉRATION DE LA MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

En 2025, la Ville d'Ivry-sur Seine a remplacé 220 lampes d'éclairage public sodium par des lampes LEDS dans 23 rues différentes de la commune ; impasses, allées, rues, places, parcs, cités, parvis. En moyenne, les lampes sodium ont une puissance de 150W contre 57W en moyenne pour les LEDS, soit une **diminution de la puissance de 62% pour un éclairage identique.**

La technologie LED permet aussi de programmer une gradation de l'intensité lumineuse. Conformément aux orientations choisies de la collectivité dans le cadre de la réalisation du schéma directeur des aménagements lumières (SDAL), une gradation poussée a été mise en place à savoir 100% du coucher du soleil jusqu'à 21h, 60% jusqu'à 23h, 30% jusqu'à 6h et 100% jusqu'au lever du soleil. **La programmation permet ainsi de diminuer encore d'environ 46% la consommation électrique de l'éclairage passé en LEDS.**

Au total, cette opération permet de diminuer la consommation d'environ 80%.

I/4 - LA REPRISE EN MAIN DES BIENS COMMUNS ÉNERGÉTIQUES

En quelques années, la ville d'Ivry a repris la gestion de la distribution de la chaleur en Centre-ville et la distribution d'eau potable. Contrairement aux délégations de service public où la logique de profit est dominante, la régie garantit une maîtrise totale par la collectivité. Cela signifie une tarification plus juste pour les citoyen·nes et une maîtrise démocratique des décisions avec une plus grande transparence.

La Régie Ivryenne de chaleur

Avec la fin de la délégation de service public d'Energivry, la Régie Ivryenne de chaleur, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), a repris la gestion de la distribution de la chaleur en Centre-ville au 1er juillet 2024, conformément au projet municipal 2020-2026.

Ce passage en régie modifie profondément le mode de gouvernance, passant d'une gestion privée par actionnariat (filiale de groupe international) à un conseil d'administration partagé entre les élus·es du conseil municipal, de la majorité comme de l'opposition, et des personnalités extérieures défendant les intérêts des usager·es notamment le logement social et les enjeux environnementaux.

Le périmètre de production de chaleur via la géothermie, ainsi que la distribution du chauffage et de l'eau chaude sanitaire sur le quartier Ivry-Port, restent gérés par Géotellulence en délégation de service public.

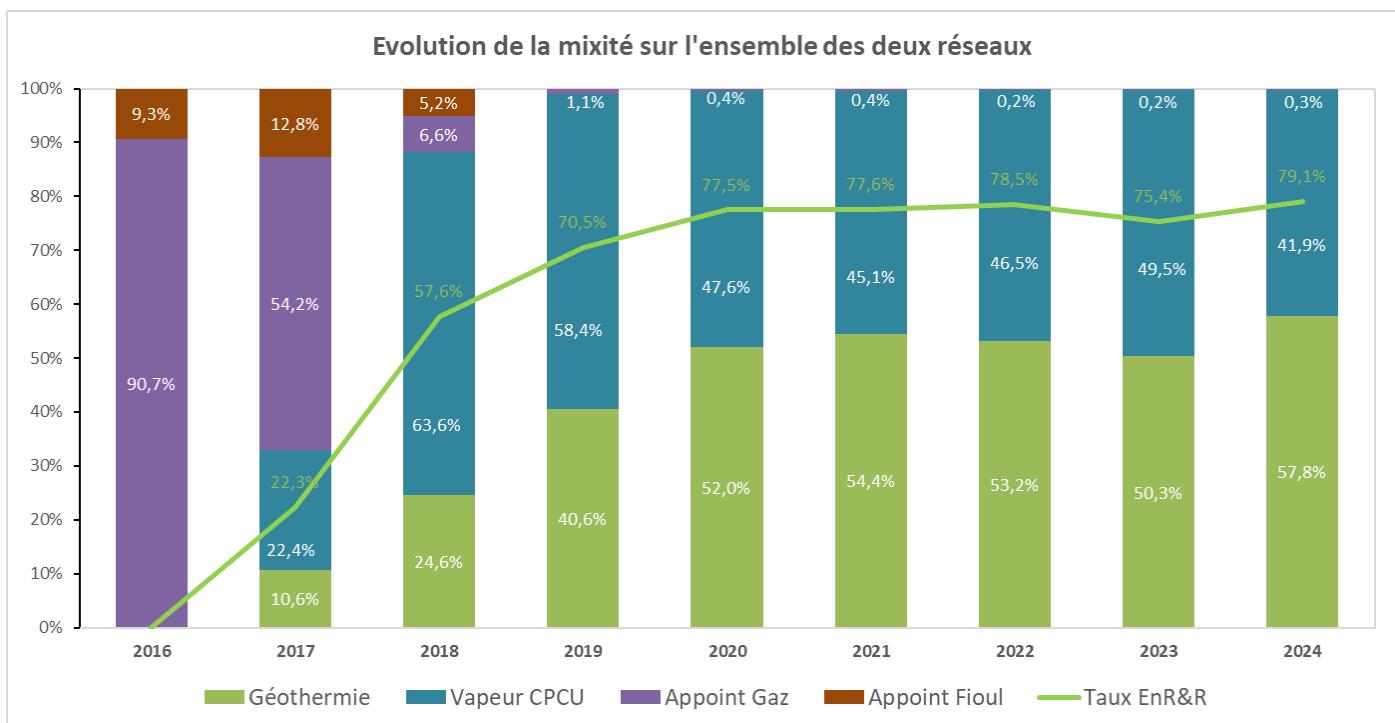
Objectifs de la Régie :

- Réduction de l'empreinte carbone
- Augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix
- Amélioration de l'efficacité énergétique des infrastructures
- Meilleure maîtrise des tarifs aux abonnés
- Meilleure maîtrise des coûts de raccordements

Production de Chaleur :

- Géothermie
- Énergie de récupération (déchets via l'achat de chaleur au réseau parisien géré par la CPCU)
- Gaz naturel (en secours/complément)

Pour l'année 2024, sur l'ensemble de la ville, le taux d'utilisation de la géothermie a continué d'augmenter et a atteint 57,8 %. Le mix de la chaleur CPCU qui assure le complément étant de 50 % d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R), le taux d'EnR&R était de 79 %.



Un verdissement du mix énergétique du réseau

Le réseau de chauffage urbain ivryen se déploie sur 19 km, dont 11 km dans le périmètre de la Régie, et permet une distribution de la chaleur à plus de 12 000 logements et 28 bâtiments communaux, avec 140 sous-stations.

Les extensions et raccordements se poursuivent sur les ZAC Gagarine et Confluences.

Ainsi en 2025, les raccordements suivants ont été réalisés :

- Zac Gagarine : un immeuble comprenant 310 chambres d'étudiants·e et une école d'ingénieur·es (ESIEA)
- ZAC Confluences : 2 immeubles de 168 et 43 logements et des bureaux

En 2026, de nouveaux raccordements sont envisagés afin d'étendre le réseau de géothermie : le gymnase Delaune, et un ensemble de 540 logements dans le quartier Gagarine-Truillot.

Ainsi aujourd'hui, 79% de la chaleur produite par le réseau de chauffage urbain provient d'énergie renouvelables ; 40% provient du puit de géothermie construit grâce au concours de la ZAC Confluences. La ville a franchi un pas très important dans la réduction de sa dépendance aux énergies fossiles de ce point de vue puisque le recours au gaz fossile est quasiment nul.

La régie Eau Seine & Bièvre, placer l'eau potable au centre des débats publics

Depuis le 1er janvier 2024, la Régie Eau Seine & Bièvre assure la distribution d'eau potable de dix communes du Val-de-Marne (dont Ivry) qui, après consultation des habitant·es, ont choisi de partir du Sedif (Syndicat des eaux d'Île-de-France) et de reprendre la gestion directe de cette ressource vitale. Cela signifie distribuer 19 millions de m³ d'eau potable par an à 325 000 habitant·es et entretenir 470 km de réseau.

Le 5 décembre 2024, un comité citoyen a vu le jour à l'Espace Robespierre. Ce comité réunit 55 habitant·es des neuf communes, dont 8 ivryen·es, recrutés parmi 200 volontaires, dans le respect de la parité, de la représentation géographique, des générations et du profil sociologique. Ce comité a désigné deux représentant·es qui siègent désormais directement au sein du Conseil d'Administration de la Régie, au côté des élue·es et des représentant·es des associations de consommateurs et de défense du droit à l'eau pour tous·tes. Leur voix est donc prépondérante dans les orientations prises par la Régie, notamment sur les enjeux de tarification de l'eau, premier grand chantier dont le comité citoyen a été saisi en 2025.





Cette nouvelle instance marque ainsi la mise en place de la participation citoyenne dans la gouvernance de la régie, une initiative inédite en Île-de-France, et rare dans l'Hexagone. Ses membres sont nommés pour deux ans. Deux d'entre eux siégeront au conseil d'administration. Tous·tes seront associé·es à la gestion de la régie qui, par l'acte politique fort de se réapproprier la ressource, s'engage à un service de qualité et de proximité, de transparence, un prix maîtrisé, une justice sociale et la préservation de l'eau comme bien commun.

Cela signifie que la ville d'Ivry, en partenariat avec huit autres communes, a fait revenir dans le patrimoine public, qui appartient désormais à la population et non à une entreprise du CAC 40, des kilomètres de réseau, et que la totalité du montant de la facture sera désormais consacrée au fonctionnement du service, au réseau, ou bien à une tarification sociale ou écologique - et non plus au versement de dividendes.

I/5 - L'INTERVENTION DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DU VAL DE MARNE (CAUE)

La Ville d'Ivry-sur-Seine a sollicité l'**Agence de l'Énergie du CAUE du Val-de-Marne**, créée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne (CAUE 94), pour mener une mission de conseil et d'accompagnement dans sa démarche de préparation et d'adaptation aux changements climatiques. Le CAUE propose différentes actions : du conseil aux particuliers et aux copropriétés, de la sensibilisation du grand public, des ateliers pour le public en précarité énergétique et ateliers vers les scolaires.

Les conseils aux particuliers se distinguent entre les informations de premier niveau, par téléphone ou par mail (31 actes entre janvier et septembre 2025 ; 42 et 45 en 2024 et en 2023) et les conseils personnalisés via un rendez-vous d'une heure avec un conseiller (42 conseils personnalisés donc 33 lors de la permanence au Centre Administratif Denise Millerioux entre janvier et septembre 2025 ; 42 et 56 actes en 2024 et en 2023).

Les copropriétés souhaitant s'engager dans une rénovation énergétique peuvent s'inscrire sur une plateforme dédiée (Coachpro) et bénéficier d'un accompagnement sur toute la phase pré-travaux (13 copropriétés en 2025 ; 11 en 2024, 6 en 2023). En 2025, on dénombre 119 copropriétés inscrites sur Coachpro, dont 12 inscrites durant l'année

2025. 7 copropriétés ont participé à une réunion collective.

Concernant l'animation au grand public, l'agence de l'énergie-CAUE est intervenue à la 3^e édition de la Conférence Climat pour animer un stand sur les économies d'énergie et les Cours Oasis. Ce stand a également permis de présenter les différentes actions du CAUE : accompagnement à la rénovation énergétique, conseils techniques, tenue de permanences, activités ludiques pour apprendre à économiser l'eau et l'énergie, etc.

Concernant les ateliers à destination des scolaires, 19 ateliers se sont déroulés de février à mai 2025 (3 en 2024) dans 7 écoles différentes d'Ivry-sur-Seine, permettant de sensibiliser 369 élèves.

5 thématiques ont été abordées :

- La véritable histoire des 3 petits cochons revue et corrigée, sur le thème des matériaux utilisés pour les bâtiments.
- Écogestes, agir dans son quotidien pour la planète.
- Expérience scientifique pour comprendre à quoi sert l'isolation.
- L'eau, son utilisation au quotidien.
- Audit énergétique de l'école.

I/6 - IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES MENÉES PAR LA VILLE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE –INDICATEURS

Les trajectoires présentées dans les tableaux ci-dessous s'appuient sur un instant TO de référence, l'année 2021, année de la première édition de la Conférence Climat-Assemblée Citoyenne. Grâce à un état de la consommation par type d'énergie de l'ensemble de nos équipements publics, les teneurs de CO₂ de référence, leur impact de rejet de CO₂, nous sommes en mesure de réaliser les années suivantes un état sur les réductions de consommation et de rejet au regard de l'ensemble des travaux menés par la collectivité.

La consommation en MWh

MWh	2021	2022	2023	2024	2025 (estimation)
Gaz	15 930	11 822	7 487	8 954	9 861
Chauffage Urbain	5 218	4 940	5 839	6 454	6 446
Electricité	6 765	6 699	7 387	7 305	7 129
Total	27 913	23 461	20 713	22 713	23 436
Delta en %/2021		-16%	-26%	-19%	-16%

Avec une diminution par moitié de l'utilisation du gaz entre 2021 et 2023, à laquelle s'ajoutait une augmentation de l'utilisation du chauffage urbain et de l'électricité, on pouvait constater une diminution de 26% des consommations énergétiques en 2023. Les chiffres repartent à la hausse en 2024 et en 2025, notamment au niveau du gaz,

En 2024, la Ville a adopté une Stratégie Bas Carbone, afin de suivre la trajectoire inscrite dans le projet municipal de réductions de 30 % des consommations énergétiques sur le patrimoine communal par rapport à 2020 de réduction de 40% d'émissions de CO₂ par rapport à 2018 à l'horizon 2035.

Les rejets en tonne de CO₂

Tonnes de CO ₂	Kg CO ₂ /KWh	2021	2022	2023	2024	2025 (estimation)
	Teneur en CO ₂ de référence					
Gaz	0,227	3 616	2 684	1 700	2 033	2 238
Chauffage Urbain (référentiel 2021)	0,071	370	351	415	458	458
Electricité (référentiel 2021)	0,064	433	429	473	468	456
Total		4 420	3 463	2 587	2 958	3 152
Delta en %/2021			-22%	-41%	-33%	-29%





On constate avec ce tableau que malgré des chiffres favorables à la trajectoire de la neutralité carbone en 2023, avec une diminution de nos consommations de 41% par rapport à 2021, les chiffres remontent en 2024 avec une diminution de 33% et en 2025 avec une diminution à 29%, principalement due à l'augmentation de l'utilisation du gaz en 2024 et 2025 et à la baisse conjoncturelle du taux d'EnR dans le mix énergétique du réseau de chaleur. Cela s'explique par un sinistre sur les échangeurs dans la centrale de géothermie fin 2022. La résolution définitive a pris plusieurs mois ce qui a nécessité une consommation de chaleur provenant de CPCU plus élevée,

dont le mix énergétique fait une plus grande place à l'utilisation du gaz naturel, notamment en cas de pic de froid. Le service public a été assuré en continuité de manière transparente pour les usagers mais cet incident a eu un impact fort sur le mix énergétique 2024 et 2025.

La même approche peut être menée concernant l'éclairage public, avec comme année de référence 2021. **On constate ainsi que la consommation énergétique due à l'électricité diminue d'année en année, du fait de l'augmentation de la part des LEDS dans le parc lumière, ainsi que des efforts de sobriété accrus.**

Eclairage public	Volume consommation en 2021	Volume consommation en 2022	Volume consommation en 2023	Volume consommation en 2024	Volume consommation en 2025 (estimation)
Electricité en kWh	2 183 352	2 132 911	1 874 000	1 399 090	1 262 147

Le tableau de suivi ci-dessous permet de mesurer année par année l'effort produit par la collectivité en matière de diminution de gaz à effet de serre

du fait de l'éclairage public avec comme année de référence 2021, année de la Conférence Climat sur la base de 0,064 kg de CO₂ rejeté par kWh :

Catégorie	Quantité de Tonne CO ₂ rejeté en 2021	Quantité de Tonne CO ₂ rejeté en 2022	Quantité de Tonne CO ₂ rejeté en 2023	Quantité de Tonne CO ₂ rejeté en 2024	Quantité de Tonne CO ₂ rejeté en 2025 (estimation)
Eclairage public	140	137	120	90	81
Delta en%/2021		-2,3%	-14,2%	-35,9%	-42,2%

On constate une diminution de 42,2% de quantité de tonne de CO₂ rejeté en 2025 par rapport à 2021 dans le secteur de l'éclairage public, grâce aux efforts de remplacements d'ampoules en LED. Ainsi, si on additionne les efforts de réduction pour les bâtiments et l'éclairage public, on obtient le

tableau suivant :

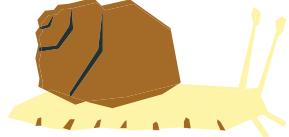
Catégorie	Quantité de Tonne CO ₂ rejeté en 2021	Quantité de Tonne CO ₂ rejeté en 2022	Quantité de Tonne CO ₂ rejeté en 2023	Quantité de Tonne de CO ₂ rejeté en 2024	Quantité de Tonne de CO ₂ rejeté en 2025 (estimation)
Bâtiment public	4 420	3 463	2 587	2 958	3 152
Eclairage public	140	137	120	90	81
Total	4 559	3 600	2 707	3 048	3 233
Delta en %/2021		-21%	-41%	-33%	-29%

En 2021, le secteur cumulé des consommations énergétiques des bâtiments publics ivryens et de l'éclairage public sur l'espace public représentait 4 559 TCO₂ rejetés.

En 2022, les efforts importants sur la rénovation thermique des bâtiments et sur le lancement du plan LED ont permis de réduire de 21% les émissions de CO₂ dans ce secteur par rapport à 2021.

Les bilans 2023 montrent une accélération encore accrue de réduction des émissions de CO₂ de -41% par rapport à 2021. Cet effort permet d'inscrire Ivry sur la trajectoire de neutralité carbone en 2050. Malgré des efforts constants de réduction des émissions de CO₂ du fait de l'éclairage public, l'augmentation de l'utilisation du gaz augmente de nouveau les émissions de CO₂ de la ville en 2024 et 2025. Ainsi en 2025, les émissions de CO₂ sont en diminution de 29% par rapport à 2021.

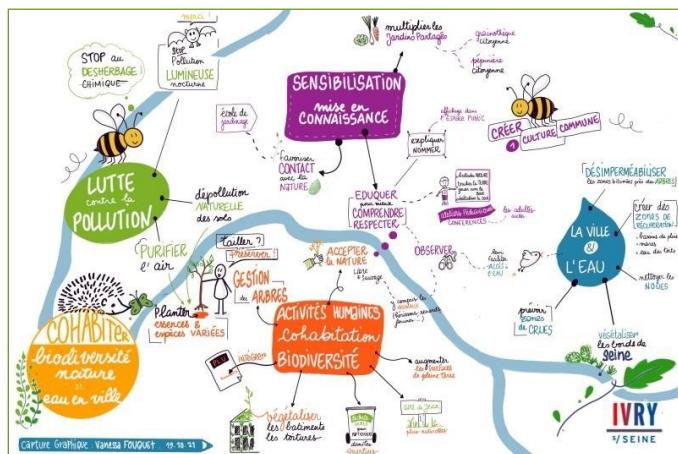
II – COHABITER – BIODIVERSITÉ, EAU ET NATURE EN VILLE



II/1 – ENJEUX ISSUS DE LA CONFÉRENCE CLIMAT

« Face aux évolutions climatiques, la transformation de la ville est un sujet essentiel.

Ce temps de rencontre permettra de réfléchir aux enjeux d'aménagement urbain et des espaces verts, à la valorisation de la nature et de la biodiversité ou encore à la gestion de l'eau dans les politiques publiques (Plan « nature en ville », méthodes naturelles de gestion des espaces végétalisés, nouveau parc des Confluences, végétalisation de la place Voltaire, mise en place d'îlots de fraîcheur...) ».



Expression graphique de l'atelier.

Cette thématique débattue lors de la Conférence Climat a fait l'objet des votes prioritaires des actions suivantes en décembre 2021 :

- Végétaliser les espaces publics
 - Rafraîchir la ville
 - Créer des espaces dédiés permettant de préserver l'eau, de lutter contre le risque inondation et de favoriser la biodiversité

Le développement d'espaces verts ainsi que la préservation de la biodiversité sur un territoire fortement urbanisé demeurent une gageure pour une commune comme Ivry. Pour autant, c'est le défi que la Municipalité relève depuis de nombreuses années, qu'il s'agisse de la suppression des produits phytosanitaires (en 2011 soit 6 ans avant l'obligation légale), de la gestion différenciée (entretien des espaces végétalisés selon leur localisation et leur fonction, tout en privilégiant les espèces rustiques), mais aussi de la création de nouveaux espaces verts en ville dense, à travers le projet Ivry Confluences.

Elle intègre aussi la question autour des actions pour une alimentation saine avec le projet d'agrocité Gagarine/Truillot (voir la partie IV ci-après, « Se nourrir - Alimentation de qualité et accessible à tou.te.s »).

Ces votes sont conformes au projet municipal 2020/2026 (extraits) :

« Le confinement a fait la démonstration que notre environnement est un facteur primordial à notre bien-être collectif et que le recul des activités humaines a permis d'opérer une pause de la pression exercée sur la nature : moins de voitures, retour de la biodiversité en ville, meilleure qualité de l'air... Nous devons donc collectivement nous féliciter des améliorations vues ces derniers mois et mener une politique ambitieuse sur la poursuite de la baisse de notre impact environnemental, tout en permettant la reprise de nos vies quotidiennes. »





« Le confinement a aussi montré l'importance de partager mieux nos espaces publics, de vivre dans une ville où chacun.e puisse bénéficier d'espaces de respiration. Nous serons vigilant.e.s pour que nos projets urbains permettent de donner à chacun.e un cadre de vie apaisé, agréable, environnementalement sain. »

« La Seine est une chance. Si comme la plupart des villes, Ivry s'est historiquement construite en tournant le dos au fleuve, principalement utilisé pour les activités économiques, l'heure est venue des retrouvailles : nous sommes à Ivry-sur-Seine ! C'est l'une des grandes ambitions du projet Ivry Confluences, dont nous venons de changer l'équipe de conception urbaine et paysagère, désormais conduite par l'agence uapS. »

II/2 - VÉGÉTALISER LES ESPACES PUBLICS POUR ADAPTER LA VILLE AUX DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES

Ivry-Confluences, une grande étape franchie en 2025



La première tranche du Parc des Confluences (Parc Nord) a été inaugurée le samedi 24 mai 2025. Ce nouvel espace végétalisé ouvert aux ivryen·es de 2,4 hectares reconquis sur les friches industrielles est en contact direct avec la Seine.

Inscrit dans la logique des grands parcs parisiens des bords de Seine, le parc révèle la confluence de la Seine et de la Marne et profite de l'histoire urbaine, architecturale, sociale et industrielle d'Ivry-sur-Seine en engageant le premier pas de la reconquête progressive des berges.

Cette première tranche s'inscrit déjà en continuité et en complémentarité des parcours et espaces acclimatés et ludiques inaugurés ces derniers mois au cœur du quartier (Parvis du collège Assia Djebbar, Jardin Marsha P. Johnson...). Dans les prochaines années, le parc va s'étirer au sud sur près de 6 hectares supplémentaires.



Parvis végétalisé du collège Assia Djebbar

L'Agrocité Gagarine-Truillot, un quartier en développement

La place du Progrès, un aménagement transitoire pour améliorer le cadre de vie des riverain·es

Dans l'attente de l'aménagement définitif de la place du Progrès prévu à l'horizon 2029, la Ville d'Ivry et l'Établissement public d'aménagement - Orly Rungis Seine Amont (EPA-ORSA) ont travaillé à un projet d'aménagement transitoire sur un périmètre de 700m². Cet espace contribue à améliorer le cadre de vie des riverain·s et à limiter les mésusages du site durant la poursuite des travaux.

Ce projet a été pensé en concertation avec les habitant·es, les élèves de l'école Joliot-Curie et leurs parents. Près de 90 participant·es ont ainsi contribué au projet et exprimé des attentes en faveur d'une place végétalisée, conviviale et inclusive, connectée à la Maison municipale de quartier.

Présenté en réunion publique début 2025, le projet réalisé propose un espace à la fois ludique et accueillant, accessible aux personnes à mobilité réduite : plantations, parcours en bois, assises, traversée piétonne, fresque participative, et une grande place ouverte de 250 m² pour des animations. Un jardin clos de 130 m², prolongement de la Maison de quartier, accueille des bacs potagers, tables de jeux, containers-kiosques, terrasses et mobilier de détente. L'espace est ouvert depuis le mois de juin 2025.



Parmi les projets structurants du quartier Gagarine Truillot, l'esplanade de la gare, baptisée du nom de la chanteuse américaine Janis Joplin, est un parvis arboré, spacieux et sécurisé. L'esplanade offre un accès direct au RER C tout en incarnant un lieu de vie agréable et convivial au cœur du quartier. Elle est conçue aussi pour permettre un accès aux personnes à mobilité réduite à cette entrée de gare plus directe dans le quartier. Elle prend la forme d'un parvis arboré et spacieux qui vient renforcer le confort de tous les usagers de la gare.



L'esplanade Janis Joplin

L'esplanade est ouverte depuis le 23 octobre 2025. Les fosses d'arbres attendent les plantations pour le mois de décembre.



Les abords de la cité extension Truillot

Le nouveau quartier intègre une partie des constructions et logements pré-existants, comme l'extension Truillot avec l'objectif d'amélioration substantielle du cadre de vie aux abords de la cité. Les aménagements se sont totalement achevés en septembre 2025.

Ils comprennent :

- Des cheminements piétons végétalisés.
- De nouveaux arceaux vélos.
- Un bac à jardiner accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Des jardins gourmands (arbustes fruitiers type framboisier, groseiller).
- Une connexion directe avec la future Trace Gagarine qui donne accès à la gare RER.





La trace Gagarine : héritage de la démolition de Gagarine



Cette voie piétonne symbolique a été tracée à l'emplacement de l'ancien bâtiment Gagarine. Elle est pensée pour favoriser les liaisons douces avec le reste du quartier et notamment l'esplanade Janis Joplin. Son ouverture est prévue en décembre 2026.

Des chantiers de renaturation participatifs en Cœur de Ville

Initié en 2024, le chantier de renaturation de la cour Raspail et du parking des communaux s'est poursuivi en 2025, dans le cadre du projet Cœur de ville et d'un projet global de lutte contre le réchauffement climatique. Cette démarche de végétalisation a mobilisé les élèves de la classe SEGPA horticulture du collège Politzer, le Direction des espaces publics et la société Wagon autour d'un objectif commun de végétalisation. Le travail autour de la cour Raspail s'est achevé en 2024, ne laissant plus que le parking des Communaux à investir à partir de 2025.



La Cour du Hangar/Cour Raspail : une concertation a été menée en amont avec les agent·es de la direction de la Culture et de la Jeunesse afin de recueillir leurs besoins. L'objectif était de dynamiser cet espace et de créer un lieu convivial à la fois pour les habitant·es et les agent·es de la ville. Les travaux ont permis la désimperméabilisation de 74 m² de surface, désormais végétalisée. Un arbre hautes tiges (savonnier) et deux arbres en cépée ont été plantés, ainsi que plusieurs arbustes. Des bancs en bois ont été installés pour offrir un espace de repos. Les anciens enrobés bitumineux ont été réutilisés pour former les bordures des zones plantées. Cet espace est aujourd'hui bien approprié par une diversité d'usager·es : jeunes, vendeur·euses du marché et agent·es de la Ville.

Le parking des Communaux : une surface de 428 m² a été désimperméabilisée et végétalisée. Comme pour la cour du Hangar, les matériaux issus de la dépose du bitume ont été réemployés pour créer les bordures de protection du parking et retenir les terres végétales ajoutées.

Les deux chantiers ont été réalisés avec la participation d'élèves du collège Politzer, leur permettant de découvrir le métier de paysagiste et d'être sensibilisés aux enjeux environnementaux urbains. Une maquette de reconstitution a été réalisée par quatre élèves, en partenariat avec le collectif Ne Rougissez pas !. Cette production a été présentée au public et aux agent·es municipaux lors de la Conférence Climat, organisée à l'Espace Robespierre le 17 mai 2025.





Les noues paysagères, un dispositif naturel avec de multiples bénéfices

A travers l'exposition « Où va Ivry ? » à l'espace Gérard Philipe, les habitant·es ont pu mesurer l'importance des dispositifs naturels comme les noues, qui permettent de gérer durablement l'eau (réduit la pollution et recrée le cycle de l'eau), d'atténuer les effets des canicules (lutter contre les îlots de chaleur urbains) et de renforcer la biodiversité urbaine.

Ces petits fossés végétalisés font partie de la grande diversité des aménagements réalisables pour gérer les eaux pluviales. Pour rappel, lors des événements pluvieux importants, au-delà des débordements qu'ils peuvent provoquer, toutes les eaux ne peuvent pas être traitées en station. Une partie d'entre elles sont alors rejetées sans dépollution dans les milieux naturels par des déversoirs d'orages. La gestion de l'eau à la parcelle par la création de noues paysagères permet ainsi d'avoir une action contre la pollution de l'eau.



En 2025, une nouse de 200 m² sera réalisée sur l'avenue du cimetière parisien, voie limitrophe avec le Kremlin-Bicêtre. Cette dernière permettra de gérer les eaux pluviales de 1700 m² de voirie. Les noues des rues Pierre Brossolette et Gabriel Péri ont été végétalisées, avec un double-sens cyclable pour cette dernière (voir ci-dessus).

Des projets de déminéralisation et de végétalisation dans tous les quartiers

Cette année encore, les agent·es du service Espaces verts de la ville ont travaillé à rendre la ville plus verte et à lutter contre les îlots de chaleur avec des projets de déminéralisation et de végétalisation dans tous les quartiers.

Place Jean-Baptiste Renoult

- Surface végétalisée : 550 m² (engazonnement).
- Création d'un îlot de fraîcheur avec plantations de graminées et de lierre couvre-sol (Dicentra, Lierre) au pied des arbres existants.
- Objectif : renforcer la couverture végétale et réduire les îlots de chaleur.
- Coût : 75 806,53 €.

Place Lucien Selva

Surface végétalisée : 150 m² (engazonnement)
Création d'un îlot de fraîcheur avec des plantations similaires (graminées, lierre, Dicentra)
Coût : 41 475,63 €

Angle des rues Hartman et Lamant

Surface végétalisée : 100 m²
Plantation de 4 arbres (Quercus, Liquidambar)
Objectif : renforcer la trame arborée urbaine
Coût : 27 239,69 €

Cité des Fauconnières - Création d'une fosse de plantation

Surface : 5m³ (remplacement d'un espace dégradé)
Plantation d'une cépée prévue à l'automne 2025
Coût : 7 269,06 €

Place Voltaire - Plantation de jardinières

Plantation de 240 végétaux sur 12 m² (plantes grimpantes principalement)
Coût : 4 736,69 €

En 2025, concernant l'entretien

et le renouvellement du patrimoine végétal :

- 20 arbres ont été remplacés pour 17 147,34 euros**

- 290 arbustes ont été remplacés dans les parcs et les squares pour 2 209,91 euros**
- 370 plantes vivaces pour 3 133,24 euros**

Des espaces de fraîcheur en ville

Pour favoriser le rafraîchissement des usager·es et créer des îlots de fraîcheurs, **3 kiosques ont fonctionné durant l'été 2025, pour un montant de 24 238 euros.** Ces kiosques étaient installés sur la place Charles de Gaulle et sur la place de l'Insurrection. Deux mâts de brumisation ont été installés sur la place du Progrès pour un coût de 9 646,80 euros.

Une fontaine à boire accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) a été installée place Jean Baptiste Renoult, pour un montant de 9 976,80 euros.

Les actions menées en 2025 par le Service des Espaces Verts témoignent de l'engagement volontaire de la ville d'Ivry dans l'adaptation au changement climatique. En augmentant les surfaces végétalisées, en diversifiant les espèces et en favorisant la biodiversité, ces aménagements renforcent la résilience du territoire tout en améliorant le bien-être des habitants.

II/3 – LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Comme indiqué dans le Rapport Développement Durable 2024, 150 propositions du plan d'actions en faveur de la biodiversité, issues de l'étude trame verte et bleue d'Ivry ont été formulées dans un document cadre présenté en mars 2024. Il s'agit de propositions d'ordre réglementaires, d'aménagement et de gestion. Engagée en 2021, cette étude a permis en premier lieu de faire le diagnostic complet des trames vertes et bleues existantes, afin ensuite de faire des propositions permettant d'établir les continuités écologiques nécessaires.

Il a été proposé de mettre en avant un projet d'aménagement exemplaire par quartier. Six projets ont été retenus : le plateau d'évolution Hartmann (Monmousseau-Verrollot) ; le 45 rue Gabriel Péri (Centre-Ville) ; le square de l'insurrection et ses abords (Ivry-Port) ; le Jardin Diane Fossey (Louis Bertrand/Mirabeau/Semard) ; la Place Emile Gueñet/Pierre Gosnat (Marat/Parmentier) ; les abords

du groupe scolaire Maurice Thorez (Petit-Ivry). Il a été décidé que les études et travaux débuteraient avec le Jardin Diane Fossey et les abords de la cité Maurine Thorez.

Jardin Diane Fossey : l'étude du Jardin Diane Fossey, lancée en 2024, s'est poursuivie en 2025. Les objectifs sont les suivants : augmenter la présence de nature et la biodiversité, favoriser les ambiances végétales dans un quartier dense, créer un nouvel espace public dans le quartier et offrir de nouveaux parcours et favoriser l'inclusivité. L'ambition est d'obtenir le label ECOJARDIN.

Abords de la cité Maurice Thorez : le programme d'intervention pour ce troisième site est en cours d'élaboration. L'objectif reste de renforcer la présence végétale et de poursuivre les efforts de désimperméabilisation dans une logique de durabilité et d'adaptation au changement climatique.





Une trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Les continuités écologiques comprennent des réservoirs de biodiversité, des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou une partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante ; et des corridors écologiques, espaces de connexions entre réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Un partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Le site d'Ivry retenu par la Ligue Pour la Protection des Oiseaux comme « Refuge LPO » est la Promenade des Petits Bois. La Ville et la LPO ont passé une convention qui permet à la collectivité de bénéficier d'un accompagnement sur 5 années (à compter de mai 2025). La LPO est en cours de réalisation d'un diagnostic écologique du site pour évaluer l'état de la biodiversité. Elle formulera ensuite des préconisations d'aménagement et accompagnera la Ville sur la durée dans ses évolutions de gestion et sur le choix des végétaux. La LPO met également à disposition des formations et organise des activités de sciences participatives destinées à tous publics, professionnel·les, habitant·es et scolaires.



Une mission ivryenne sur la Condition Animale

Par délibération du 14 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé la création d'une Mission d'Information et d'Evaluation (MIE) relative à la Condition Animale. Elle a été prolongée jusqu'au 30 juin 2025 par délibération du conseil municipal le 19 décembre 2024. Les MIE ont été créées par l'article 8 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

La condition animale est un sujet très transversal qui ne peut être décorrélé de la transition écologique.

1/- La transition écologique intègre un pan éthique qui nécessite de réfléchir à la place des humains sur Terre et à leurs relations avec la nature et autrui, animaux inclus.

2/ - Le bien-être animal fait entièrement partie du développement durable (ce qui a été affirmé par le Conseil de l'Union Européenne en 2019). Le bien-être animal est également relié à chacun des 17 objectifs de développement durable, selon les travaux de vétérinaires internationaux publiés en octobre 2019.

3/ - L'alimentation focalise les sujets liés à la transition écologique :

- **L'impact carbone** : l'utilisation de l'énergie et l'utilisation des surfaces agricoles des repas carnés sont bien plus importants que ceux des repas non-carnés (Rapport de l'ADEME). La mise en place de deux menus végétariens dans les cantines entraînerait une baisse de 12% des émissions de gaz à effet de serre de la restauration scolaire selon cette étude.
- **Concernant la déforestation importée** : la consommation de produits carnés entraîne une déforestation importante, notamment dans les pays d'Amérique du Sud. Selon le rapport de l'empreinte-forêt des Français, la consommation de viande de volaille génère 70 m² d'Empreinte Forêt, contre 12 m² pour la viande bovine. La déforestation cause non seulement des effets délétères pour la biodiversité et l'impact carbone, mais également pour les populations locales.
- **Au niveau santé**, l'OMS a classé en 2015 la consommation de viande transformée comme cancérogène et celle de la viande rouge comme probablement cancérogène. Le Programme National Nutrition Santé, mis à jour en 2019, pointe ainsi la nécessité d'augmenter nos apports en légumineuses et de diminuer nos apports en viande.



Les travaux de la MIE ont ainsi permis de rencontrer divers.es acteur.ices durant les années 2024 et 2025 lors d'auditions :

- Tables Communes autour des enjeux de l'alimentation et du bien-être animal
- L'association de défense des hérissons où les questions autour de la protection de leur habitat a été abordée notamment dans les parcs et jardins de la ville
- L'association de protection des abeilles ivryennes (APAI) où les sujets autour des produits phytosanitaires ont été discutés.

Initialement prévue pour une durée de 6 mois, la MIE relative à la condition animale a été prolongée jusqu'au 30 juin 2025, et rend son rapport au Conseil Municipal du 11 décembre 2025. Ce dernier présente la condition animale comme une politique publique « nouvelle » qui doit se travailler de manière transversale au regard de l'aspect pluridisciplinaire du sujet :

- Alimentation
- Cadre de vie
- Education et sensibilisation
- Biodiversité
- Animaux de compagnie
- Marchés publics



Un guide des bonnes pratiques pour faire évoluer nos modes de création et de gestion des espaces verts

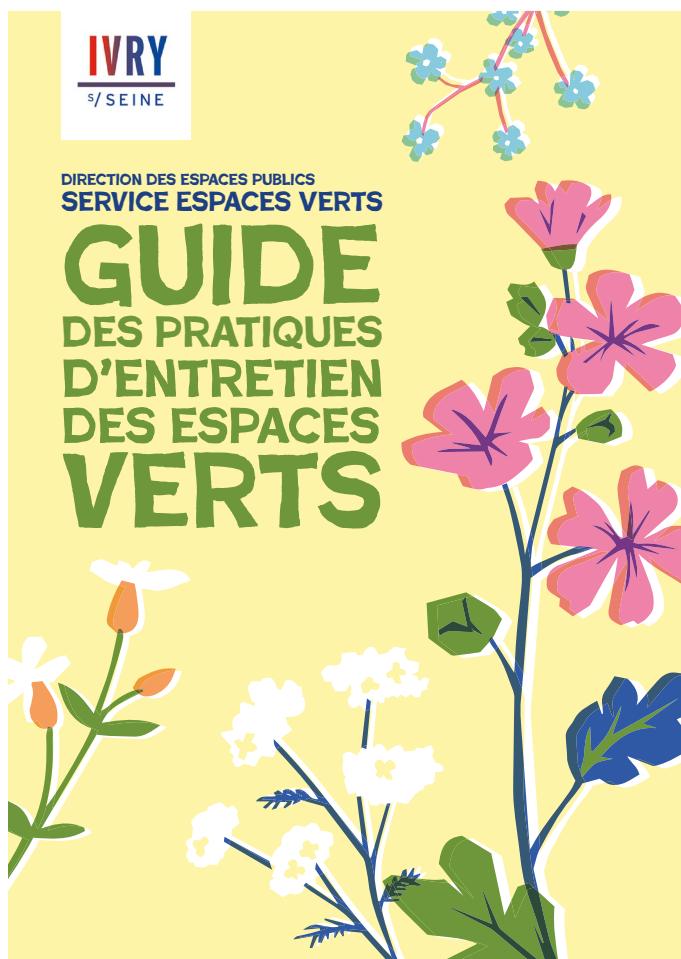
En 2025, le service espaces verts a travaillé à l'écriture d'un Guide des pratiques d'entretien des espaces verts. Ce guide, à destination des jardinier·es de la ville, recense les pratiques à privilier pour une gestion plus écologique des espaces verts.





Le guide présente les principes de la gestion différenciée. Cette gestion durable des « espaces verts » respecte la nature et l'environnement, en variant les techniques selon les usages des espaces concernés. Les objectifs et bénéfices sont pluriels :

- Le maintien de la biodiversité animale et végétale dans la ville
- La limitation des atteintes à l'environnement
- L'amélioration du cadre de vie par la diversification des paysages urbains
- La cohabitation harmonieuse des diverses fonctions des espaces verts (sociale, récréative, éducative, paysagère, écologique).



Outre la gestion différenciée, le guide pose des principes sur tous les aspects de la gestion des espaces verts : palette végétale, élagage, entretien des prairies, gestion du sol, biodiversité, déchets, eau, matériaux, matériel et formations.

Afin de valoriser le travail des agent·es de la ville, le guide est à retrouver en annexe du présent Rapport Développement Durable.

Une exposition en direction de la population ivryenne

L'exposition « Où va Ivry ? » a montré comment la ville place la biodiversité et la nature au cœur de ses projets urbains, en développant des espaces verts, des ruchers, et des initiatives citoyennes favorisant la préservation du vivant :

- Déploiement des trames vertes et bleues pour préserver les continuités écologiques et habitats naturels.
- Fort d'Ivry et berges de Seine classés espaces naturels sensibles.
- Ruchers municipaux : 250 kg de miel par an, partenariat avec l'APAI, installation de 6 ruches.
- Interdiction des produits phytosanitaires par les espaces verts.
- Chartes des espaces publics imposant la préservation du vivant.
- Ivry reconnue « Territoire Engagé pour la Nature ».

II/4 - LES SCIENCES PARTICIPATIVES POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DU VIVANT

La culture scientifique et technique, fonction transversale au sein de la Direction de la Culture, promeut l'apprentissage de savoirs et de savoir-faire écologiques auprès des publics en lien avec les équipements culturels et les Maisons de quartier, développe l'esprit critique, favorise l'expérimentation et la co-construction de projets de diffusion de la culture scientifique autour des enjeux environnementaux. Dans ce cadre, plusieurs projets ont été menés en 2025, et notamment des actions de sensibilisation à la démarche scientifique et à la recherche participative.

- **Le parcours culturel, dispositif d'éducation artistique et culturelle (EAC) s'ouvre tous les ans à la culture scientifique et technique pour le niveau CM1 en portant une attention particulière à l'écologie et à l'éducation à la transition écologique, comme prévu par le Projet éducatif de territoire : ateliers sur la biodiversité en ville, la qualité du sol, la qualité de l'air, le changement climatique, en lien avec les équipements municipaux (Le Luxy, Espace Gérard Philipe) et avec des partenaires externes (Sorbonne Université)**
- **La fête de la science 2025 : des actions ont été organisées pour la fête de la science (3-13 octobre 2025) sur la thématique des intelligences pour le jeune public avec des rencontres débats pour les grands publics, des initiatives arts/sciences ; des ateliers pour les scolaires, le périscolaire, les familles, les seniors dont plusieurs actions autour des abeilles et de la pollinisation**
- **Parallèlement, la culture scientifique bénéficie d'un financement pour déployer une Micro-folie mobile spécialement dédiée à la culture scientifique et technique grâce à la création d'ateliers interdisciplinaires Arts-Sciences sur des thématiques portées par la municipalité : la relation entre l'humain et son environnement, le développement durable, le rapport entre sciences et société (dispositif acheté en 2023, inauguration effectuée en 2024, projets pilotes en 2025). En 2025 plusieurs ateliers menés sur la nature en ville et le changement climatique tant pour le périscolaire que pour les seniors.**
- **Des rendez-vous des sciences dans les maisons de quartier, comme sur la qualité de l'eau de la Seine en février 2025**

- La programmation relative à l'**Observatoire éco-citoyen de connaissance des pollutions** : 11 rencontres de diffusion de la culture scientifique, 11 ateliers participatifs, 10 parcours pour les scolaires en 2024 et 2025

L'**Observatoire** se développe dans la continuité des démarches de la Conférence Climat, depuis janvier 2024. Il s'agit d'une instance coordonnée par la Ville d'Ivry et dont la gouvernance est partagée entre collectivités territoriales, scientifiques et habitant·es. Son objectif est l'étude de toutes les pollutions (air, eau, sol, faune et flore, pollutions sensorielles, acoustiques ou lumineuses) et de leur impact sur la société. Il permet le dialogue entre des acteur·ices varié·es afin de partager et améliorer les connaissances sur l'environnement du territoire et d'introduire des solutions innovantes en matière de prévention et de gestion des risques environnementaux.



L'Observatoire est aussi complémentaire par rapport à d'autres projets autour de la sensibilisation aux enjeux écologiques en apportant des regards et des préconisations scientifiques sur l'impact de l'activité humaine sur l'environnement et sur l'importance des actions de prévention. Sa nature est pluridisciplinaire : santé ; environnement ; culture scientifique et technique ; démocratie citoyenne ; espace public ; communication et le travail se fait aussi en relation avec toutes les directions de la ville susceptibles d'être concernées par les recherches participatives en fonction des sujets et des caractéristiques des habitant.e.s y participant.

Le second comité de pilotage du l'Observatoire a eu lieu le mardi 4 novembre 2025. Il a été acté lors de ce comité les 4 axes de recherche définis





par les habitant·es lors des ateliers participatifs, qui feront l'objet de projets de recherches participatives :

- Qualité de l'air

- Agriculture urbaine
- Pollutions historiques
- Santé publique

II/5 - FOCUS : REPENSER LES ÉCOLES EN INTÉGRANT LES PROBLÉMATIQUES CLIMATIQUES, DE LA COUR À LA CLASSE

Une réflexion a été amorcée en 2021 pour retravailler de façon transversale les cahiers des charges utilisés dans le cadre des constructions de nouveaux groupes scolaires, en impliquant le service Enseignement, la Direction des Bâtiments Communaux, le service Maintenance Prévention Patrimoine Bâti.

Les principaux axes qui ont été définis sont :

- **Une végétalisation plus importante des cours d'écoles pour proposer des îlots de fraîcheur :** en effet au-delà de son caractère d'embellissement, la végétalisation permet une diminution de la température ambiante et une amélioration de la qualité de l'air par une captation du CO₂ grâce aux plantes. De plus, quand un espace est végétalisé, l'absorption de l'eau y est favorisée ce qui réduit le risque d'inondation, mais cela offre également un espace habitable pour la faune et la flore locale.
- Une volonté d'améliorer les caractéristiques physiques des bâtiments ; lumière, acoustique, qualité de l'air, prise en compte du plan canicule avec la mise en place de ventilateurs ou brumisateurs pour faire face aux nouvelles problématiques liées à l'augmentation de la chaleur en été.
- Une prise en compte systématique des nouveaux types de déplacement des usagers (vélos, trottinettes...).
- Une attention aux enjeux de santé environnementale notamment sur la question de l'usage des couleurs dans les locaux.

Les recherches actuelles sur les troubles du spectre autistique ont mis en évidence que la perception sensorielle varie d'une personne à l'autre. « De façon générale, les personnes avec autisme ne présentent pas de déficience sensorielle, mais des particularités du traitement des données sensorielles [...] La variabilité des problèmes sensoriels tient à des instabilités de traitement neurosensoriel. Les effets perceptifs s'avèrent trop forts à certains moments et trop faibles à

d'autres, entraînant une incapacité pour la personne à sélectionner et à réguler le traitement des données sensorielles » (Bellusso, P. Haegele, M., Harnist, K., Kathrein, C. & Massias-Zeder, A (2017). Autisme et sensorialité. Guide pédagogique et technique pour l'aménagement de l'espace).

Les enfants atteints de TSA peuvent donc présenter des hypersensibilités à certains stimulis qui peuvent provoquer de l'anxiété, de l'angoisse chez les personnes atteintes de troubles. Afin de favoriser un environnement sain, la commune réfléchit à proposer des aménagements de locaux adaptés pour les enfants atteints de TSA, en privilégiant des couleurs avec des tons neutres, clairs, doux, pâles ou pastel.

Cette année de nombreux travaux en lien avec l'environnement ont été menés au sein des écoles :

- **Désamiantage et réfection des sols :** en prévention, des interventions de désamiantage et réfection des sols ont été réalisés à l'école Solomon (1er étage), pour un montant de 125 000 € et dans une classe maternelle de l'école Maurice Thorez pour un montant de 7 000 €. En effet, le désamiantage ne se limite pas à une question de santé publique : c'est aussi un enjeu écologique. Il implique de limiter la pollution, de gérer des déchets dangereux et de développer des solutions durables pour leur traitement. L'écologie guide désormais les politiques de désamiantage vers plus de responsabilité, d'innovation et de prévention.

- **Insonorisation, changement des luminaires en LEDs :** les services techniques ont fait le choix de combiner l'insonorisation des locaux pour répondre aux conditions d'accueil des enfants et des adultes ainsi que le changement des luminaires avec le passage en LEDs pour réaliser des économies d'énergie. Cette année a été réalisée la seconde phase de l'école Henri Barbusse (classes du 1er étage B et couloirs) pour un montant de 24 000 €, et dans le préau B de l'école Maurice Thorez pour un montant de 7 000 €.

- Changement des jeux dans les cours :** dans la prolongation des améliorations des cours d'école, les jeux vétustes qui ne peuvent plus être réparés en régie sont remplacés, par des jeux inclusifs lorsque cela est possible. Cette année ont

été remplacés les jeux des écoles Robespierre, Anne Sylvestre, Gabriel Péri (réutilisation du jeu de l'école Rosalind Franklin suite aux travaux de végétalisation) pour un montant de 40 000 €.

II/6 - FOCUS : LA SENSIBILISATION À LA NATURE, À TOUTES LES ÉCHELLES DE LA VILLE

À l'école

L'Education à la condition terrestre dans le projet éducatif de territoire (2022/2026)

Cette expression est largement inspirée du travail d'Edgar Morin (sociologue), qui en propose une ébauche dans son ouvrage *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur* (UNESCO, 1999). Richard-Emmanuel Eastes dans son article : *Plaidoyer pour une éducation à la "condition terrestre"* nous en donne une définition : « *L'éducation à la condition terrestre doit nous apprendre à vivre en citoyens de la Terre, à reconnaître notre solidarité et notre responsabilité envers l'ensemble de l'humanité et la biosphère.* », elle désigne donc une approche éducative pour faire prendre conscience aux enfants, parents et même citoyens leur appartenance à une communauté humaine qui partage une seule planète et qui se retrouve confrontée à des défis communs comme l'écologie, la mondialisation, les crises climatiques, les guerres et les nombreuses incertitudes du futur.

Cette définition s'appuie sur la pensée complexe d'Edgar Morin afin de relier les savoirs et dépasser les cloisonnements disciplinaires. Elle revêt plusieurs dimensions, avec la conscience planétaire, la solidarité humaine, afin de penser globalement le fait d'être au monde et de former des « citoyens du monde ».

Le fait d'intégrer cette approche au sein d'un projet éducatif de territoire permet de transformer les politiques éducatives locales en leviers puissants pour une citoyenneté mondiale et responsable.

En effet, cela permet d'adapter de grands défis comme le réchauffement climatique aux réalités locales (par exemple comment penser des bâtiments permettant la prise en compte de cette question). Cela renforce également la cohérence éducative sur le territoire et favorise la création de projets concrets où les enfants peuvent être acteurs et valoriser leur propre culture et expérience comme ressources. Enfin l'apprentissage à être « citoyen du monde » promeut pour les

enfants une éducation à la diversité (aussi bien animale que végétale) et les prépare à vivre dans un monde mondialisé et interdépendant.

Les projets transversaux du Projet Éducatif de Territoire

La Ville d'Ivry-sur-Seine soutient chaque année des projets communs entre écoles et accueils de loisirs, financés dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire, pour favoriser la continuité éducative.

En 2024/2025, huit projets ont été menés :

- Trois structures (Langevin, Robespierre, Dulcie September) ont réfléchi à l'aménagement des cours pour permettre aux enfants de se réapproprier leur environnement et de réfléchir aux enjeux climatiques.
- Trois structures (Barbusse, Solomon, Joliot Curie) ont travaillé sur le jardinage avec les enfants, en abordant le cycle de l'eau, le développement des plantes et la faune des jardins.
- Le projet de Joliot Curie s'est orienté vers la lutte contre le gaspillage alimentaire, avec des ateliers cuisine et des recettes valorisant les aliments non consommés.
- Le projet de l'école Einstein s'est tourné vers le théâtre, avec la réécriture d'une pièce inspirée du Cabaret des mots, autour du mot « planète », permettant de débattre des enjeux environnementaux actuels.

Des ressources pour les enfants

Les pochettes scolaires

Chaque année, la ville d'Ivry propose des pochettes scolaires aux élèves du CP au CM2, scolarisés dans les établissements de la commune. Chaque enfant reçoit, selon son niveau, le matériel nécessaire pour bien débuter l'année scolaire. Cette initiative vise à favoriser l'équité entre les élèves.

Le service enseignement organise une concertation avec les directeurs d'établissement afin d'adapter le contenu des pochettes aux besoins réels des enfants.





Dans une démarche de développement durable, le service a choisi de remplacer les sacs plastiques par des alternatives plus responsables. Pour les élèves de CP, le matériel est remis dans un sac en coton bio-organic, issu du commerce équitable, portant le logo de la ville. Pour les élèves du CE1 au CM2, une trousse est proposée en remplacement du sac, considérant que ce dernier peut être réutilisé plusieurs années.

À la rentrée 2025, 3 418 pochettes ont été composées et distribuées par le service enseignement.

Les livres pour les CP et CE2

Chaque année, afin de garantir un accès équitable et gratuit à la lecture pour les enfants de la ville, la municipalité offre des livres aux élèves de CP et de CE2. Cette année, le choix s'est porté sur des ouvrages abordant le rapport au numérique et aux écrans, enjeu de société majeur.

Les deux livres sélectionnés, en partenariat avec la médiathèque, les enseignant·es volontaires et la librairie indépendante « Envie de lire », traitent de ces thématiques :

- **Ma famille déconnectée** d'Amélie Javaux et Annick Masson, pour les CP.

Synopsis : Cookie était le chien le plus heureux du monde... jusqu'à ce que tablettes, smartphones et consoles débarquent à la maison. Il en a assez que sa famille reste sur les écrans, il faut la déconnecter !

- **Mon deuxième cerveau** de Gaël Aymon, pour les CE2.

Synopsis : Nils a eu droit à un téléphone, son premier ! À l'intérieur, une application au drôle de nom : Mon deuxième cerveau. Elle lui promet de tout faire à sa place, même les devoirs embêtants, même ceux qu'il n'arrive pas à faire. C'est simple, ce deuxième cerveau est capable de tout... Et peut-être du pire !

Ces livres permettent d'aborder les dangers liés aux écrans, l'éducation aux médias et à l'information, ainsi que les questions environnementales liées à la fabrication des outils numériques et à l'utilisation intensive de l'intelligence artificielle.

La fabrication des écrans a une empreinte carbone importante, notamment en raison de l'extraction de métaux rares comme le lithium, le cobalt ou le tantale, nécessaires aux batteries et composants électroniques. Cette extraction entraîne la destruction d'écosystèmes et la pollution des sols et des eaux. La production est également énergivore

: la fabrication d'un seul smartphone peut générer plusieurs kilos de CO₂.

Le second livre permet aussi d'aborder la question de l'intelligence artificielle, en évoquant la perte de l'esprit critique et la consommation d'eau et d'électricité qu'elle implique au quotidien.

La ville rêvée des enfants, un projet pour penser la ville de demain



Initiée en 2016 par la Maison de l'architecture Ile-de-France « La ville rêvée des enfants » est une action de pédagogie active, originale et de grande ampleur destinée aux écoliers de 3 à 10 ans.

En partenariat avec l'Académie de Paris, la Maison de l'architecture Ile-de-France :

- Initie chaque année le regard des écoliers à l'architecture ;
- Apprend aux enfants à lire les différentes composantes de l'espace urbain ;
- Leur permet d'imaginer les usages nouveaux de leur ville idéale.

Pour l'année 2024/2025 la ville a mobilisé 87 classes pour réaliser les maquettes en osier. Ce sont donc 1806 élèves qui ont participé à l'élaboration de celle-ci.

À la suite de ce projet, huit classes ont participé à la Biennale d'architecture et de paysage autour de 2 ateliers :

• Parlement des enfants :

Cet atelier, imaginé sous la forme d'un mini-parlement, a été l'occasion pour les enfants de découvrir l'architecture et de débattre autour de ses grands enjeux comme l'environnement, les risques climatiques, ou encore les matériaux renouvelables, mis en lumière par le Parlement de la recherche.

• Atelier jeune public - La petite Agora :

Cet atelier a constitué une première initiation à

l'architecture. Encadrés par des architectes, les enfants ont eu l'opportunité de visiter et de reproduire en maquette la petite Agora de la Métropole du Grand Paris à partir de matériaux recyclés.

Le partenariat entamé entre la ville d'Ivry-sur-Seine et la Maison de l'Architecture promet des perspectives intéressantes pour les enfants autour de l'écologie.

Les bacs à fleurs de l'école Joliot Curie

Dans un contexte urbain très minéral, les enfants de Joliot Curie ont été invités à se reconnecter avec la nature à travers un projet de jardinage en bacs.

Le projet s'est déroulé en plusieurs étapes :

- Apprentissage des plantes et préparation des semis.
- Plantation et entretien tout au long de l'année.
- Découverte de la biodiversité : observation des insectes et oiseaux, fabrication de nichoirs, hôtel à insectes, épouvantail et chemin sensoriel.
- Sensibilisation aux cycles naturels : cycle de l'eau, pollinisation, compostage.
- Création d'affiches explicatives pour transmettre les connaissances aux camarades.

Pendant les vacances



En 2025, la Ville d'Ivry-sur-Seine poursuit son engagement fort en faveur du développement durable et de la sensibilisation à la nature.

Dans le cadre des séjours organisés par le service vacances, de nombreuses activités ont une nouvelle fois permis aux enfants et aux jeunes de découvrir la biodiversité et de mieux comprendre les équilibres naturels. Ces actions incluent notamment des visites de fermes pédagogiques,

des ateliers d'observation de la faune et de la flore locales, ainsi que des initiations à la protection de l'environnement.

Une immersion dans les milieux marins et montagnards

Les séjours organisés sur les sites des Mathes (environnement littoral) et d'Héry-sur-Ugine (environnement montagnard) ont permis aux enfants de vivre une expérience d'immersion complète au cœur de la nature.

- Les séjours d'hiver ont de nouveau mis l'accent sur la découverte du milieu montagnard à travers des activités telles que le ski de fond, la luge, les balades en raquettes écoresponsables, ou encore la visite d'une chèvrerie.

Pour la première fois cette année, les jeunes ont pu s'essayer au VTT sur neige, une activité qui allie plaisir sportif et respect de l'environnement.

Les ateliers d'astronomie ont également été reconduits, permettant d'observer le ciel étoilé tout en sensibilisant à la pollution lumineuse et à la transition énergétique.

- Les séjours d'été ont poursuivi la démarche de découverte et de protection de la nature locale. Aux Mathes, les enfants ont participé à des chasses au trésor écologiques, à des treks environnementaux, et à la fabrication de cabanes à oiseaux et de mangeoires à partir de matériaux recyclés (bouteilles, bois, cartons).

Une nouveauté 2025 a permis d'expérimenter la transformation de palettes de livraison en sièges, bancs et tables basses, favorisant ainsi la créativité, le réemploi et la sensibilisation à l'économie circulaire.

À Héry-sur-Ugine, les séjours ont intégré des activités d'équitation et des treks de refuge en refuge, valorisant un tourisme responsable qui soutient les économies locales tout en préservant les milieux naturels.

Une sensibilisation par le jeu et l'échange

Tout au long des séjours, des jeux de société coopératifs et des activités collectives sur l'environnement ont été proposés. Ces moments ludiques ont permis d'aborder des thématiques essentielles comme la préservation de la planète, l'énergie





ou la biodiversité, de manière adaptée à chaque tranche d'âge. La majorité des séjours ont été organisés en partenariat avec des prestataires engagés dans la transition écologique, renforçant ainsi la portée éducative et durable des projets.

Dans les maisons de quartier

L'année 2025 s'inscrit dans une dynamique nouvelle, marquée par la mise en œuvre du contrat de ville 2024-2030, validé en Conseil municipal le 17 octobre 2024 et signé officiellement le 2 décembre 2024. Ce contrat porte plusieurs orientations stratégiques, dont celle de renforcer et accompagner la transition écologique dans les quartiers.

La Direction de la Démocratie et de l'Action Citoyenne (DDAC) s'est pleinement mobilisée pour inscrire ses actions dans cet objectif. Les services et maisons municipales de quartier, ont déployé en 2025 de nombreuses initiatives autour de la sobriété énergétique, de la biodiversité, de l'alimentation durable, du réemploi et de la participation citoyenne. Ainsi, les maisons de quartier ont mis au centre de leurs actions la place de la nature dans la ville.

À la maison municipale de quartier Centre-Ville Gagarine, les actions suivantes ont été menées :

- Développement de l'agriculture urbaine autour du concept de « ville comestible » à travers la création et l'entretien de jardins partagés
- Conception et création du futur jardin de la maison de quartier, atelier de semis pour les futurs bacs à jardiner, un projet intergénérationnel avec les habitant·es du quartier, visant à créer un espace vert partagé à la maison de quartier du Centre-Ville et à favoriser les échanges autour de l'écologie et du lien social par le biais du jardinage collectif
- Création d'un nouvel espace végétalisé autour de la maison de quartier permettant d'accueillir les usager·es pour des ateliers ou animations
- Embellissement de la place du Progrès juxtaposée à la maison de quartier par l'art : Réalisation d'une fresque murale participative avec l'implication des habitant·es dans un travail de cocréation artistique sur le thème de la nature dont le but est d'égayer une place délaissée par les habitant·es et les inciter à occuper l'espace
- Ateliers de sensibilisation à l'eau potable et

conférence débat sur la Seine : Test et astuces pour savoir si l'eau est bonne et explications et actions de professionnel·es pour rendre la Seine à la baignade (Rendez-vous des sciences) et atelier pour les enfants de filtration de l'eau

- Dans le cadre de la Conférence Climat 17 mai 2025 « Pour le climat, à Ivry on agit », organisation d'une balade urbaine dans le quartier Centre-Ville avec collectifs et associations pour découvrir les actions et projets écologiques ainsi que leurs enjeux.

À la maison municipale de quartier Ivry-Port, les actions suivantes ont été menées :

- Végétalisation de la cour et de l'entrée de la maison de quartier, mise en place de composteurs portée par la maison de quartier et les habitant·es
- 28 mars 2025 : Atelier de restitution des balades bioclimatiques réalisées en octobre 2024. Ces balades avaient pour but de réfléchir à comment lutter contre les îlots de chaleur urbain. S'en est suivi un atelier de médiation scientifique sur le sujet avec plusieurs acteurs (GOSB, culture scientifique, maison de quartier, référentes de quartier, campus Urbain et chercheur·euses de l'université Gustave Eiffel) afin de comprendre les enjeux de bien-être physique et de perception de l'espace public ainsi que l'importance de construire des villes qui s'adaptent aux changements climatiques et environnementaux
- Dans le cadre de la Conférence Climat 17 mai 2025 « Pour le climat, à Ivry on agit », organisation d'une balade urbaine dans le quartier Ivry-Port avec collectifs et associations pour découvrir les actions et projets écologiques ainsi que leurs enjeux.

Enfin, le service Espace Gérard Philipe et la maison de quartier Ivry-Port accompagnent un collectif d'habitant·es pour la formation en association et l'animation du futur espace de jardin partagé situé sur le jardin Marsha P. Johnson.

À la maison municipale de quartier Petit-Ivry, les actions suivantes ont été menées :

- Projet Jardin 'Âges : projet intergénérationnel porté avec les habitants du quartier, visant à créer un espace vert partagé au pied de la maison de quartier : Mobilisation d'un groupe de 12 bénévoles pour la préparation des bacs, les plan-

tations, l'entretien et l'arrosage. Ce projet vise à favoriser les échanges autour de l'écologie et du lien social par le biais du jardinage collectif.

- Fresque participative avec les familles : Embellissement du quartier Pierre et Marie Curie par l'art, via la réalisation de fresques murales et tableaux par des artistes peintres bénévoles sur le thème de la nature avec les familles, sur le mur de la maison de quartier. Ce travail de cocréations artistiques avec les habitant.es de PMC permet d'égayer les entrées d'immeubles et de renforcer le sentiment d'appartenance au quartier.
- Dans le cadre de la Conférence Climat 17 mai 2025 « Pour le climat, à Ivry on agit », organisation d'une balade urbaine dans le quartier Petit-Ivry avec collectifs et associations pour découvrir les actions et projets écologiques ainsi que leurs enjeux.

À la maison municipale de quartier Monmousseau-Vérollot, les actions suivantes ont été menées :

- Mise en place d'une convention d'occupation et d'animation de l'espace de jardin partagé au square Toussaint Louverture par l'association Soli-Cité pour l'année 2025.
- Dans le cadre de la Conférence Climat 17 mai 2025 « Pour le climat, à Ivry on agit », organisation d'une balade urbaine dans le quartier Monmousseau-Vérollot avec collectifs et associations pour découvrir les actions et projets écologiques ainsi que leurs enjeux.

Dans les institutions culturelles de la Ville

Agir pour le développement durable révolutionne les modes de penser, redéfinit des valeurs, change les modes de vie au quotidien, réécrit les pratiques individuelles et collectives. L'adaptation aux changements climatiques suppose la découverte de nouveaux savoirs et l'application de nouvelles techniques, encourage le décloisonnement des sciences et des arts pour créer d'autres imaginaires, pour s'ouvrir à d'autres perspectives, pour écrire de nouveaux scénarios permettant de se projeter dans l'avenir.

La culture dans la multiplicité de ses déclinaisons (médiation culturelle, arts plastiques, culture scientifique, cinéma, musique et spectacle vivant) joue un rôle crucial pour la compréhension, l'adaptation et l'engagement tant individuel que collectif

face aux transformations profondes qui traversent la société.

Les liens entre musique, danse et écologie sont travaillés par le Conservatoire Municipal de musique et de danse dans une perspective pédagogique permettant de sensibiliser le jeune public à la fois à la pratique artistique et aux enjeux environnementaux. Ainsi, dans le cadre du parcours culturel à destination des écoles ivryennes, une centaine d'enfants ivryen.nes verront un spectacle jeune public qui traitent des sujets environnementaux, notamment autour de l'érosion de la biodiversité : Bleu et le Gingko, nouvelle création du quintette à vent ivryen, Le Concert Impromptu (création en 2025 et concert en janvier 2026).

Enfin, un autre spectacle jeune public, permettra à cent enfants d'être sensibiliser à l'utilisation d'instrument de façon plus écologique. Dans « Bamboumuzik », le musicien crée diverses percussions et instruments (à vents, guitares, ...) à partir de bambou et raconte une histoire sur la nature et la musique martiniquaise (décembre 2025).

Dans le domaine du cinéma, 11 films traitant des sujets liés au vivant ont été projetés au Luxy cette année, dont Le Peuple migrateur de Jacques Perrin et Promised Land de Gus Van Sant.

Concernant les arts visuels, la Galerie Fernand Léger porte une attention particulière aux rapports entre création artistique et enjeux environnementaux, avec notamment cette année l'exposition d'Isabelle Daeron sur la Seine.

Par ailleurs, les médiathèques ont célébré la Fête de la nature en mai 2025 avec un atelier Légumes oubliés et un atelier Couleurs et encres végétales avec la paysagiste ivryenne Nathalie Levy. Une atelier dessin naturaliste avec Delphine Zigno autour des oiseaux d'Ivry a été proposé en mars 2025, afin d'observer la biodiversité ailée de notre territoire. Les collections s'étoffent, avec 5 sélections en rapport avec l'environnement (climat, pollution et déchets, préservation des océans, eau et biodiversité), une sélection en ligne pour la Conférence climat et 48 livres acquis sur les sujets environnementaux.

Enfin, la Fête de la science a été organisé cette année encore à Ivry en octobre 2025 sur le thème de l'intelligence des abeilles, avec des rencontres et ateliers avec des spécialistes.





II/7 - IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES MENÉES PAR LA VILLE EN MATIÈRE DE NATURE EN VILLE ET DE BIODIVERSITÉ – INDICATEURS

Les tableaux ci-dessous dressent à un instant T0 de référence, l'année 2021, un état de la réalisation d'une part, par type, des espaces végétalisés publics permettant de rafraîchir la ville, d'offrir un cadre de vie agréable à la population ivryenne en pleine croissance et d'autre part des plantations

d'arbres qui contribuent à diminuer l'impact des gaz à effet de serre par captation de CO₂. Et chaque année, à compter de 2022, un état sera réalisé par la ville permettant de mesurer l'effort mené par la collectivité.

Espaces végétalisés publics

Catégorie	Total m ² en 2021	Total m ² en 2022/2023	Total m ² en 2024	Total m ² en 2025
Parc dont parc des Cormailles et Hôpital Charles Foix	251 588 m ²	251 588 m ²	251 588 m ²	276 078 m ²
Jardins et squares	61 681 m ²	64 931 m ²	69 487 m ²	69 487 m ²
Quai accessible au public (Pour-chasse - Service de la Navigation mais espaces verts entretenus par la ville)	4 930 m ²	4 930 m ²	4 930 m ²	4 930 m ²
Espaces extérieurs des cités de la Coop Ivry Habitat	53 086 m ²	53 086 m ²	53 086 m ²	55 462 m ²
Places plantées	6 275 m ²	6 275 m ²	17 634 m ²	26 359 m ²
Mails et rues plantées	16 157 m ²	16 157 m ²	19 683 m ²	20 350 m ²
Cours végétalisées			2 414 m ²	2 414 m ²
Cimetière parisien d'Ivry	283 800 m ²	283 800 m ²	283 800 m ²	283 800 m ²
Total sans le Cimetière parisien d'Ivry	393 417 m ²	396 667 m ²	415 222 m ²	455 000 m ²
Total avec le Cimetière parisien d'Ivry	677 517 m ²	680 767 m ²	699 322 m ²	738 880 m ²
Variation par rapport à l'année 2021	-	+ 3 250 m ²	+ 21 805 m ²	+ 39 778 m ²
Rapport m ² /habitant en fonction de l'évolution de la population sans le Cimetière parisien	63 309 habitant·es 6,21 m ² /hab.	63 748 habitant·es 6,22 m ² /hab.	64 001 habitant·es 6,49 m ² /hab.	64 526 m ² 7,05 m ² /hab
Rapport m ² /habitant en fonction de l'évolution de la population avec le Cimetière parisien	63 609 habitant·es 10,65 m ² /hab.	63 748 habitant·es 10,68 m ² /hab.	64 001 habitant·es 10,9 m ² /hab.	64 526 habitant·es 11,45 m ² /hab

Espaces végétalisés réceptionnés en 2025 :

- Tranche Nord du Parc des Confluences : 2,449 hectares
- Parvis du collège Assia Djebbar : 2 290 m²
- Abords de Sernam : 5 600 m²
- Abords extension Truillot : 2556 m²
- Rue Truillot : 157 m²
- Esplanade Janis Joplin : 135 m²
- Rue Katherine Johnson (ex empreinte Gagarine) : 350 m²
- Place Jean-Baptiste Renoult : 550 m²
- Place Lucien Selva : 150 m²
- Angles de rues Hartmann et Lamant : 160 m²

Travaux en cours (pas finalisés pour être réceptionnés fin 2025) :

- Parvis école Gagarine et autour de la Petite serre : 436 m²
- Noues le long des voies ferrées : 1357 m²

L'Organisation Mondiale de la Santé recommande un seuil de 10 à 12 m² d'espaces végétalisés pour les villes. En 2025, la Ville poursuit son engagement de proximité d'espaces de nature en ville à moins de 10 minutes de chaque habitation, en particulier dans le quartier d'Ivry-Port, avec l'ouverture du Parc Nord de 3 hectares à Ivry Confluences.

Arbres dans l'espace public et captation de CO₂ (25 kg/arbre/an).

Catégorie	2021	2022	2023	2024	2025
Arbres gérés par les services municipaux/Sadev/Epaorsa	4 200	5 086	5 101	5 953	6 685
Arbres plantés sur les routes départementales	3 250	3 280	3 310	3 330	3 350
Total arbres sur la ville	7 550	8 366	8 411	9 283	10 035
Total captation CO ₂ : 0,025 tonne/arbre	188,7 tonnes	209,1 tonnes	210,275 tonnes	232,075 tonnes	250,875 tonnes

Les arbres plantés en 2025 :

- Parvis du collège Assia Djebbar : 68
- Parc Nord : 277 (parc) + 108 (frange) = 385
- Sernam : 200
- Rue Hartmann : 4
- Noues rue Gabriel Péri, Pierre Brossolette et Avenue du cimetière parisien : 17
- Abords extension Truillot : 58 (issus de la pépinière)
- Total : 732

Pour l'année 2025, 732 nouveaux arbres ont été plantés sur la ville, auxquels on ajoute les 20 arbres plantés en moyenne par an par le département sur les routes départementales. Les arbres gérés par les aménageurs publics (Sadev et Epaorsa) et les arbres plantés par le GOSSB sur les noues, une fois les aménagements livrés, reviennent en gestion à la Ville.

Pour les ZAC Confluences et Gagarine-Truillot, les aménageurs installent des pépinières d'arbres, qui sont ensuite plantés définitivement une fois les nouveaux espaces publics livrés. Ci-contre, la pépinière sur la Plaine Gambetta.

Malgré une hausse importante de plantation d'arbres à venir, cela représente peu en terme de captation de CO₂. Afin de donner un ordre de grandeur, en 2025, les 10 035 arbres ont capté 250 tonnes de CO₂, soit l'équivalent de 7,7% des tonnes de CO₂ rejetées du fait des consommations énergétiques des bâtiments publics et de l'éclairage public.





III - SE DÉPLACER – MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENTS

III/1 - ENJEUX ISSUS DE LA CONFÉRENCE CLIMAT

C'est le rapport aux différents modes de transports, notamment :

- la place de la voiture en ville,
- le développement et les besoins en matière de transports en commun,
- le partage de l'espace public (partage piétons/voitures/mobilités douces),
- la limitation de la vitesse de circulation à 30km/h sur les voiries secondaires,
- la limitation de la circulation des poids lourds, développement des pistes cyclables...



Expression graphique de l'atelier.

Cette thématique débattue lors de la Conférence Climat a fait l'objet des votes prioritaires des actions suivantes en décembre 2021 :

- Encourager le développement des transports collectifs
- Intensifier le développement des aménagements cyclables
- Agir pour le respect et la sécurité des déplacements de chacun·e dans l'espace public

Ces votes sont conformes au projet municipal 2020/2026 (extraits) : « Nous nous mobiliserons pour qu'Ile-de-France Mobilités mette en service le plus rapidement possible les nouvelles lignes de transports attendues par les Ivryen.ne.s : le Tram 9 sur le Plateau et le Tzen 5 à Ivry-Port. Nous continuerons à agir avec nos partenaires au sein de l'association La Grande 10 pour le prolongement du métro à Ivry-Port. Nous continuerons d'exiger une meilleure fréquence de trains pour la ligne C du RER et des bus qui circulent dans notre ville. »

« Nous travaillerons à la mise en place d'un accompagnement individualisé des automobilistes concernés par l'interdiction de circulation

des vignettes Crit'Air dans le cadre de la Zone à faibles émissions (ZFE) décidée par la Métropole du Grand Paris. L'objectif est d'encourager les changements de comportements dans le sens d'une réduction du recours à la voiture individuelle. »

C'est pourquoi la Municipalité s'est fixé 3 objectifs principaux en termes de déplacement :

- Accroître le « report modal » de l'automobile vers des modes alternatifs plus vertueux
- Améliorer la qualité de l'air - en 2018, les 16 350 voitures possédées par les ivryens représentaient un rejet de 40 000 tCO₂e/an. En 2019, alors que la population augmente, ce chiffre est de 15 999 voitures, soit l'équivalent de 860 tCO₂e/an de moins rejeté dans l'atmosphère. En 2021, le chiffre est passé à 15 149 voitures, soit l'équivalent d'un rejet de 37 062 tCO₂e/an dans l'atmosphère. En 2022, le chiffre est de 15 118 voitures, soit l'équivalent d'un rejet de 36 986 tCO₂e/an dans l'atmosphère, soit une baisse de 3 014 tCO₂e/an depuis 2018. Il est à noter que l'Insee ne fait pas de distinction entre véhicule thermique et véhicule électrique, ce qui aiderait à affiner le calcul.
- Améliorer la qualité des espaces publics (transformation des avenues en boulevards urbains).

Les données fournies par l'INSEE parlent d'elles-mêmes : en prenant le critère des déplacements domicile-travail, les chiffres témoignent que l'éloignement de la capitale se traduit par une augmentation de l'utilisation de la voiture, mais que l'utilisation des transports en commun reste largement majoritaire.

Quant à l'équipement des ménages en automobile (au moins une voiture), il est en constante diminution, démontrant l'intérêt croissant pour les alternatives à la voiture.

Année	Ivry-sur-Seine	Paris XIII ^e	Département 94
2010	52,6%	43,0%	70,4%
2015	49,8%	40,5%	69,1%
2018	48,6%	36,9%	67,9%
2019	48,4%	36,8%	67,8%
2021	45,3%	35,2%	66,5%
2022	44,3%	34,6%	65,8%

Taux de motorisation des ménages (ménages avec au moins une voiture)

III/2 - ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS COLLECTIFS



Avenue de l'Industrie sud au droit de la Guinguette d'Ivry

Une volonté de développer le transport collectif de surface

La mise en œuvre du Tzen 5, dont l'objectif est de relier à terme Paris à Choisy-le-Roi et qui favorisera la connexion avec la future liaison « Grand Paris Express » à la station des Ardoines à Vitry-sur-Seine, est annoncée fin 2027.

Toujours dans le domaine des transports, la mise en accessibilité et le réaménagement de la gare RER s'achèvent en décembre 2025.

La ville d'Ivry-sur-Seine souhaite améliorer la mobilité piétonne et la sécurité des usagers en envisageant la création d'une passerelle au-dessus des voies ferrées de la ligne SNCF Paris Austerlitz/RER C, au niveau du secteur champs Dauphin, côté ZAC Ivry confluences et secteur Gagarine, côté ZAC Gagarine Truillot. Une étude est en cours pour cette passerelle qui vise à :

- Connecter deux quartiers
- Améliorer la continuité des itinéraires doux (piétons, vélos).



A noter que d'importants travaux de régénération de la caténaire sont en cours par la SNCF jusqu'en 2028. Les travaux de renouvellement des voies entre Ivry et Athis-Mons se sont terminés en août 2023 : le RER C y bénéficie désormais de 9 km de voies entièrement rénovées, synonymes de plus de confort pour les voyageurs et les riverains.

La Grande 10 : l'engagement continu de la Ville pour une nouvelle ligne de métro

La Ville est un des membres fondateurs de l'association La Grande 10 dont l'objectif est d'obtenir le prolongement de la ligne 10 du métro jusqu'à la Place Gambetta à Ivry dans un premier temps puis jusqu'aux Ardoines à Vitry où elle se maillera avec la ligne 15 notamment. Un développement des transports en commun est particulièrement nécessaire dans ces secteurs de réurbanisation et dans un contexte d'encouragement à la démotorisation des mobilités.





La Grande 10 a poursuivi son action de lobbying auprès d'Île-de-France Mobilités (IDFM), l'autorité organisatrice des mobilités en Île-de-France et de l'Etat, quant au financement via le Contrat de Plan Etat-Région de l'étape suivante du projet, à savoir la réalisation du dossier portant les objectifs du projet. Force est de constater que cette action a porté ses fruits avec la signature le 20 décembre 2023 d'un protocole d'accord entre l'Etat et la Région Île-de-France pour les projets franciliens de transports suivie de l'adoption du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIFe) le 11 septembre 2024, schéma dans lequel figure le prolongement de la ligne 10, et le comité de lancement des études des projets de prolongements inscrits au SDRIFe où celui de la ligne 10 a été défini comme prioritaire, le 2 juillet 2025.

L'association la Grande 10, la Ville d'Ivry et l'ensemble des partenaires restent mobilisés afin d'obtenir ce prolongement nécessaire pour l'environnement, la qualité de vie et le développement économique du Val-de-Marne.

Une attention particulière aux modes de déplacements des jeunes ivryen·nes

Dans une logique de réduction de l'empreinte carbone et de sensibilisation aux mobilités durables, la Direction jeunesse privilégie systématiquement les modes de transport collectifs pour les déplacements de groupes de jeunes. Dans cette perspective, 185 titres de transport ont été utilisés depuis le début de l'année 2025. Lorsque les activités proposées sont trop éloignées d'Ivry en transports, la Direction opte pour des minibus. Ainsi, la Direction jeunesse a emprunté 20 minibus depuis janvier, dont 3 pour le séjour aux Mathes du 21 au 26 avril, réunissant 22 jeunes.

Par ailleurs, 48 jeunes sont partis au Futuroscope les 7 et 8 août en bus.

Dans la même logique, la municipalité a revu l'allocation des transports scolaires pour les sorties. **Depuis deux ans, le nombre de cars mis à disposition des écoles a été significativement réduit, afin d'encourager le recours aux transports en commun.** Les enseignant·es et les centres de loisirs sont ainsi incités à privilégier ces modes de déplacement, plus respectueux de l'environnement.

Lorsque les trajets en transports en commun ne sont pas envisageables – en raison de l'éloignement, d'une desserte insuffisante ou de l'âge des enfants – les établissements peuvent bénéficier d'un quota de cars pour leurs sorties hors de la ville. Pour l'année scolaire 2024/2025, 53 cars ont été alloués aux écoles maternelles et 53 cars aux écoles élémentaires pour les sorties dans le cadre scolaire. Ce quota est maintenu à l'identique pour l'année 2025/2026.

Concernant les accueils de loisirs, **une enveloppe annuelle de 90 000 € est dédiée aux déplacements nécessitant un transport motorisé**, notamment lorsque les destinations ne sont pas accessibles en transports en commun.

Par ailleurs, afin de faciliter l'accès aux équipements culturels et sportifs de la ville, des navettes sont mises en place pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires situées en périphérie. Ce dispositif est également mobilisé pour les élèves de CP participant au programme « savoir nager ». Ainsi, entre le 29 septembre et le 15 décembre 2025, un car assurera des navettes régulières sur le territoire communal pour accompagner ces élèves.

Enfin, dans un **vœu voté à la majorité lors du Conseil municipal du 17 octobre 2025**, la Ville a dénoncé la décision du Conseil Départemental du 24 juin 2024 de supprimer le remboursement à 50% de la carte Imagin'R pour les lycées non-boursiers et pour les étudiants. En effet, depuis la rentrée scolaire 2024, le Val-de-Marne a cessé cette mesure universelle, sans distinction de revenu, mise en place il y a 20 ans. Cela impacte le pouvoir d'achat des 50 000 jeunes concernés et leurs familles, avec 187,20 euros à dépenser en plus chaque année. Avec des nouveaux transports dans le Val-de-Marne, tels que la ligne 14 Sud et la ligne 15 Sud à venir, et l'enjeu d'un accès facilité des jeunes aux mobilités douces, notamment le nombre grandissant d'étudiant·es en situation de précarité, la Ville se mobilise pour le rétablissement de cette mesure essentielle.

Interroger les jeunes

Dans le cadre de l'évaluation du Programme Éducatif De Territoire, de la CTG (Convention Territoriale Globale) et de la Prestation service Jeunes, la Direction générale et la Direction jeunesse ont

recueilli la parole des jeunes à travers un questionnaire. Ce dernier interrogeait les pratiques culturelles, sportives et occupationnelles des jeunes. Une question était ainsi dédiée à leurs mobilités dans la ville.

Moyen de se déplacer des jeunes	%
Bus	28
Métro	13
Voiture	13
Marche	28
Trottinette	13
Vélo	5
Total	100

Ainsi, le bus et la marche sont les moyens de se déplacer les plus utilisés par les jeunes (28% respectivement). Le métro, la voiture et la trottinette sont utilisés de la même manière par les répondants. Enfin, c'est le vélo qui est le mode de déplacement le moins utilisé par les 11-30 ans. La majorité cumulent l'utilisation de la marche, du bus et du métro.

Pendant les vacances scolaires

En 2025, la Ville d'Ivry-sur-Seine confirme sa volonté de limiter l'empreinte carbone de ses séjours en privilégiant majoritairement des destinations en France. Sur les quarante-trois séjours organisés cette année, seuls deux se sont déroulés à l'étranger, en Italie et au Portugal, traduisant une volonté accrue de sobriété environnementale. De plus, au Portugal, tous les déplacements ont

été effectués en transports en commun, tandis qu'en Italie, ils ont eu lieu en minibus.

Aux Mathes, la mise à disposition de 100 vélos favorise la mobilité douce et réduit le recours aux véhicules motorisés. Les équipes encadrantes intègrent systématiquement la marche et le vélo dans les activités quotidiennes. Des animations sont également organisées sur ou autour des centres, afin de limiter les déplacements motorisés et les émissions de carbone.

Pour les trajets plus longs, le transport en car reste le choix le plus écologique, mais la pénurie de chauffeurs et la forte demande pendant les vacances scolaires rendent les réservations parfois compliquées.

Répartition des modes de transport pour les séjours 2025 :

Mode de transport	Nb de trajets hiver 2025	Nb de trajets été 2025	Total 2025	Part en % 2025
Train	530	746	1 276	68,17 %
Car	310	88	398	21,27 %
Minibus	0	180	180	5,57 %
Avion	0	18	18	0,96 %
Total	840	1 032	1 872	100,00 %

Le dispositif Savoir Rouler à Vélo est également reconduit sur le centre des Mathes. Ce programme, adapté aux jeunes, favorise la maîtrise du vélo et incite à adopter des modes de déplacement alternatifs à la voiture, en cohérence avec les objectifs de développement durable de la ville.

III/3 - INTENSIFIER LE DÉVELOPPEMENT DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Il s'agit d'une part d'un enjeu face au changement climatique : la Ville s'est engagée à réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2035 avec un premier palier à -15% en 2026, si bien que les déplacements non-motorisés doivent être encouragés au maximum pour les personnes en ayant la possibilité.

D'autre part, la Ville doit également prendre en compte les enjeux de cadre de vie, sécurité routière, de pollution de l'air et de bruit, tous les quatre favorisés par un rééquilibrage de l'espace public en faveur des modes de déplacement alternatifs à la voiture.

De ce fait, après son plan vélo 2020-2022, la Ville a adopté en juin 2023 un nouveau plan d'action triennal 2023-2026 en faveur du vélo conformément aux axes dégagés dans le cadre de la Conférence Climat.

Les 3 grands objectifs qui se sont dégagés de la démarche collaborative d'élaboration du plan d'action, menée tout au long du 1^{er} semestre 2023, sont les suivants :

- Poursuivre la co-construction des projets vélos en lien avec les ivryen.nes et les associations.
- Continuer la réalisation du réseau cyclable via notamment l'apaisement de la circulation.





- Promouvoir la pratique du vélo par des actions de communication, des services aux cyclistes et d'apprentissage du vélo.

La mobilité douce constitue donc aujourd'hui un enjeu majeur pour réduire la circulation automobile en milieu urbain. Afin d'encourager ce mode de déplacement, la Ville a élaboré une carte dédiée à la mobilité douce, proposant des itinéraires accessibles aux cyclistes.

En matière de circulation

En 2025, la Ville a proposé au Département du Val-de-Marne qui souhaitait rénover le revêtement de l'avenue de la République, voie dont il est gestionnaire, d'insérer à cette occasion un itinéraire cyclable dans le sens Vitry - Ivry et la mise en place de dispositifs destinés à apaiser la circulation automobile sur cet axe rectiligne et fréquenté.

La rue Pierre Brossolette a été réaménagée avec des noues végétalisées et un double-sens cyclable.

En matière de stationnement

3 vélobox expérimentaux ont été installés en 2022 dans 3 quartiers de la Ville afin de proposer une offre de stationnement sécurisée aux riverains ne disposant pas de local vélo dans leur résidence.



Forts de leur succès auprès des habitants, la Ville va réfléchir à l'implantation de nouveaux véloboxs sur son territoire afin d'en compléter le maillage et répondre aux nombreuses sollicitations.

En termes d'arceaux permettant l'accroche sur voie publique, la ville en a installé près d'un millier et continue ponctuellement d'en implanter. Par ailleurs, la Ville travaille avec la RATP et la SNCF sur l'installation d'un grand nombre de

mobiliers de stationnement vélo, suivant diverses modalités : abrités ou non, et le cas échéant en abris ouverts ou au sein de consignes sécurisées, à proximité du terminus métro Mairie d'Ivry et de la gare RER.



Ainsi se poursuit le renforcement de l'offre de stationnement aux abords des différents accès de la gare RER :

Depuis octobre 2024 et l'ouverture d'un nouvel abri de 54 places devant le bâtiment voyageur, complété dans le courant de l'année par deux abris de 12 et 42 places, il y a désormais 108 places accessibles à tous·tes autour de la gare au terme de la 1ère phase d'implantation.

Au niveau du métro, une consigne est prévue au sein du parking public Marat. Elle devrait être mise en service d'ici la fin de l'année 2025 et proposera 208 places abritées.

Du mobilier, abrité ou non, sera également positionné en surface aux abords du métro, à hauteur de 120 places (30 places abritées sur la rue Robespierre, 36 places abritées et 54 places sur arceaux sur la rue Marat).

En parallèle, dans le domaine de la réduction des nuisances liées à la voiture, une offre de bornes

de recharge pour véhicules électrique (IRVE) a été installée début 2022 sur l'espace public. Elles permettent aux automobilistes équipés de voitures électriques de les recharger facilement dans leur quartier ou sur leurs trajets. 7 bornes de recharge sont implantées, soit 14 points de charge.

Les stations d'autopartage sont au nombre de 7, réparties sur l'ensemble de la commune.

A noter que la mise en place de la nouvelle étape de la ZFE concernant l'interdiction des véhicules Crit'Air 3 est entrée en vigueur le 1er janvier 2025 pour toutes les communes situées entièrement ou partiellement dans le périmètre formé par l'autoroute A86, dont Ivry. La Ville a réclamé, aux côtés de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre la création d'un groupe de travail multi acteurs, et a demandé que le président de la Métropole du Grand Paris réclame à l'Etat le maintien et le développement auprès des ménages et des entreprises des aides financières à la conversion ou au changement de mobilité ; cette évolution du processus de ZFE renforce la nécessité de massification du réseau et de l'offre de transport en commun, avec notamment l'aboutissement du prolongement de la ligne 10 du métro et de son accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Cependant, l'avenir concernant la ZFE reste flou car un amendement portant son abrogation a été adopté par l'Assemblée nationale en mai dernier.

Ce vote devra être confirmé par l'adoption du projet de loi dans son intégralité, un projet de loi dont le parcours parlementaire n'est pas encore achevé au moment de la rédaction du présent document.

Déplacement des jeunes

Enfin, 4 sorties vélo ont été organisées par l'équipe de référent·es de projets jeunes sur l'année. Ces sorties sensibilisent les jeunes à l'utilisation de ce moyen de transport au quotidien.



L'Espace Gérard Philipe a organisé sa première visite de la ville à vélo en juillet 2025 destinée à tous les habitant·es afin de les sensibiliser à l'usage de mobilités douces. Cela a permis de prendre le temps de découvrir des lieux de végétalisations et d'utiliser les nouveaux aménagements de pistes cyclables dans la ville et de sensibiliser à un autre mode de déplacement plus doux que la voiture.

III/4 - AGIR POUR LE RESPECT ET LA SÉCURITÉ DES DÉPLACEMENTS DE CHACUN·E DANS L'ESPACE PUBLIC

Dans le domaine des piétons, la Ville améliore la sécurité de l'ensemble des traversées piétonnes via la suppression des places de stationnement situées à moins de 5 mètres de ces traversées dans le sens de la circulation. Ainsi, la visibilité des automobilistes est améliorée afin de pouvoir freiner à temps lorsqu'un piéton se présente. La suppression de certaines de ces places permet en parallèle d'ajouter du mobilier pour le stationnement des vélos.

Les zones de rencontre et les nouvelles limitations à 30 km/h contribuent également au confort des piétons. Ainsi en 2025, des zones de rencontre ont été créées sur les rues Georges Trudin et de la Paix, ces rues sont désormais limitées à 20km/h.



La rue de la Paix réaménagée en zone de rencontre





La Ville agit en faveur de la sécurité aux abords des écoles avec notamment la tenue de plusieurs points écoles pour les traversées des piétons aux heures de sortie scolaire. Par ailleurs, la démarche globale de diagnostic des itinéraires des écoliers se poursuit en fonction de la carte scolaire de chaque école.

De plus, pour une meilleure visibilité des écoles par les automobilistes, un traitement homogène aux abords de chaque établissement est installé et/ou mis en complément tels que des panneaux lumineux A13a, un marquage au sol « ENFANTS » et des silhouettes rétroréfléchissantes PIETONS.

Accompagner le savoir rouler à vélo auprès du jeune public

Depuis septembre 2023, **38 classes de niveau CM1 et CM2 ainsi que certains enfants accueillis dans le cadre des centres de loisirs ont bénéficié du programme Savoir Rouler à Vélo (SRAV)**. Ce programme consiste à favoriser l'apprentissage du vélo pour une pratique plus sécurisée. La généralisation du dispositif permet aux jeunes entrants au collège de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome dans les conditions réelles de circulation. L'apprentissage du vélo trouve ainsi une place à part entière dans le continuum de sécurité routière afin que les enfants puissent acquérir une réelle autonomie à vélo. En sus de pratiquer une activité physique et de développer l'autonomie, cette action est écoresponsable et invite à la mobilité douce des futurs citoyens. Sur le temps scolaire entre janvier et juin 2025, 5 sessions SRAV ont eu lieu. 10 classes de CM1/CM2 ont été mobilisées sur 5 écoles et qui représente **244 enfants formés** sur le temps scolaire au premier semestre 2025.

Dans la même dynamique, le service ATSL a mis en place des stages visant à accompagner les enfants dans l'apprentissage de la circulation en ville en toute sécurité. Au printemps 2025, un stage d'une semaine a été proposé aux enfants fréquentant les accueils de loisirs. Ce stage leur a permis de se familiariser avec les panneaux du code de la route, d'apprendre à circuler en toute sécurité, et de gagner en autonomie et en confiance pour se déplacer à vélo en ville. Au total, 12 enfants ont pu bénéficier de cette initiative sur le temps des accueils de loisirs.

Renforcer l'apprentissage du code de la route pour accompagner l'autonomie des jeunes

Afin de renforcer l'autonomie, l'émancipation et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, la Direction jeunesse met en place depuis 2022, le dispositif Tut-Tut. En partenariat avec l'Institut Assur Formation, ces stages intensifs de préparation au code de la route touchent 5 à 10 jeunes par session. En 2025, six temps de formation ont été organisés, permettant d'accompagner une quarantaine de jeunes vers une mobilité plus autonome. Dans un contexte où la trottinette électrique devient un mode de déplacement privilégié par de nombreux jeunes, la Direction jeunesse prépare, en partenariat avec les établissements scolaires et les médiateur·rices, des ateliers de prévention portant sur le respect du code de la route et les bons usages de ce mode de transport, afin de les accompagner vers une pratique citoyenne et sécurisée.

Par ailleurs, les agent·es de surveillance de la voie publique (ASVP) et les agent·es de proximité (APX), qui privilégient les trajets à pied et à vélo dans leur travail quotidien, interviennent sur l'ensemble des CE1 de la ville pour sensibiliser à la prévention routière. Un « village prévention routière » a été proposé sur une semaine en juillet.

Un pédibus pour assurer la sécurité des élèves

Dans le cadre des travaux menés à l'école l'Orme au Chat, les élèves de maternelle ont été temporairement accueillis dans les locaux de l'école Anne Sylvestre. Toutefois, l'accueil périscolaire a été maintenu dans les locaux habituels de l'Orme au Chat.

Afin de faciliter les déplacements quotidiens des enfants entre les deux sites, un pédibus a été mis en place. Ce dispositif de marche accompagnée présentait un double avantage :

- Il garantissait une équité d'accès pour l'ensemble des familles.
- Il constituait un mode de déplacement écologique, en cohérence avec les engagements de la Ville en matière de mobilité douce.

Ce service a été interrompu en juillet 2025, les enfants ayant réintégré leur école d'affectation à la rentrée de septembre 2025.

III/5 - PLAN DE MOBILITÉ DE L'ADMINISTRATION

Dans le cadre du Plan de Mobilité de l'administration, le Forfait Mobilité durable a été mis en place début 2021 par la Direction des Ressources Humaines. Celui-ci est mis en place pour les trois versants de la fonction publique et permet aux agents qui font le choix d'un mode de transport alternatif et durable de bénéficier d'un forfait de 200 euros par an. Cela concerne à Ivry les agent·es se déplaçant au moins 100 jours par an à vélo ou en covoiturage pour se rendre au travail, soit 310 agents en 2025 (soit 16,8%, contre 12% en 2024).

Concernant le remboursement du Pass Navigo, 498 agent·es (27%) bénéficient en 2025 du Pass Navigo remboursé pour partie (à hauteur d'environ 70%) par la collectivité, un chiffre stable par rapport à 2024. L'évolution est plus importante depuis 2021 puisque 10% des agent·es demandait alors son remboursement du Pass Navigo.

III/6 - IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES MENÉES PAR LA VILLE EN MATIÈRE DE MOBILITÉS -INDICATEURS

Le tableau ci-dessous dresse à un instant T0 de référence, l'année 2021, un état de la réalisation, par type, des itinéraires cyclables de la ville, permettant d'améliorer le déplacement des Ivryens et des usagers de la ville et de diminuer l'impact

Catégorie	2021	2022	2023	2024	2025
Pass Navigo (% agent·es)	183 (10 %)	221 (12 %)	456 (24 %)	499 (27 %)	498 (27 %)
Forfait Mobilités Durables (% agent·es)	137 (7 %)	138 (7 %)	177 (9 %)	243 (13 %)	310 (16,5 %)

De plus, la Ville met à disposition de ses agent·es 28 vélos et un vélo-cargo pour leurs déplacements professionnels. En incitant les agent·es à prendre le vélo ou les transports en commun, la Ville d'Ivry s'engage dans la décarbonation de son administration. Ces actions s'inscrivent aussi dans le bilan du projet d'administration 100% Service Public.

Catégorie	2021	2022	2023	2024	2025
Pistes et bandes cyclables	18,846 km	20,765 km	21,325 km	21,665 km	22,220 km
Rues limitées à 30 et 20 km/h	12,212 km	12,661 km	13,5 km	14,36 km	15,365 km
Total	31,058 km	33,426 km	34,825 km	36.025 km	37,585 km
Delta/2021 en %		+7,62%	+12,13%	+15,99%	+21,02%

La réalisation du plan vélo conduit à l'augmentation régulière de la longueur des itinéraires cyclables :

En 2018, le territoire comptait 9,5 km de pistes et bandes cyclables, auxquels il convient d'ajouter 7 km de rues limitées à 30 ou à 20 km/h, soit au total plus de 16 km d'espaces spécialement dédiés à la pratique du vélo. A la date de septembre 2025, on atteint un total de 22,220 km de pistes et bandes cyclable et 15,365 km de voies limitées à 20 ou 30 km/h, soit en tout plus de 37,5 km de voies aménagées, ce qui représente plus du doublement du linéaire depuis 2018.

L'ambition pour les années à venir est la sécurisation des rues limitées à 20 et 30km/h afin de garantir la sécurité des cyclistes. En effet, la Stratégie Bas Carbone fixe un objectif de prioriser une généralisation de la réduction de la vitesse à 30km/h sur l'ensemble des voiries communales, d'établir 20km/h pour les zones de rencontres dans chaque quartier. La vitesse à 50km/h serait maintenue seulement pour les axes de transit principaux, notamment les axes intercommunaux (exception faite de l'Avenue Gosnat et Avenue Thorez, objets du travail de requalification du centre-ville), sous compétences du départe-





ment du Val-de-Marne. Cette hiérarchisation de la vitesse dans les rues permettrait de tenir l'objectif de pourcentage des infrastructures apaisées et de mécaniquement augmenter les linéaires considérés comme cyclables.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du parc automobile de la ville et les impacts en termes de réduction de gaz à effet de serre sur la base de 2,5 tCO₂/an tout type de véhicule thermique.

Catégorie	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (prévisions)
	12,212 km	12,661 km	13,5 km	14,36 km	15,365 km	
Véhicules électriques	15	29	29	38	48	60
Véhicules thermiques	181	141	133	124	114	104
Total	196	170	162	162	162	164
Impact Tonne équivalent CO ₂	452,5 tCO ₂ /an	352,5 tCO ₂ /an	325 tCO ₂ /an	310 tCO ₂ /an	285,5 tCO ₂ /an	245,5 tCO ₂ /an
Delta/2021 en %		-22%	-28%	-31%	-37%	-48%

La rationalisation et la mutualisation du parc automobile entre les services de la Ville, ainsi que les efforts financiers pour remplacer les véhicules utilitaires, du thermique à l'électrique, permettent d'observer une baisse des émissions de CO₂ rejetées par les véhicules de 37% en 2025. Les prévisions pour 2026 portent cette réduction à 48%.

Enfin, le dernier tableau permet de suivre l'évolution de l'équipement automobile des Ivryens au regard de l'accroissement de la population et des politiques publiques menées par la ville et les collectivités publiques et leur impact sur l'environnement (rejet de CO₂) - Année de référence 2021.

	2021	2022	2023	2024	2025
Population	63 309 habitants	63 748 habitants	64 016 habitants	64 001 habitants	64 526 (chiffres Insee 2022 population légale au 1 ^{er} Janvier 2025)
Nombre de véhicules	16 350	15 999	15 547	15 149	15 118
Impact Tonne équivalent CO ₂	40 000 tCO ₂ /an	39 140 tCO ₂ /an	38 034 tCO ₂ /an	37 062 tCO ₂ /an	36 986 tCO ₂ /an

La baisse relative du nombre de véhicules au regard de la population ivryenne doit nous inciter à poursuivre les efforts pour offrir des alternatives à la voiture.

IV - SE NOURRIR – ALIMENTATION DE QUALITÉ ET ACCESSIBLE À TOUS·TES

IV/1 - ENJEUX ISSUS DE LA CONFÉRENCE CLIMAT

Rapport à l'alimentation et échange autour des initiatives qui contribuent à repenser nos modes de production et de consommation alimentaire afin de tendre vers une alimentation saine, respectueuse de l'environnement et accessible à tous·tes (développement de l'Etal solidaire, évolution des menus du SIRESCO (Syndicat intercommunal de restauration scolaire), l'expérience innovante d'épicerie sociale et solidaire, création d'une coopérative alimentaire...).



Cette thématique débattue lors de la Conférence Climat a fait l'objet des votes prioritaires des actions suivantes en décembre 2021 :

- Accompagner la production locale et intensifier les circuits courts
- Reconnaître l'alimentation comme un droit pour tous et toutes en mettant en place une sécurité sociale alimentaire ivryenne
- Développer et consolider les dispositifs d'aide alimentaire de qualité
- Favoriser l'accessibilité à une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement auprès des distributeur.rices

IV/2 - L'ALIMENTATION DURABLE ET SOLIDAIRE, UN ENJEU ESSENTIEL À IVRY-SUR-SEINE

Comme indiqué plus haut, la première édition de la Conférence Climat a mis au premier plan le sujet d'une alimentation de qualité et accessible à tous·tes. La 3ème édition de la Conférence Climat a permis de faire le bilan partagé des avancées dans ces domaines depuis 2021 : développement de l'Agrocité et lancement prochain des travaux de la Petite Serre, sensibilisation des plus jeunes lors de séjours responsables et adaptés à leur environnement, au travers d'une restauration scolaire de qualité et lors d'ateliers, accompagnement des associations pour la défense de la production locale et de qualité, soutien à des dispositifs d'accès à l'alimentation pour les personnes en situation de précarité alimentaire, les sujets sont nombreux.

Dans son discours de clôture de la 3^e édition de la

Circuit court, alimentation saine, juste rémunération des exploitants agricoles, sont des enjeux pour le « bien-manger » demain, intégrés dans le projet municipal 2020/2026 « Agir pour une alimentation saine, respectueuse de l'environnement et accessible à tous·tes » et doivent participer aussi à réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

En 2025, la question de l'alimentation durable et solidaire prend une nouvelle ampleur à Ivry-sur-Seine.

Conférence Climat le 17 mai dernier, Monsieur le Maire Philippe Bouyssou a indiqué des pistes de travail supplémentaires, notamment celles-ci :

- Reconfirmer la pertinence du format d'Assemblée Citoyenne - Conférence Climat sur sa forme, et en ce qu'elle permet du point de vue de la démocratisation des enjeux climatiques, du levier d'engagement qui est ainsi mis à la disposition des Ivryennes et des Ivryens
- Chercher à entrer de plain-pied dans le réseau militant et institutionnel autour des questions qui gravitent autour de la notion de « sécurité sociale alimentaire », et d'en faire une perspective de plus en plus concrète en ce qui concerne Ivry.

Son discours a ainsi mis l'accent sur le partage du pouvoir, processus de temps long où la politique





municipale porte une série de valeurs et de convictions qui se confrontent aux attentes de celles et ceux qui se mobilisent déjà.

Ces annonces invitent à penser les enjeux d'une alimentation durable et solidaire, de manière transversale et avec toutes les directions concernées, pour les ivryen·nes et avec les ivryen·nes.

Par ailleurs, et en parallèle, le Grand Orly Seine Bièvre lance le travail pour un Plan Alimentaire Territorial (PAT). Ce processus collectif et coopératif associe l'ensemble des communes, des acteur·ices économiques, associatifs et citoyens pour :

- **Favoriser une alimentation saine, locale et accessible à toutes et tous** : aller vers le 100 % bio dans nos cantines publiques, plus de fermes municipales, expérimenter une sécurité sociale de l'alimentation pour maîtriser la production, la transformation et la distribution alimentaires...
- **Renforcer les coopérations** entre producteurs, collectivités, entreprises, associations et citoyen·nes
- **Participer à la transition environnementale** et lutter contre le gaspillage alimentaire : favoriser le lien entre les humains et le reste du vivant, protéger la biodiversité, apprendre à consommer juste ce dont on a besoin...
- **Relocaliser l'alimentation** et soutenir les agricultures urbaines et de proximité : développer l'agriculture urbaine dans tous les quartiers, aider les agriculteurs à prendre soin des sols, de l'eau, de l'air et à vivre bien de leur travail.

Le 16 octobre 2025, la ville d'Ivry a accueilli le 3^e atelier territorial du PAT, en présence du Maire et des élus Clément Pecqueux et Bernard Prieur. La ville s'inscrit pleinement dans cette démarche qui s'étalera sur trois ans, afin de porter les enjeux de droit à l'alimentation, de sécurité sociale de l'alimentation ou encore de communs productifs.

Sur le même thème, la médiathèque a lancé en novembre 2025 son nouveau cycle annuel de Conf Pop pour la période 2025-2026 sur les enjeux de l'alimentation, avec des conférences sur :

- **Notre rapport au bio, entre adhésion et méfiance** avec Grégori Ackermann, sociologue.
- **Qui va nous nourrir ?** avec Amélie Poinsot, journaliste à Médiapart.



- **L'appétit des femmes, une histoire politique** avec Lauren Malka, journaliste indépendante et podcasteuse.
- **Alimentation et classe sociale : choisit-on vraiment ce qu'on mange ?** avec Nora Bouazzouni, journaliste et écrivaine.

En parallèle, les agent·es de l'administration communale ivryenne se sont réuni·es le 19 septembre 2025 afin de mettre en commun sur leurs actions relatives aux enjeux d'alimentation durable et solidaire et d'agriculture urbaine. A cette occasion, le chargé de mission agriculture urbaine de la ville, recruté en 2025, a pu exposer pourquoi l'alimentation peut être un levier afin d'accompagner les ivryen·es dans l'amélioration générale de leur qualité de vie.

1. L'alimentation et la santé

Notre santé est intrinsèquement liée à l'alimentation. Elle y est évidemment essentielle par l'apport des divers nutriments qui la compose, mais peut également être nocive. En effet, on sait aujourd'hui qu'une grande partie des maladies chroniques telles que le diabète, l'obésité et les

maladies cardiovasculaires sont liées à l'alimentation. Par ailleurs, certains aliments peuvent également être nocifs non par leurs apports nutritifs mais par leurs moyens de production. Il est scientifiquement établi que l'exposition répétées à certains agents tels que les pesticides, les plastiques alimentaires, les fongicides et les nitrites couplés à d'autres facteurs peuvent augmenter voire causer certaines maladies. Pour être en bonne santé, il est donc important de manger des produits de qualité. Mais cela demande du temps et des moyens financiers. Mettre en place des politiques alimentaires est donc essentiel dans la lutte contre les inégalités de santé.

2. L'alimentation et l'économie

L'alimentation représente une part conséquente de l'économie. En moyenne, une famille française consacre 15% de ses revenus à l'alimentation. Cette part diminuant avec l'augmentation du revenu (engel) et Ivry étant une ville modeste, on peut déduire que l'alimentation est une des sources de dépenses les plus importantes des ivryen·es. En tant que municipalité, nous avons plusieurs moyens d'agir.

- Travailler à ce que ce flux financier reste le plus local possible. En encourageant l'approvisionnement local, nous soutenons et créons des emplois non-délocalisables.

- Réduire le budget global de l'alimentation pour les foyers. Ce faisant, les familles pourraient allouer leur budget à d'autres activités plus épanouissantes (loisirs, culture, etc.), ce qui générera des retombées concrètes pour l'économie locale.

3. L'alimentation et l'écologie

Encourager l'alimentation à partir de produits locaux n'a pas que des effets bénéfiques sur l'économie : En effet, la production et le transport de la nourriture sont responsables d'une grande partie des émissions de gaz à effet de serre. En travaillant sur l'alimentation à Ivry, nous contribuons directement à nos objectifs de transition écologique : réduction de l'empreinte carbone et lutte contre le gaspillage alimentaire. De plus, encourager les initiatives d'agriculture urbaine permet de végétaliser des espaces, offrant ainsi un refuge à la biodiversité, améliorant la qualité des sols et créant des îlots de fraîcheur.

4. L'alimentation, la culture et le lien social

L'alimentation est également un moyen concret de renforcer le lien social et de valoriser la diversité culturelle de la ville. En mettant à disposition des cuisines collectives, en organisant des ateliers cuisine ou des repas partagés, cela permet aux habitant·es de se rencontrer, d'échanger, et de travailler ensemble, en ce faisant peut renforcer la cohésion entre les quartiers.

IV/3 - ACCOMPAGNER LA PRODUCTION LOCALE ET INTENSIFIER LES CIRCUITS COURTS

L'Agrocité Gagarine-Truillot, l'agriculture au cœur de la ville

Le développement de la ZAC Gagarine se poursuit avec la livraison en 2025 de 552 m² d'espaces d'agriculture urbaine en toiture dont une serre de 65m² et un dispositif de phytoépuration avec récupération des eaux grises de 145m², 151 m² d'espaces d'agriculture urbaine en vert sur dalle et 1 055 m² d'espaces d'agriculture urbaine en pleine terre.

La serre est dorénavant visible dans le quartier Gagarine-Truillot. Intégrée à l'Ecole supérieure d'informatique électronique automatique (ESIEA), ce projet d'une serre aquaponique dont les productions et résultats seront rendus en open

source, porte l'ambition de développer et améliorer l'agriculture urbaine, en particulier dans la ZAC Gagarine. Le projet sera accompagné de 290 m² de panneaux photovoltaïques.

La Petite Serre sera livrée pour l'été 2026. Avec une très forte ambition de conception en réemploi, dont certains matériaux sont issus de la déconstruction de Gagarine, ce nouvel espace municipal au cœur du quartier sera le lieu démonstrateur de l'agriculture urbaine avec un espace serre de 60 m² et un espace pédagogique de 60 m², ainsi qu'un jardin cultivé de 120 m². Un chargé de mission Agriculture urbaine a été recruté en 2025 pour l'animer.





Le soutien aux associations et partenaires

En 2025, la ville d'Ivry-sur-Seine continue d'accompagner l'association l'Etal solidaire et les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP). Concernant l'association l'Etal solidaire, la ville met à disposition chaque semaine des salles dans tous les quartiers pour les ventes de fruits et légumes bios en circuits courts :

- Pierre et Marie Curie à la maison municipale de quartier du Petit-Ivry, 44 rue Jean Le Galleu
- Monmousseau-Vérollot à la maison municipale de quartier, 17 rue Gaston Monmousseau
- Voltaire-Centre-Ville à la salle Voltaire, Place Voltaire
- Ivry-Port à la maison municipale de quartier, 46 rue Jean-Jacques Rousseau

De plus, la 3^e édition de la Conférence Climat a accueilli le grand marché annuel de l'Etal solidaire dans le parc Robespierre : vente de fruits et légumes de saison, œufs et produits d'épicerie sèche issus de l'agriculture biologique et en direct de la ferme du Bois Bourbon située à Thiers-sur-Thèves dans l'Oise. En vrac ou en paniers pré-commandés, chacun·e des usager·ères pouvait s'acquitter d'un tarif adapté à sa situation : tarif producteur, tarif étudiant, tarif solidaire (-35 % du tarif producteur, le différentiel est pris en charge par l'association). Un demi-tarif (cumulable avec le tarif réduit) a été proposé pour cinq produits référencés afin de permettre un accès à des produits de qualité pour les familles modestes. D'autres artisan·es étaient également présent·es pour proposer des produits variés : miel, pains bios, confitures... En parallèle du marché, une exposition « Bien manger est un droit ! » était présentée pour comprendre les enjeux de la sécurité sociale alimentaire.

IV/4 - DÉVELOPPER ET CONSOLIDER LES DISPOSITIFS D'AIDE ALIMENTAIRE DE QUALITÉ ET METTRE EN PLACE UNE SÉCURITÉ SOCIALE ALIMENTAIRE IVRYENNE : DES ENJEUX CROISÉS

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 11 décembre 2024 a approuvé 3 conventions visant in fine à favoriser l'accès à l'alimentation pour les personnes en situation de précarité alimentaire :

Par ailleurs, l'Espace Gérard Philipe accompagne les associations de jardins partagés et celles en devenir pour l'installation de nouveaux jardins. Cela représente actuellement **17 jardins partagés**, dont le jardin géré par l'association Soli-cité dans le Square Toussaint Louverture ci-dessous.



Le 7 novembre 2025, l'Espace Gérard Philipe a accueilli une rencontre autour des enjeux de l'alimentation : « Mettons nous autour de la table », alimentation et coopérations de territoire. En partenariat avec le Grand-Orly Seine Bièvre, la ville d'Ivry invite les acteurs associatifs et économiques à une rencontre autour des enjeux de cette filière, afin de favoriser les synergies et la mise en communs, avec un programme riche :

- Présentation de la démarche du Plan Alimentaire Territorial du Grand-Orly Seine
- Présentation des actions portées par la Ville d'Ivry en lien avec les acteurs locaux, et notamment l'Etal solidaire
- Temps d'échanges entre acteurs de l'alimentation (cantine solidaire, agriculture urbaine et AMAP, aide alimentaire,...).

1. Une délibération relative au renouvellement de la convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale d'Ivry-sur-Seine et l'association Les Bokhalès pour l'attribution d'une subvention pour la distribution de repas.
2. Une délibération relative au renouvellement de la convention de partenariat « Les restaurants du cœur »

3. Une délibération relative à l'approbation de la convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale d'Ivry-sur-Seine et l'Etal Solidaire pour la prise en charge du financement de paniers de fruits et légumes bio de saison

Les deux premières s'inscrivent dans le cadre d'un renouvellement, la troisième est un dispositif nouveau qui étend l'accès à l'alimentation en matière de fruits et légumes bio de saison. L'approbation de ces conventions ont permis la mise en œuvre des actions en 2025.

L'accompagnement des associations qui œuvrent au plus près des habitant.es, un enjeu de justice sociale alimentaire

Les Bokhalès

Depuis plusieurs années, l'augmentation du nombre de personnes en situation de précarité conduit à près de 4 millions de personnes à avoir recours à l'aide alimentaire dispensée sur l'ensemble du territoire par les associations et les institutions (données INSEE 2022).

Avec un taux de pauvreté de 28%, Ivry-sur-Seine n'échappe pas à cette évolution de la précarité. Les associations d'aide alimentaire de la commune accueillent de plus en plus de personnes et peinent à répondre aux besoins toujours plus importants.

De par ses missions et par l'intermédiaire de sa commission sociale, le CCAS intervient dans le domaine de l'aide alimentaire en remettant des chèques services valables dans les commerces de la ville. Il propose également des colis d'urgence avant d'orienter les bénéficiaires vers les associations locales et organise une aide spécifique en direction des étudiants.

La 1^{ère} édition de la Conférence Climat ayant mis en avant la nécessité de développer d'autres modèles d'accès à l'alimentation, ouvrant les réflexions vers une sécurité sociale de l'alimentation, le CCAS souhaite proposer une offre complémentaire aux dispositifs d'aide alimentaire, en s'adaptant aux profils et situations des bénéficiaires (public résidant en hôtel ne pouvant cuisiner, personnes isolées, étudiants, personnes sans habitat stable...). Cette offre s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement social global. Les orientations

sont faites par un travailleur social et sont soumises à la commission sociale du CCAS et ce dans l'objectif d'identifier pour chacune des situations les ouvertures de droits possibles.

De par son engagement, la cantine gérée par l'association les Bokhalès située au sein de la Ressourcerie La Pagaille apporte une aide alimentaire aux personnes dans la précarité notamment à celles ne pouvant cuisiner. La Pagaille a ouvert en mars 2017 une cantine solidaire gérée par l'association les Bokhalès. Cet espace de restauration collective propose du mardi au samedi de 12h à 14h30 des repas à prix libre. Cette cantine solidaire n'est pas un simple espace de restauration, elle est également un lieu d'entraide collective génératrice de lien social et de solidarité.

Par ailleurs, un certain nombre de plats proposés sont cuisinés à partir de la récupération des fruits et légumes frais invendus. Cette volonté de transformer et de valoriser des produits s'inscrit dans la logique de la conférence climat, de lutter contre le gaspillage alimentaire. L'offre de repas à prix libre s'inscrit dans une politique de justice sociale et de solidarité portée par le CCAS d'Ivry-sur-Seine. **Au regard du bilan positif de l'action en 2023 et 2024, et au vu de l'importance de l'action des Bokhalès, le CCAS a décidé d'accordé une subvention annuelle de 5 000 euros pour les exercices 2025 à 2027.**

Les restos du cœur

L'association des Restaurants du Coeur a pour objet d'aider et d'apporter une assistance aux personnes les plus démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à l'action contre la pauvreté sous toutes ses formes. A Ivry, ce sont 320 ménages pour 1 000 personnes qui sont aidés par cette association.

L'orientation nationale des Restaurants du Coeur vise à ce que chaque usager bénéficie de 5 fruits et légumes par jour. Afin de garantir la distribution auprès des ivryen·ne.s d'un aliment essentiel dans l'équilibre alimentaire, il a été défini que le CCAS fournisse à cette association le pain acheté auprès d'une boulangerie locale. L'association en assure la distribution aux ivryen·nes. Cette dépense était de 13 115 euros pour l'année 2023 (pour l'achat de





10 910 unités), 12 738 euros en 2024 (pour l'achat de 10 595 unités) et **9 180 euros au 30 septembre 2025 (7 650 unités)**.

Dans un contexte d'augmentation de la précarité, le CCAS souhaite proposer une offre complémentaire aux dispositifs d'aide alimentaire, en s'adaptant aux profils et situations des bénéficiaires tout en s'inscrivant dans les objectifs de la conférence climat lancée en juin 2021 par la ville et particulièrement au regard de sa thématique : « Se nourrir : alimentation de qualité accessible à toutes et tous ».

L'Etal Solidaire

L'association l'Etal solidaire créée en 2016 a pour objectif :

- L'accès de tous à une alimentation de qualité
- L'action pour garantir un juste revenu aux producteurs
- Le développement des circuits courts
- Le refus de la loi des géants de l'agro-industrie et de la distribution
- Le développement d'un réseau de solidarité

L'association propose des petits marchés au cœur des quartiers tous les week-ends. Les produits vendus, essentiellement des fruits et légumes bio, sont cultivés à la ferme du bois Bourdon dans l'Oise.

Comme indiqué en IV/3, l'Etal solidaire a un engagement fort pour l'accès à une alimentation de qualité accessible à toutes, avec des produits directement de producteur·ices et une tarification adaptée en fonction des revenus. Par ailleurs, l'Etal solidaire participe activement à l'opération « soutien aux étudiants » organisée chaque année par le CCAS. L'association distribue gratuitement aux étudiants des fruits et légumes pour une valeur d'environ 1000 €. Ces actions de solidarité s'inscrivent dans une politique de justice sociale portée par le CCAS d'Ivry-sur-Seine.

Dans ce cadre, le CCAS a souhaité établir un partenariat avec l'association L'Etal solidaire par la prise en charge de panier de fruits et légumes à destination d'un public en difficulté sociales temporaires, l'octroi de paniers assorti à une démarche de prévention et de conseils quant à la consommation de fruits et légumes frais.

IV/5 - FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT AUPRÈS DES HABITANT·ES ET DES DISTRIBUTEUR·ICES

Mise en œuvre des lois EGALIM 1 et 2 :

A la suite des États généraux de l'alimentation de 2017, la loi Égalim (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et pour une alimentation saine, durable et accessible à tous) a été promulguée en 2018. Parmi ses 69 articles, plusieurs concernent directement les collectivités locales, notamment en matière de restauration collective.

Les principales obligations imposées par la loi Égalim sont les suivantes :

- Depuis le 1^{er} janvier 2022, les restaurants collectifs publics doivent proposer au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.
- Dès 2025, les contenants en plastique utilisés pour la cuisson, le réchauffage et le service doivent être supprimés dans la restauration scolaire.
- Un diagnostic anti-gaspillage alimentaire et promotion du don de denrées consommables doit être mis en œuvre.

- L'affichage transparent des produits durables et de qualité, utilisés dans les repas, est assuré par le service de restauration et Tables Communes.
- Les sources de protéines sont diversifiées, avec l'introduction obligatoire d'un menu végétarien hebdomadaire.

À Ivry-sur-Seine, la collectivité s'est engagée activement dans le respect de ces dispositions, en partenariat avec Tables Communes, acteur central de la restauration municipale :

- Depuis le 1^{er} janvier 2025, tous les contenants non réutilisables ont été supprimés.
- Toutes les viandes et volailles servies sont d'origine française et bénéficient de labels de qualité.
- Tables Communes détient depuis 2019 le niveau 1 de la certification Ecocert «En Cuisine», reconfirmé chaque année, avec :
 - 75 % de produits bruts ou peu transformés,
 - 54 % d'aliments durables, dont 35 % de produits biologiques.

Cette démarche, structurée en trois niveaux de progression, vise à répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et de santé publique.

La restauration collective à Ivry-sur-Seine est ainsi reconnue comme un acteur engagé pour une alimentation saine, durable, de qualité et accessible à tous, tout en luttant activement contre le gaspillage alimentaire.

Tables Communes illustre cet engagement à travers plusieurs actions concrètes :

- Menus hebdomadaires à quatre composantes au lieu de cinq, pour limiter le gaspillage.
- Menus végétariens hebdomadaires en maternelle.
- Menus flexitariens en élémentaire, avec une alternative végétarienne proposée chaque jour.
- Formation du personnel pour renforcer la qualité et la fréquence des plats végétariens dans les restaurants scolaires.

L'intégration de produits bios dans les repas en crèche

3 crèches fonctionnent actuellement en liaison froide, en travaillant avec Tables Communes comme fournisseur depuis 2023. Cela signifie 30% de produits bios intégrés dans les repas, plaçant ces crèches au-dessus des attendus de la loi Egalim.

La sensibilisation des plus petit·es

En 2023, la crèche multi accueil Rosa Bonheur met en place un projet de jardin potager pour sensibiliser les plus petit·es au jardinage et à la pousse des légumes. En 2025, le projet se poursuit avec le groupe des grand·es, des enfants de 2 à 3 ans.

La sensibilisation au bien manger

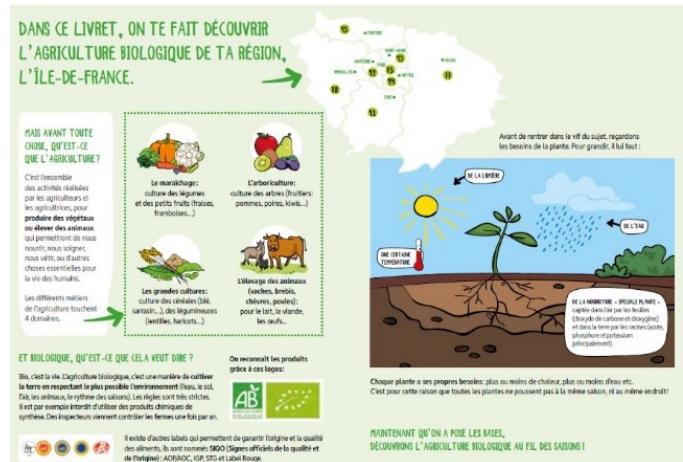
Focus sur le projet « De la terre à l'assiette » avec Tables Communes

Dans le cadre de son engagement pour une alimentation saine et durable, la collectivité a mis en place une action éducative visant à améliorer la connaissance des enfants sur les circuits alimentaires, du producteur au consommateur.

L'objectif est double :

- Sensibiliser les élèves à une alimentation équilibrée et respectueuse de l'environnement, en

leur apprenant notamment la saisonnalité des aliments.



- Encourager la consommation de fruits et légumes, tout en réduisant le gaspillage alimentaire dans les assiettes.

Pour cela, plusieurs dispositifs ont été proposés :

- Des ateliers pédagogiques et ludiques, adaptés à l'âge des enfants.
- Des visites de fermes locales, permettant une immersion concrète dans le monde agricole.
- La création d'un livret pédagogique, conçu pour faciliter la transmission des connaissances entre les enfants et leurs familles.

La clôture du projet a été marquée par une œuvre artistique collective et la réalisation d'affiches par les enfants, afin de partager leurs apprentissages avec leurs camarades et valoriser leur engagement.





Focus sur le projet « Le manège des saveurs » avec Tables Communes

Ce projet vise à sensibiliser les enfants à la diversité culturelle à travers des ateliers ludiques autour des épices du monde.

Les enfants sont invités à **découvrir des épices** issues de différents continents, à choisir librement celles qu'ils souhaitent utiliser, et à expérimenter leur dosage, favorisant ainsi l'**expression de leurs goûts et leur curiosité culinaire**.

Au-delà de l'aspect culturel, cette démarche encourage l'**adoption de nouvelles habitudes alimentaires**, en proposant des alternatives aux condiments industriels comme le ketchup, au profit d'assaisonnements naturels et variés.

Focus sur le projet : Main sur la table on est éco-responsable

Ce projet, dont le nom a été choisi et voté par les enfants, poursuit deux objectifs principaux :

1. Sensibiliser les enfants au « bien manger », à la fois pour leur santé et pour la planète. À travers des ateliers sur la nutrition et la cuisine, les enfants découvrent les notions de saisonnalité, de circuits courts, d'équilibre alimentaire et de préservation des ressources. Ces activités valorisent les denrées non consommées. Elles incluent également la visite d'une ferme locale, pour une immersion concrète dans le monde agricole.

2. Crée du lien entre les enfants et les cuisiniers. Les élèves sont invités à visiter l'unité de production des repas de Tables Communes, et à élaborer des recettes anti-gaspi et bonnes

pour la santé en collaboration avec un cuisinier et une diététicienne. Ces recettes sont ensuite réalisées au sein des accueils de loisirs, renforçant l'implication des enfants dans leur alimentation.



Focus sur la sensibilisation au bien manger pendant les séjours vacances

La Ville d'Ivry-sur-Seine poursuit sa démarche d'alimentation durable et responsable au sein de ses centres de vacances – Les Mathes, Héry-sur-Ugine et Les Vignes. L'objectif reste de **proposer des repas équilibrés, locaux et de saison, tout en soutenant les producteurs de proximité et en réduisant l'empreinte carbone liée à l'approvisionnement**.

Chaque centre collabore étroitement avec son chef cuisinier afin de garantir la qualité des produits, la diversité des menus et l'éducation alimentaire des enfants.

Des visites pédagogiques (fromageries, fermes locales, marchés régionaux) sont organisées pour

sensibiliser les jeunes à la provenance des aliments et aux enjeux de l'agriculture durable. Aux *Mathes*, le centre poursuit l'introduction de programmes destinés aux plus petits, axés sur la **découverte du goût et la diversification alimentaire**.

Aux *Vignes*, les **ateliers culinaires participatifs** rencontrent un franc succès : les jeunes y cuisinent avec des produits locaux et de saison, tout en découvrant les bases de la nutrition responsable. L'approvisionnement des produits se fait désormais auprès d'une coopérative agricole de la Lozère.

À *Héry-sur-Ugine*, des **menus thématiques régionaux** sont proposés, permettant d'allier plaisir gustatif et apprentissage culturel. Le centre dispose également d'un accès à la déchetterie, afin d'acheminer et d'y déposer tout ce qui doit y être recyclé, et ainsi gérer correctement les déchets.

Focus sur les ateliers Bien manger ensemble en direction des jeunes ivryen·nes

Les ateliers Bien manger ensemble associent éducation à la santé, Développement durable et autonomie. Les jeunes ivryen·nes y conçoivent et préparent des repas collectifs à partir de fruits et légumes de saison, abordables financièrement, dans la perspective de pouvoir les reproduire au quotidien. L'équipe de référent·es de Projets Jeunes a co-construit plusieurs ateliers tout au long de l'année :

- Le 18 février, un atelier Cocktail Power avec confection de mocktails aux noms de femmes inspirantes,
- Le 16 avril, un atelier de préparation des jus de fruits afin de tester des recettes reproductibles lors d'Ivry-en-fête,
- Les 21 et 22 juin, à l'occasion d'Ivry-en-Fête, la ville proposait aux jeunes un atelier pitas et pidés. Les jeunes étaient amenés à confectionner eux-mêmes leur pain,
- Le 18 juillet, une terrasse d'été précédée d'un atelier bien manger ensemble barbecue : préparation des salades, sauces maison...,
- Le 23 juillet, un « brunch de compèt » préparé avec les jeunes,

- Le 22 août, un barbecue avec préparation des salades, sauces maison...,
- Le 30 octobre, un atelier confection de gâteaux pour Halloween.

Cette démarche cherche à sensibiliser les jeunes à une alimentation saine et responsable ainsi qu'à la lutte contre le gaspillage alimentaire. D'autre part, ces ateliers permettent aux jeunes de reproduire à bas prix ces recettes, favorisant in fine leur prise d'autonomie. Ils constituent également un espace de socialisation et de coopération, où les jeunes apprennent à organiser un repas collectif, à partager des responsabilités et à valoriser le travail réalisé en commun.

Dans une logique de lutte contre le gaspillage alimentaire et de solidarité locale, les denrées récupérables sont valorisées à l'issue de ses événements. Ainsi, à l'issue des ateliers Bien manger ensemble ou des repas partenariaux, les denrées restantes sont systématiquement confiées à des associations locales, notamment Cui&Cou afin d'être redistribués dans les foyers de femmes en situation de précarité. Cette démarche permet non seulement de réduire les déchets, mais aussi de soutenir les associations et de favoriser une redistribution au bénéfice de publics en besoin.

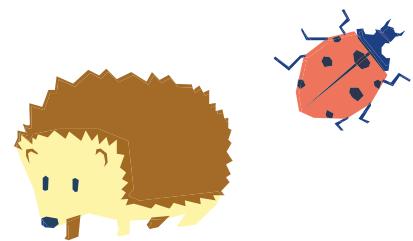
La sensibilisation pour tous·tes, à l'Espace Gérard Philipe et dans les maisons de quartier

En 2025, la maison municipale de quartier Ivry-Port a proposé un atelier de cuisine avec l'association Ikambere, sur le sujet de l'alimentation et de la santé des femmes et mis en place un cycle santé avec Éco-Santé pour sensibiliser sur les aliments et produits du quotidien.

A la maison de quartier Centre-Ville, les habitant·es ont pu participer à un atelier cuisine du monde et des ateliers sensoriels de découverte des aromatiques et des fruits et légumes.

Enfin, l'Espace Gérard Philipe fait la promotion d'une alimentation moins carnée, locale et de saison dans le choix des buffets proposés lors d'événements prévus dans l'espace.





V - AGIR ET ACCUEILLIR – MIGRATIONS CLIMATIQUES

V/1 - ENJEUX ISSUS DE LA CONFÉRENCE CLIMAT

Les évolutions climatiques induites par l'activité humaine, et notamment par les pays les plus développés, bouleversent chaque jour l'environnement, les lieux et les conditions de vie de nombreuses populations, en majorité dans les pays de l'hémisphère Sud.

Ce temps permettra d'aborder la notion de réfugié.es climatiques et le soutien aux initiatives solidaires qui pourraient en découler.



Expression graphique de l'atelier

Cette thématique débattue lors de la Conférence Climat a fait l'objet des votes prioritaires des actions suivantes en décembre 2021 :

- Agir pour l'accès aux droits des populations déplacées du fait du changement climatique

V/2 - LE CONTEXTE GÉNÉRAL

L'expression de «réfugié climatique» n'a pas de définition juridique précise. En effet, le terme de réfugié est jusqu'à présent réservé à toute personne menacée de persécutions en raison de « sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques » selon la Convention de Genève de 1951, dont découle une protection juridique.

Les catastrophes liées aux changements climatiques ne sont, elles, pas prises en compte pour le statut de réfugié. Les données mondiales sur les mouvements transfrontaliers dans le contexte de catastrophes sont par conséquent limitées, seuls quelques cas notables étant examinés à ce jour (Nansen Initiative, 2015 ; Organisation Internationale pour les Migrations, 2017).

Cependant, la corrélation des déplacements en lien avec le climat devient une préoccupation croissante depuis les années 1980. Un rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de 1985 définit les réfugiés climatiques ou

- Contribuer au bon accueil des populations déplacées du fait du changement climatique
- Informer et sensibiliser la population ivryenne aux questions de migrations climatiques

environnementaux comme des personnes forcées de quitter leur habitat de façon temporaire ou permanente, en raison d'une rupture environnementale (d'origine naturelle ou humaine) mettant en péril leur existence ou affectant sérieusement leur qualité de vie.

Les déplacements forcés liés aux changements climatiques constituent une réalité. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés calcule qu'en moyenne, depuis 2008, 21,5 millions de personnes ont été déplacées chaque année de force, à cause de catastrophes telles que des inondations, des tempêtes, des incendies ou des températures extrêmes.

Les projections présentent une progression qui atteindrait 260 millions de réfugiés climatiques en 2030 (2050 selon l'étude de la banque mondiale réalisée en 2018).

Toutes les régions côtières du monde seront impactées par la montée du niveau de la mer (rapports du Groupe d'Experts Intergouvernemental

sur l'Evolution du Climat des Nations Unies, simulations du Surging Seas d'ici 2050 et 2100). La France n'est pas épargnée. Les côtes françaises seront fortement impactées : **en 2100, la ville de La Rochelle pourrait par exemple ressembler à un cap entouré d'eau.**

Ainsi, le Nord Pas de Calais a connu en novembre 2023 puis en début d'année 2024 des inondations historiques. 348 communes ont été déclarées en situation de catastrophe naturelle (total au 12/12/2023). Certains médias ont avancé la notion de déplacés climatiques concernant les sinistrés ou interrogé l'insuffisance de places d'hébergement d'urgences pour les personnes exilées à Calais impactées par les fortes intempéries.

Plus récemment, les inondations qui ont touchées Valence (en Espagne) les 29 et 30 octobre 2024, provoquant le décès de 240 personnes, sont liées au dérèglement climatique (phénomène de goutte froide) mais aussi d'une artificialisation des sols trop importantes qui a renforcé le phénomène de ruissellement et amplifié la catastrophe. Le 15 décembre 2024, un cyclone d'une puissance que le territoire mahorais n'avait pas connu depuis 1934 s'est abattu sur le département de Mayotte, faisant 39 morts et plus de 4 000 blessés. Cette catastrophe est particulièrement dévastatrice sur un territoire délaissé par l'Etat français, où les pro-

blématiques sont déjà nombreuses. **En décembre 2024, la Ville d'Ivry a accordé une subvention exceptionnelle de 2 000 euros au profit de la Croix Rouge Française pour l'aide aux victimes du cyclone Chido.**

Les impacts actuels du dérèglement climatique ne sont pas les mêmes partout. Les pays plus pauvres ou en développement sont les plus touchés par ces impacts et doivent donc faire face aux plus forts déplacements de populations. Ce sont aussi les pays qui sont historiquement les moins responsables du changement climatique.

On estime qu'il existe deux types de menaces en fonction du temps d'impact :

Les menaces soudaines :

Ce sont celles qui aujourd'hui sont plus responsables de déplacements de population : ouragans, cyclones, typhons, tempêtes, inondations... (ex : typhon aux Philippines en 2021, pluies exceptionnelles au Pakistan en août 2022)

Les menaces d'effet à long terme :

Les impacts sont plus graduels, de long terme, mais les conséquences sont tout aussi catastrophiques : sécheresse, désertification, montée du niveau de la mer... (ex : sécheresse au Niger, région du Sahel central).

V/3 - LA SITUATION À IVRY-SUR-SEINE

Contribuer au bon accueil des populations déplacées du fait du changement climatique

À Ivry-sur-Seine, comme dans certaines métropoles françaises, les bidonvilles réapparaissent au début du XXI^e siècle car les populations ne trouvent pas de solution d'hébergement et installent des habitats de fortune dans les centres urbains. Au début des années 2000, des familles venues de Transylvanie en Roumanie s'installent Porte de Choisy.

En février 2011, une cinquantaine de personnes s'installent ensuite sur le terrain appartenant à l'APHP, Rue Truillot, à la suite de l'incendie de leur bidonville situé Avenue de Verdun. Ces familles viennent de Dorohoi en Moldavie roumaine, région la plus pauvre du pays. Un des plus grands bidon-

villes d'Ile de France se constitue alors. L'implication de la population ivryenne se déploie, associations et particuliers se mobilisent pour l'accueil, l'accès aux droits (de nombreuses domiciliations faites chez les citoyen.ne.s), la solidarité et l'accompagnement social de ces habitant.es.

L'évacuation du bidonville Truillot en 2015 signe le point de départ de la politique ivryenne d'accompagnement de ces populations : 153 personnes (37 ménages) sont accompagnées pour intégrer 22 logements. Dès lors, le travail d'accompagnement se développe suite au diagnostic social de l'association Alteralia (ex ALJ 93), qui est ensuite mandatée comme premier opérateur social pour l'accompagnement de ces populations en 2015. En 2016, l'association Convivances lance le projet Villensemble, qui accueille 39 personnes (fin du dispositif à l'été 2022).





Le CHUM (Centre Humanitaire) Emmaüs Solidarité ouvre en janvier 2017 avec une capacité de 400 places dont un contingent de 50 places est réservé pour les Ivryen.nes issus des bidonvilles. La maraude Emmaüs Solidarité débute en octobre 2016 et pour un an, puis reprend en 2020.

Le CHUM a été pensé comme un espace hors de l'urgence où les personnes peuvent s'engager sur un parcours de reconstruction et d'autonomie qui, outre les questions administratives liées à l'ouverture des droits, inclut un travail sur la réappropriation du quotidien mais aussi l'adaptation des fonctionnements individuels et familiaux aux réalités du contexte actuel de la société française. Il se donne ainsi pour objectif d'allier le traitement de l'urgence avec la mise en place d'un accompagnement social qui prenne en compte toutes les composantes de la vie des personnes (santé, parentalité, culture, emploi...) et leur apporte les clefs pour poursuivre leur parcours en dehors du centre.

Plus de 250 personnes ont pu bénéficier de ces dispositifs d'accompagnement social répartis sur 10 sites dans la ville et une quinzaine de sites d'habitat précaire sont cartographiés qui abritaient entre 500 et 700 personnes. La plupart des sites précaires ont pu être résorbés, demeurait celui de la Villa des Sorbiers pour lequel un travail était mené dans le cadre de la stratégie départementale de résorption des bidonvilles engagée par l'Etat, incluant les communes d'Ivry, Vitry et Villejuif et autres communes selon les situations locales.

Le 6 mars 2024, un important incendie est survenu sur le site de la Villa des Sorbiers où vivaient 64 personnes, installées depuis une dizaine d'an-

nées. La municipalité a rapidement mis à l'abri de manière temporaire les sinistrés dans le gymnase Pierre et Marie Curie, avant d'entamer un dialogue avec les services de l'Etat pour poursuivre le travail d'accompagnement déjà engagé avec les familles concernées et d'aboutir à des hébergements plus stables.

Après la mise à l'abri dans le gymnase, certaines familles ont ensuite été orientées vers un hôtel 115 avant de pouvoir bénéficier de solutions d'hébergement plus pérennes, d'autres sont reparties en Roumanie ou sur d'autres sites de la Région. Les parcours d'insertion des familles ont alors été fortement fragilisés, et les enfants qui étaient scolarisés sur la ville auparavant ont subi des ruptures de scolarité par la suite.

Aujourd'hui encore, la veille sociale menée sur la ville par le biais des médiateurs sociaux municipaux et par la chargée de mission populations vulnérables du CCAS permet d'identifier très vite d'éventuelles installations de fortune sur l'espace public et approcher au plus tôt les familles pour proposer un accompagnement social adapté.

Un modèle ivryen s'est construit, avec la mise en place d'expériences inédites travaillées avec les militant.es, l'Etat, le Département et les opérateurs sociaux. La mobilisation de ressources financières a également été un enjeu fort (Etat, Département, Ville, Fonds Européens). Parallèlement à ce travail de terrain, dans un contexte de déplacements de populations, la mobilisation s'est poursuivie autour de l'interpellation de l'Etat et des Maires d'Ile de France concernant deux obligations particulières : **la domiciliation et la scolarisation des enfants**.

À l'échelle interne, la coordination de ces questions, du partenariat et du travail quant au parcours individualisé des usagers est assurée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Ainsi, le CCAS a renforcé son partenariat, avec l'Association Alteralia dans le cadre d'une convention approuvée lors du Conseil d'Administration du CCAS du 15 décembre 2023. Celle-ci fixe « *le cadre de l'intervention d'Alteralia qui vise à aller au-devant des populations les plus marginalisées et désocialisées et à mettre en œuvre des modalités d'accueil, d'évaluation, d'orientation et d'accompagnement social adaptées, avec ou sans hébergement* ».

Si les conditions économiques de ces déplacé.es semblent être le premier motif de départ des pays d'origine, les facteurs climatiques récents, telles que les inondations contribuent également à fragiliser ces territoires et amplifier les mouvements migratoires.

En septembre 2025, certaines familles connues des services de la ville sont revenues en France après avoir subi de fortes inondations dans leur région d'origine en Roumanie. Déjà installées dans des abris de fortune dans leurs pays, elles ont vu leur habitat détruit par les intempéries, les contraignant de nouveau à l'exil.

Qu'il s'agisse des familles intracommunautaires ou de personnes migrantes isolées, les parcours sont souvent marqués de traumatismes, des conditions de vie très précaires et un accès difficile aux droits fondamentaux.

La situation des jeunes migrant.es installé.es sous le pont Nelson Mandela à l'été 2022 en est une illustration. Plus de 300 jeunes, venant d'Afghanistan, de Côte d'Ivoire, de Guinée, du Sénégal, du Mali, du Sierra Leone... ont fui leur pays en raison de la guerre, l'extrême pauvreté, les multiples oppressions.

Outre « l'amélioration » des conditions de vie (accès à l'eau, installation de sanitaires) et de réponses aux besoins primaires apportées par les associations et la ville, cette situation a mis aussi en exergue la complexité d'obtenir des réponses institutionnelles réactives, suscitant des incompréhensions légitimes, et qui font écho au manque criant de places en hébergement via le 115.

Une réponse dépassant l'échelle de la ville était indispensable pour asseoir chaque jeune dans un parcours d'accompagnement personnalisé cadré dans un environnement stabilisé puisque construit et autorisés par les services de l'Etat, compétents en la matière. **Les mobilisations associatives, citoyennes et de la Municipalité pendant plusieurs mois ont permis d'activer des solutions pour répondre en termes d'accueil, d'hébergement et de suivi social.**

Les mouvements migratoires actuels sont influencés à la fois par les conflits armés, les crises économiques et de plus en plus par les conséquences du changement climatique. Une fois arrivées en France, de nombreuses personnes migrantes se retrouvent confrontées à une grande préca-

rité sociale : saturation des dispositifs d'accueil, complexité administrative et difficultés d'accès aux droits. Ces personnes connaissent souvent des conditions de vie particulièrement difficiles. Beaucoup portent déjà les séquelles de parcours migratoires traumatisques auxquelles s'ajoutent le quotidien à la rue. Ces situations rendent les démarches d'insertion, de soin et d'accès aux droits particulièrement complexes.

Face à ces constats, la ville d'Ivry sur Seine a organisé en décembre 2024 une conférence consacrée à la lutte contre la grande précarité sur l'espace public. Cet événement a réuni les acteurs associatifs, les institutions locales et les représentants de l'Etat autour d'un constat partagé et dans le but de faire émerger une réponse collective et concertée face à cette problématique.

À la suite de cette rencontre la ville a confié à l'association CITHÉA la réalisation d'un diagnostic social sur la situation des personnes présentes sur l'espace public et sans abri. Mené de décembre 2024 à juin 2025, ce diagnostic avait pour but de dresser un état des lieux fin des situations mais aussi de mieux comprendre et identifier les besoins et les freins rencontrés par les publics concernés dans une démarche d'aller-vers. Cette démarche conduite en partenariat avec les acteurs locaux, témoigne d'un engagement fort de la ville pour agir face à des situations de détresse souvent invisibilisées. Elle a permis de renforcer la veille sociale, d'ajuster les dispositifs d'accompagnement et mieux coordonner les réponses locales face aux vulnérabilités identifiées sur le territoire.

Un exemple de cette démarche concerne la présence, depuis plusieurs années pour certains, de plusieurs hommes vivant dans la cage d'escalier d'un immeuble d'habitation. En situation administrative irrégulière, discrets et travaillant la journée, des hommes étaient invisibilisés des institutions. L'association CITHÉA en lien avec le CCAS et les médiateurs sociaux a pu établir un lien de confiance et de proximité avec eux permettant de mieux comprendre leurs parcours, leurs conditions de vie et leurs besoins. En raison des risques sanitaires et incendie que présentaient cette occupation, la ville en coordination avec les services de l'Etat a organisé une évacuation accompagnée, en veillant à proposer des solutions d'hébergement stables et adaptées aux besoins des personnes. Cette action illustre la capacité de la ville à agir de





manière humaine et concertée en alliant impératifs de sécurité et accompagnement social face à des situations longtemps restées invisibles.

La ville à travers notamment le CCAS et l'équipe des médiateurs sociaux poursuit ce travail d'aller-vers, d'identification et d'accompagnement des publics les plus précaires. Elle s'appuie sur un partenariat local riche mobilisant les acteurs du champ social, sanitaire et de la santé mentale afin de proposer des réponses coordonnées et adaptées aux besoins du public. Cependant, les freins demeurent nombreux, en particulier face aux troubles psychiques, aux problématiques addictives et à la rareté des solutions d'hébergement adaptées.

Informer et sensibiliser la population ivryenne aux questions de migrations climatiques



Outre le travail du CCAS au contact direct des personnes réfugiées, la chargée de mission Coordination linguistique œuvre pour une meilleure compréhension de ces enjeux à la ville. Ainsi, le service Espace Gérard Philipe, en lien avec la chargée de mission Coordination linguistique, a renouvelé une visio-conférence autour d'un déjeuner sandwich avec une vingtaine de collègues pour une visite virtuelle et guidée de l'Ocean Viking et une meilleure connaissance des activités de l'association et accueillera à partir de novembre 2025 une exposition sur l'immigration intitulée « Ivry, terre d'accueil ».

Agir pour l'accès aux droits des populations déplacées du fait du changement climatique

Les maisons de quartier jouent un rôle d'accueil inconditionnel et accompagnent les résident·es étranger·es sur l'ouverture et l'accès à leurs droits, via les Espaces publics internet, les bénévoles écrivains publics mais aussi en orientant vers des professionnel·es de l'accès aux droits (bien qu'il y ait un manque de ressources et d'acteurs de plus en plus important sur lesquelles s'appuyer). Cette aide aux démarches administratives est essentielle, tout comme la mise en place d'ateliers d'apprentissage du français, mais aussi divers ateliers afin de faciliter l'accueil des résident·es étranger·es et l'exercice de leur citoyenneté.



VI - RÉDUIRE – RÉEMPLOI, RECYCLAGE ET DÉCHETS

VI/1 - ENJEUX ISSUS DE LA CONFÉRENCE CLIMAT

Enjeux liés à une économie sociale et solidaire permettant de penser à de nouveaux modes de production et de consommation, socialement et écologiquement responsables.

Il s'agit aussi de prévenir et de réduire la production des déchets (accompagnement et développement de ressourceries et recycleries, généralisation du tri à la source, l'ambition du « zéro déchet », le tri des bio déchets, l'accompagnement des composteurs collectifs...).



Expression graphique de l'atelier.

Cette thématique débattue lors de la Conférence Climat a fait l'objet des votes prioritaires des actions suivantes en décembre 2021 :

- Renforcer la présence dans l'espace public de systèmes de collectes de déchets.

- Développer les capacités du réemploi et accompagner la structuration des filières.
- Impliquer les commerçant·es dans la réduction des déchets à la source.

Cette thématique renvoie ainsi à la prévention, la réduction des déchets, la généralisation du tri à la source mais aussi à la bataille engagée pour la propreté de l'espace public :

Extraits du projet municipal 2020/2026

« Accueillant sur son sol l'usine de traitement des déchets du Syctom, notre Ville, si elle ne porte pas seule la responsabilité de la réduction des déchets incinérés, doit montrer l'exemple. Le moratoire de trois ans sur la deuxième phase du projet de reconstruction de l'usine, obtenu par le Maire, est une avancée positive mais insuffisante qui doit être poursuivie par la recherche de solutions alternatives. »

« Les Ivryen·nes expriment massivement une exaspération face à la dégradation de la propreté de nos espaces communs... »

« Fort·es des expériences réussies (recyclerie La Pagaille, entreprise Maximum, déconstruction Gagarine), nous ferons du réemploi un axe fort de nos politiques publiques ».

VI/2 - LA VALORISATION ET LE TRI DES BIODÉCHETS, ENTRE COLLECTES ET COMPOSTEURS

Réduire l'impact de nos activités sur notre environnement est devenu un impératif vital collectif et interroge nos propres modes de vie individuels. Au cœur de cet enjeu, la baisse de la production de nos déchets quotidiens et leur gestion plus vertueuse, nécessite que nous mettions en place des solutions nouvelles à disposition de toutes les habitant·es de nos villes.

Le territoire du Grand Orly Seine Bièvre et la ville d'Ivry-sur-Seine agissent conjointement et de manière déterminée pour des points d'apport volontaire afin que les habitant·es puissent dépo-

ser les restes alimentaires et ainsi contribuer à ce que la ville s'oriente vers un futur plus écologique et désirable.

Sur les 257 000 tonnes de CO₂ émis par le centre de traitement des déchets du Syctom implanté sur la commune, les ordures ménagères ivryennes représentent 1% du volume traité, soit 6 000 tonnes de CO₂. Environ 25% de nos poubelles sont composées de déchets alimentaires biodégradables, soit 75 kg par an et par habitant·e. Réduire leur envoi à l'incinération est une priorité pour la Ville, alors même que la collecte et





le traitement des déchets sont des compétences transférées au territoire Grand Orly Seine Bièvre. La Ville s'investit dans cet enjeu, en participant à l'élaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du Territoire, adopté en 2024. Ce Plan fixe des orientations sur les collectes et sur la sensibilisation, mais la Ville souhaite aller au-delà.



Les biodéchets représentent un tiers de nos ordures ménagères en moyenne. La plupart sont incinérés ou enfouis, donc générateurs de pollutions. Depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités ont l'obligation de proposer des solutions de tri et de valorisation. **Les biodéchets peuvent être valorisés en biogaz et en compost.** Depuis 2017, la collecte des biodéchets dans les cantines ivryennes atteint en moyenne 1 250 tonnes par mois. Le quartier Monmousseau-Vérollot a été le premier quartier d'expérimentation de la collecte

des déchets alimentaires dès 2018. Interrrompue à la suite de la Covid, la collecte a repris avec l'installation de 19 points d'apports volontaires (PAV) installés sur tout le quartier Monmousseau-Vérollot en mai 2024.

Les quartiers Marat-Parmentier et Monmousseau-Vérollot, un déploiement réussi

Pour l'année 2025, les quartiers Marat-Parmentier et Monmousseau-Vérollot ont vu le déploiement finalisé de **52 bornes d'apport volontaire pour les biodéchets, avec 22 et 30 bornes déployées respectivement.** Cela concerne **8 352 logements, avec un abri-bac pour 200 logements.**

Concernant la sensibilisation des habitant·es aux bons gestes de tri, **les objectifs-cibles sont atteints avec un taux de sensibilisation supérieur à 50%.** Les actions de sensibilisation concernent les permanences, fêtes de quartier et pieds d'immeubles réalisés entre janvier et septembre 2025.

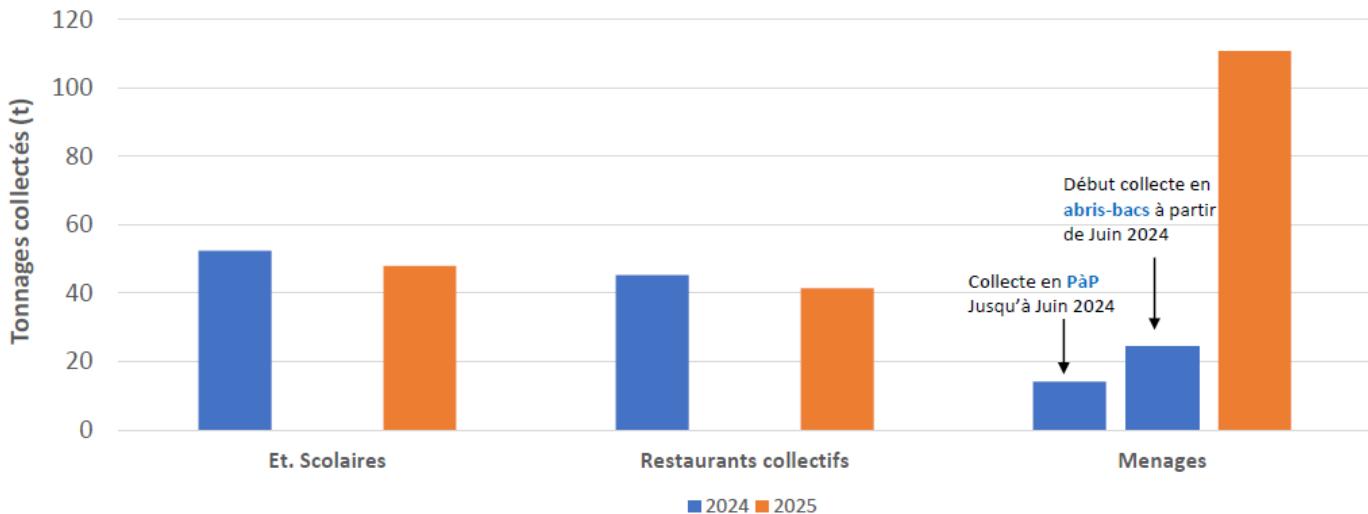
Concernant le tonnage des déchets alimentaires globaux estimés de janvier à septembre 2025, on estime que 201,5 tonnes de déchets alimentaires ont été collectées sur ces deux quartiers. En comparaison, sur la même période en 2024, 136,5 tonnes de déchets avaient été collectées. Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser cette évolution.

	Nombre de logements ciblés	Nombre de logements sensibilisés en porte à porte	Nombre de logements sensibilisés lors des actions dédiées	Taux de sensibilisation
Quartier Monmousseau-Vérollot	5 150	2 621	313	56,7 %
Quartier Marat-Parmentier	3 202	1 762	187	60,8 %

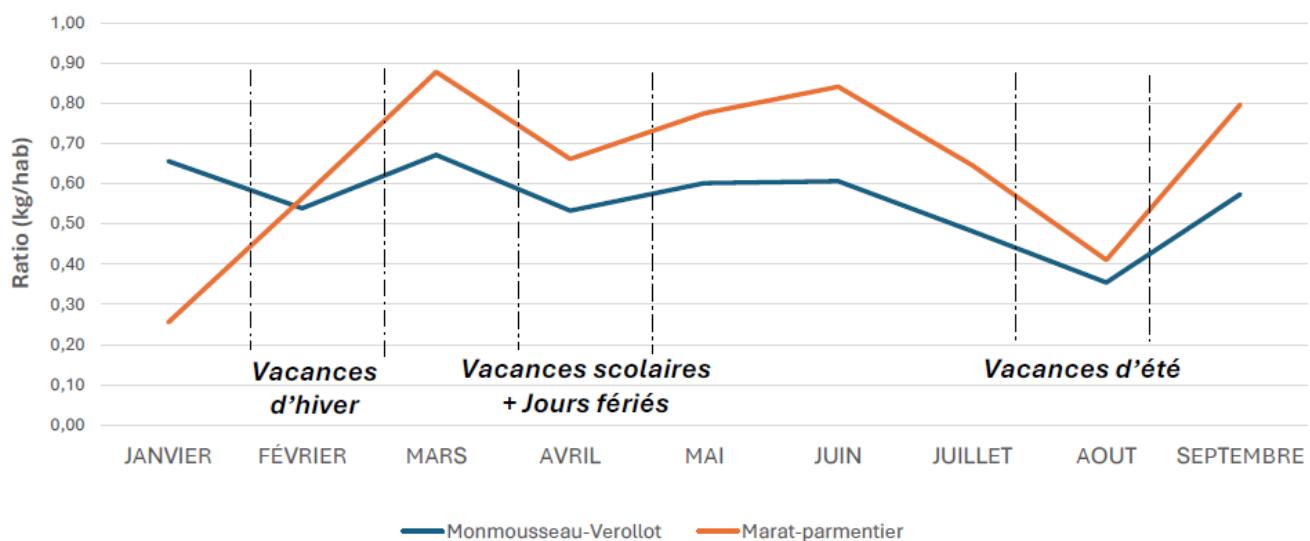
Les bornes d'apport volontaire font leur preuve, passant d'une moyenne de 2 tonnes par mois de déchets alimentaires collectés avant septembre 2024, lorsque la collecte s'effectuait au porte-à-porte, à une moyenne de 8 tonnes par mois entre la mise en service des abri-bacs (sep-

tembre 2024) et la fin de l'année 2024, pour atteindre en 2025 une moyenne de 22 tonnes par mois (calculée de janvier à septembre 2025 sur les quartiers Marat-Parmentier et Monmousseau-Vérollot).

Comparaison des déchets alimentaires collectés lors des 3 premiers trimestres 2024 et 2025, selon les différents producteurs.



Evolution mensuelle de la collecte des déchets alimentaires à l'habitant en 2025 Le quartier Petit-Ivry, un nouveau quartier concerné



Les 22 et 23 septembre 2025, 30 abri-bacs ont été déployés sur le quartier Petit-Ivry. Cela concerne 6 350 logements, soit un abri-bac pour 200 logements. La campagne de sensibilisation a eu lieu entre le 23 septembre et le 16 octobre 2025. Il est trop tôt actuellement pour obtenir des tonnages.

Un objectif ambitieux : une finalisation en 2026

Avec 3 premiers quartiers concernés, c'est 56,8% de la population communale qui est couverte par cette solution en apport volontaire. En

2026, c'est toute la ville d'Ivry qui sera concernée par la collecte des bio-déchets en abri-bacs, selon le calendrier suivant :

- Quartier Monmousseau-Verolloot : implantation et sensibilisation 2^e semestre 2024
- Quartier Marat Parmentier : implantation et sensibilisation 1^{er} semestre 2025
- Quartier Petit Ivry : implantation et sensibilisation 3^e trimestre 2025
- Quartier Centre-Ville : implantation et sensibilisation 4^e trimestre 2025
- Quartier Louis Bertrand- Pierre-Semard: 2026
- Quartier Ivry-Port : 2026





Concernant le compostage, outre les 11 composteurs de quartier, le Grand-Orly Seine Bièvre propose aux habitant·es des composteurs individuels. En 2025, un nouveau module permet de commander son composteur en un clic sur l'appli mobile Grand-Orly Seine Bièvre/Rdv Déchets.



La Médiathèque du Plateau-Monmousseau poursuit son projet de création d'un jardin partagé et a inauguré son composteur collectif sur la maison de quartier en avril 2025. Lors d'un apéritif convivial, le public a été invité à découvrir le compost et à rencontrer Damien Houbron, maître-composteur, afin d'être sensibiliser au tri de ses déchets végétaux.

VI/3 - RENFORCER LA PRÉSENCE DANS L'ESPACE PUBLIC DE SYSTÈMES DE COLLECTES DE DÉCHETS ET LES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LE TRI

A ce jour, la ville d'Ivry-sur-Seine propose sur ses espaces publics, les systèmes de collecte suivants :

- 65 cendriers de rue pour la collecte des mégots de cigarettes installés sur toute la ville
- 3 cendriers d'apport volontaire acquis pour la collecte de mégots de cigarettes, utilisables lors des grands événements organisés par la ville (Ivry en fête, Conférence climat, etc.).
- 5 cendriers de vote installés sur des grands hotspots identifiés sur la ville pour la collecte de mégots de cigarettes

Soit 67 cendriers de plus par rapport à 2024





- 2 bornes à récupération de cartons
- 129 bornes d'apport volontaire (un nombre en augmentation en fonction de la livraison de nouveaux programmes de logements sur la ZAC Ivry Confluences)
- 7 bornes aérien d'apport verre



- 961 corbeilles de rues, soit 21 corbeilles de plus par rapport à 2024
- 73 distributeurs de sacs pour les déjections canines
- 5 bornes d'apport textiles (5 bornes supprimées en 2025 à la suite de vandalisme)

L'appropriation des enjeux avec la mise en place d'actions de sensibilisation

La ville et le Service Propreté Espaces Publics (SPEP) organisent depuis 2021 des opérations de nettoyage citoyen pour sensibiliser la population à la propreté et lutter contre les incivilités, les actions « Plus propre mon quartier ». En 2025, une opération a eu lieu dans le quartier Gagarine-Truillot le 15 mai.





Ces actions sont réalisées en transversalité avec les services suivants :

- Service de Prévention et de Luttes contre les Incivilités avec la présence des médiateur·ices et des ASVP (SPLCI)
- Service Environnement Déchets de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre
- Direction de la Communication et le secteur Commerce.

Après l'obtention fin 2021 lors des journées européennes de l'AVPU du 3^e prix pour son initiative « plus propre mon quartier », Ivry est à nouveau distinguée en novembre 2023 avec un trophée sur la « Sensibilisation » avec le label « propre et net ».

En 2024, la ville obtient une 4^e étoile « éco-propre » de l'AVPU (Association des Villes pour la Propreté Urbaine).

A Ivry en 2025, comme chaque année, des actions de nettoyage citoyen sont menées par le service propreté des espaces publics, s'alliant avec l'association OSE (Organe de sauvetage écologique) sont planifiées pour mener des opérations de nettoyage les cités ci-dessous :

- Dimanche 16 mars : Parc Nord, Quais des berges
- Dimanche 25 mai : Cité Louis Bertrand
- Dimanche 21 septembre : Cité Pierre et Marie-Curie.

Ces opérations permettent de collecter plusieurs tonnes de déchets surtout dans des endroits difficilement accessibles par les services de la ville assurant le nettoyage des espaces.



Un jeu éducatif pour sensibiliser au tri

Dans le cadre de l'éducation à la condition terrestre, des étudiants de l'ESIEA ont collaboré avec la direction de la scolarité et des accueils de loisirs pour concevoir un jeu pédagogique destiné aux enfants.

Objectifs du jeu :

- Sensibiliser les enfants à la protection de la planète.
- Encourager la coopération et l'observation de la nature.
- Apprendre à trier les déchets et reconnaître les éléments naturels.

Déroulé : Les enfants incarnent de jeunes explorateurs chargés de « nettoyer » une forêt en retrouvant des éléments cachés. À la fin, ils trient les objets collectés avec l'aide d'un quiz écologique proposé par les étudiants.

VI/4 - DÉVELOPPER LES CAPACITÉS DU RÉEMPLOI EN ACCOMPAGNANT LA STRUCTURATION DES FILIÈRES ET EN SENSIBILISANT À TOUTES LES ÉCHELLES DE LA VILLE

La sensibilisation au réemploi, un enjeu à toutes les échelles du territoire ivryen

Dans les médiathèques

Les médiathèques se mobilisent pour proposer des expérimentations autour du réemploi et du recyclage :

- Lancement d'un « **arbre à tote-bags** » dans chacune des médiathèques en faisant appel aux dons des usagers et des structures culturelles ivryennes (avril 2025). Le principe : si on a besoin d'un sac pour emmener ses documents empruntés, on prend un tote-bag sur un joli porte-manteau donné par la Pagaille et on le ramène ensuite ou on en ramène d'autres de chez soi, si on en a à donner.
- Afin de limiter le plastique, **certains livres ne sont plus recouverts intégralement de film plastique** (les livres moins empruntés, certains fonds documentaires en adulte ou des livres déjà pelliculés comme les BD). Cette expérience fera l'objet d'un bilan pour voir si la poursuite est envisageable ou pas.
- Conventionnement avec Ammareal, association qui **collecte nos CD désherbés et les revend afin de ne pas les jeter** (dans la continuité du conventionnement avec l'association Recyclivres pour les livres).

Dans les institutions culturelles de la Ville

Les montages d'expositions de la Galerie Fernand Léger tiennent compte de la réutilisation des matériaux des expositions précédentes. Ceci est valable également à l'école d'arts plastiques avec la mise en place d'une matériauthèque, qui prenra plus de place dans la nouvelle école.

Sur le village jeunesse d'Ivry-en-fête

En matière de réduction et de réemploi, au-delà d'une attention quotidienne particulière, la Direction jeunesse a préparé Ivry-en-Fête dans cette logique. En effet, la décoration du village jeunesse du Monde a été pensée autour d'une dizaine d'ateliers dirigés par Laëtitia Zuccarelli et Benjamin Gozlan, artistes ivryen·nes. Ces ateliers avaient pour objectif de sensibiliser les jeunes au réemploi

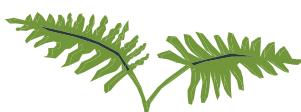
et au recyclage en transformant des matériaux de récupération en éléments décoratifs. Au-delà de l'embellissement de la cour Raspail pour l'événement, cette démarche a permis aux jeunes d'exercer leur créativité et apprendre à réutiliser les matériaux dans une logique d'économie circulaire. L'ensemble des actions portées par la Direction jeunesse s'inscrit dans une démarche pédagogique active visant à sensibiliser et à responsabiliser les jeunes en tant qu'éco-citoyen·nes. Il s'agit de leur transmettre les principes de la responsabilité environnementale, de favoriser l'adoption de comportements durables au quotidien.

Dans les maisons de quartier

En 2025, les maisons de quartier ont défilé lors de la Fête d'Ivry avec un thème en tête : l'éologie. Durant les mois précédents, les habitant·es se sont mobilisé·es pour créer des pancartes porteuses de messages de sensibilisation à la préservation de la nature, ainsi que des costumes originaux confectionnés à partir de vêtement de seconde main, afin d'inciter au réemploi et sensibiliser aux impacts sociaux et écologiques de l'industrie textile.



Durant l'année, la maison municipale de Quartier Centre-Ville a proposé aux habitant·es volontaires des ateliers de fabrication de produits ménagers fait maison alliant économie et écologie en sensibilisant sur les effets néfastes des polluants sur l'environnement, des ateliers Brico-déco pour sensibiliser au recyclage et à la valorisation d'objets. Par ailleurs, les contenants pour rempoter sont réutilisés.





La maison municipale de Quartier Ivry-Port a proposé aux habitant·es volontaires un atelier de création de jouets en matériaux de récupération. En lien avec la chargée de lutte contre les discriminations, un atelier couture de création de serviettes périodiques réutilisables a eu lieu, avec environ 125 serviettes créées.

La maison municipale de Quartier Petit-Ivry met le climat et l'environnement au centre, avec comme boussole de valoriser la créativité des habitant·es tout en promouvant des pratiques écoresponsables. En 2025, la maison de quartier a proposé des ateliers de création parents-enfants sur la thématique des 4 saisons et les écosystèmes avec de la récupération pour inviter au réemploi. En 2026, la maison de quartier prévoit un atelier par trimestre en direction des adultes et des parents accompagnés de leurs enfants sur le tri et le gaspillage alimentaire, ainsi qu'une visite de réserves naturelles.

Dans le cadre de la lutte contre les LGBT+phobies

Dans le cadre de la journée de lutte contre les LGBT+phobies, un atelier « l'art du réemploi au service de l'inclusion » a été proposé à La Pagaille Recyclerie, en partenariat avec la Ville. Cet atelier créatif de fabrication a été pensé sur une approche

écologique et solidaire valorisant le réemploi tout en soutenant les luttes LGBTQI+.

Lors du festival Fripalooza

En octobre 2025, l'espace Robespierre a accueilli la 4^e édition du festival de la seconde main organisé par la Pagaille Recyclerie et la Friperie du 5 : Fripalooza. Une sélection de plus de 10 000 pièces à 8 euros, plus de 1 500 pièces exceptionnelles, mais aussi un stand tattoo, un dj set et un loto drag ont constitué la programmation de cet événement ivryen désormais incontournable.



VI/5 - LA RÉDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE À TRAVERS LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE

La lutte contre le gaspillage, un apprentissage dès le plus jeune âge.

Les actions présentées l'année dernière pour lutter contre le gaspillage alimentaire, ont été reconduites dans les écoles de la ville sur l'année 2024/2025.

- **Le troc alimentaire sur les écoles :** L'enfant qui ne veut pas de son entrée ou de son dessert, les dépose sur la « banque de troc », un·e camarade, peut alors aller en chercher un second s'il a très faim. Les entrées de la veille ou les desserts non consommés peuvent être resservis le lendemain, un enfant peut donc venir choisir une entrée ou un dessert de la veille, ce qui augmente ses possibilités de choix.

Exemple d'écoles concernées : Maurice Thorez, Anne Sylvestre, Langevin, Joliot curie ...

- Petite faim / grande faim : les enfants évaluant leur faim, prennent un jeton en fonction d'une petite ou d'une grande faim, afin de pouvoir avoir une assiette en conséquence.

Exemple d'écoles concernées : Môquet et Thorez

- Revalorisation de biens non consommés : le principe consiste à réutiliser des denrées non consommées comme du pain, du chocolat, des fruits afin de produire un gâteau pouvant être servi au goûter des enfants.

Exemple d'écoles concernées : Guy Moquet, Joliot Curie

- **Composition des assiettes :** a été proposé aux enfants une étagère où ils pouvaient choisir ce qu'ils souhaitaient mettre dans leur assiette

pour composer leur entrée afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Exemple d'écoles concernées : Einstein

Excédents excellents : un projet contre le gaspillage alimentaire.

Le projet Excédents excellents vise à **valoriser les denrées non consommées** en mettant en relation directe, via la plateforme Green Menu, des donateurs (établissements scolaires) et des receveurs (associations).

Déroulement en trois phases :

- Phase 1 : évaluation initiale, pendant trois semaines, une pesée des denrées non consommées a été réalisée dans le quartier d'Ivry Port, couvrant 4 groupes scolaires. Résultat : en moyenne 100 kg de nourriture non consommée chaque semaine, soit 300 kg au total sur la période.
- Phase 2 : nouvelle évaluation, une seconde campagne de pesée a été menée sur trois semaines dans les mêmes établissements. Les deux premières semaines ont montré une baisse de 50 % des déchets alimentaires par rapport à la première phase. Toutefois, cette tendance s'est inversée la troisième semaine, en raison d'une baisse de fréquentation liée à la canicule.
- Phase 3 : expérimentation avec les associations à la rentrée scolaire, une phase de récupération des denrées non consommées a été lancée en partenariat avec des associations locales, pour tester la faisabilité du don alimentaire en temps réel.

La réduction du gaspillage de l'eau : une démarche durable

Depuis 2022, une méthode de **pré-imprégnation** a été expérimentée dans les écoles pour limiter le gaspillage d'eau. Elle repose sur l'utilisation de lingettes réutilisables imprégnées de produits éco-labellisés, sans rinçage.

Les bénéfices de cette méthode :

- Environnementaux :

- Aucun rejet d'eau ou de produits dans les eaux usées.
- Produits éco-responsables sans impact négatif sur l'environnement.

- Amélioration de la qualité de l'air dans les locaux.

- Économiques :

- Réduction de 80 % des consommations d'eau et de produits d'entretien.
- Suppression du besoin d'accès à un point d'eau ou à un système d'évacuation.
- Diminution des maladies professionnelles et accidents du travail.

- Sociaux :

- Amélioration des conditions de travail des agents d'entretien.
- Réduction des troubles musculosquelettiques (TMS) grâce à des outils ergonomiques.
- Moins de contact avec les produits chimiques.

Bilan et relance du projet :

Le bilan 2024 a révélé des **difficultés d'appropriation de la méthode** par les agents. La direction prévoit donc une relance progressive du projet, avec un accompagnement renforcé des équipes. Une nouvelle phase expérimentale est lancée sur les écoles Joliot Curie et Rosalind Franklin, avec l'introduction de chariots de lavage facilitant une utilisation plus respectueuse de l'eau.

Équipements de restauration : vers des pratiques plus durables

1. Lave-vaisselle écologique

Un nouveau lave-vaisselle à **dérochage hydraulique** avec multi-jets a été installé. Il permet :

- **Une réduction de la consommation d'eau à 1 litre/minute** (contre 13 litres/minute avec une douchette).
- Une suppression des TMS liés à l'utilisation de la douchette.
- **Un amortissement en 5 ans**, malgré un coût d'achat supérieur de 20 %, grâce aux économies d'eau et d'électricité.

2. Plateaux compartimentés en inox

Depuis 2025, l'école Rosalind Franklin expérimente des plateaux compartimentés en inox, en remplacement des plateaux plastiques.





Avantages pour les enfants :

- Meilleure autonomie dans le choix et l'ordre de consommation des aliments.
- Repères visuels facilités pour identifier les aliments.
- Quantités mieux adaptées à leur appétit.
- Plateaux ergonomiques et adaptés à leur taille, limitant les glissements.

Bénéfices pour la collectivité :

- Fin du plastique, en conformité avec la loi Égalim.
- Réduction du matériel jetable : de 56 480 € en 2022 à 17 614 € en 2025.
- Praticité renforcée en cas de panne dans les offices, grâce à la facilité de lavage des plateaux inox.

La lutte contre le gaspillage, même en vacances

Les trois centres de vacances poursuivent leurs efforts en matière de réduction des déchets et d'économie circulaire.

Chaque chef de cuisine met en œuvre des pratiques concrètes pour limiter les emballages plastiques et optimiser la gestion des denrées.

Au centre de vacances des Mathes, l'huile de friture usagée continue d'être collectée et recyclée par une société locale, illustrant la mise en pratique de la circularité.

Des composteurs ont été installés dans chaque centre et le tri sélectif est systématiquement pratiqué.

Ces actions complémentaires visent à réduire le gaspillage alimentaire, à valoriser les déchets et à renforcer le lien avec les producteurs partenaires.

VI/6 - IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES MENÉES PAR LA VILLE EN MATIÈRE DE RÉEMPLOI, RECYCLAGE ET DÉCHETS – INDICATEURS

Evolution du tonnage des déchets collectés de 2021 à 2025

	2021	2022	2023	2024	2025 (de janvier à septembre)	Commentaires
Dépôts sauvages	1324.77 T	1163.4 T	1119.85 T	1128.1 T	480,80 T	Les chiffres de tonnages sont sensiblement les mêmes que pour la même période en 2024
Delta en %/2021		-12,2%	-15,5%	-14,8%		
Propreté (corbeilles, cantonniers, balayeuses)	567.31 T	436.11 T	638.32 T	663,76 T	557,18 T	A noter que les chiffres des balayeuses n'étaient pas inclus avant 2025
Delta en %/2021		-17,8%	+12,5%	+17%		
Déchets verts liés à l'activité des CTM	242.66 T	144.22 T	86.56 T	81.38 T	24,92	Déchets collectés sur Lamant dans le cadre des activités principalement du service des espaces verts. Le tonnage des déchets verts est en baisse depuis 2021 et cette baisse continue en 2025. Cette baisse peut être expliquée par l'externalisation de certaines activités, notamment l'élagage, mais aussi par la mise en place de la gestion différenciée.
Delta en %/2021		-40,6%	-64,3%	-65.5%		

VII - L'EXEMPLARITÉ DU SERVICE PUBLIC

VII/1 - LA 3^E ÉDITION DE LA CONFÉRENCE CLIMAT

Dans le projet municipal 2020-2026, il est indiqué « Tous les deux ans, une Conférence Climat permettra de faire le bilan de nos actions et de débattre des inflexions à opérer. ». La 1^{ère} édition de la Conférence Climat en 2021 a été le temps de la concertation citoyenne pour la co-construction collective d'un plan d'actions. La seconde édition en 2023 a été le temps du bilan à mi-mandat, afin de présenter à la population les avancées de la municipalité et de ses partenaires. La troisième édition, organisée le 17 mai 2025 au Robespierre, fut le temps du bilan et des nouvelles perspectives.

Une matinée en direction des agent·es

Pour la première fois cette année, le Forum de la Conférence Climat a ouvert ses portes un jour plus tôt afin de consacrer la matinée du vendredi 16 mai aux agent·es de la collectivité, l'occasion de dresser ensemble le bilan des actions menées par la municipalité et l'administration en matière de

transition écologique, mais également de se projeter vers l'avenir en échangeant autour de nos pratiques communes.

Les agent·es du secteur énergie et de la Direction jeunesse se sont rendu·es disponibles afin de tenir leurs stands thématiques et présenter leurs actions à leurs collègues. L'Espace Gérard Philipe a animé un atelier de co-construction afin de réfléchir collectivement aux conséquences du dérèglement climatique dans nos différents métiers. La Direction des ressources humaines a proposé des focus sur les formations existant en lien avec la transition écologique. Enfin, la Culture scientifique a exposé les conséquences du changement climatique avec un atelier utilisant la Micro-Folie, le musée numérique de la ville, et des expériences scientifiques. Cette matinée fut un succès, avec une participation de plus de 250 agent·es et des retours enthousiastes.

VII/2 - LE BUDGET, UN OUTIL POUR CLASSEZ NOS DÉPENSES SELON L'IMPACT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En 2025, la Direction des services financiers a rempli une nouvelle annexe au compte administratif intitulée « impact du budget pour la transition écologique », rendue obligatoire par la loi de Finances pour 2024. Cette annexe, aussi appelée « budget vert », vise à mesurer l'impact du budget de la commune sur la transition écologique en analysant les investissements réalisés par la mairie. Trois niveaux de classification des investissements sont possibles : favorable, neutre ou défavorable. Cet outil d'analyse a pour objectif une meilleure intégration des enjeux environnementaux dans les politiques portées par la Ville.

Pour cette première année d'application, seulement une partie des dépenses d'investissement devaient être analysées suivant un seul axe : l'atténuation du changement climatique. A partir de 2026, toutes les dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de l'emprunt) seront à analyser à travers les axes « atténuation du changement climatique » et « biodiversité ».

Enfin, en 2027, viendront s'ajouter 3 axes : « gestion des ressources en eau », « transition vers une

économie circulaire » et « prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ».

L'annexe environnementale du compte administratif 2024 de la commune fait apparaître un bilan globalement favorable : sur 16 376 084 € de dépenses d'investissement analysées (soit 65% de l'ensemble des dépenses d'investissement de la commune réalisées en 2024, hors remboursement de l'emprunt), 4 857 180 € ont été classées comme étant favorables à l'environnement selon l'axe de l'atténuation du changement climatique. Les dépenses restantes, soit 11 518 408 €, ont été classées neutres.

Ces 29,6% de dépenses favorables concernent des opérations importantes mises en œuvre par la commune en 2024 : réhabilitation énergétique du centre administratif Denise Millerioux, végétalisation de la place Voltaire, végétalisation de la cour du groupe scolaire Rosalind Franklin, achat de véhicules électriques, aménagement vert de la rue Michelet ou encore réhabilitation énergétique du groupe scolaire Orme au Chat.





Présentation agrégée par fonction

Fonction (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	6 979 295 €	2 876 372 €	0 €	0 €	4 102 547 €	375 €
0-5	Gestion des fonds européens	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
1	Sécurité	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 456 892 €	1 185 006 €	0 €	0 €	1 271 886 €	0 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 681 426 €	150 841 €	0 €	0 €	1 530 585 €	0 €
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	798 325 €	0 €	0 €	0 €	798 205 €	120 €
4-3	APA	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
5	Aménagement des territoires et habitat	2 974 886 €	293 671 €	0 €	0 €	2 681 215 €	0 €
6	Action économique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
7	Environnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
8	Transports	1 485 259 €	351 290 €	0 €	0 €	1 133 970 €	0 €
	Total	16 376 084 €	4 857 180 €	0 €	0 €	11 518 408 €	495 €

Extrait de l'annexe environnementale du CA 2024 de la commune

VII/3 - LES CHANGEMENTS DE PRATIQUE EN INTERNE, POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE TRANSITION

En 2025, le **Groupe Transition Ecologique** s'est de nouveau rassemblé lors de deux réunions dans le premier semestre de l'année et une réunion à venir pour la fin de l'année. Cet espace de discussion permet aux référent·es de partager les enjeux rencontrés dans leurs directions et services vis-à-vis de la transition écologique, et de préparer ensemble les contributions au présent Rapport Développement Durable. Cette année, certain·es membres du Groupe Transition Ecologique se sont particulièrement investi·es pour l'organisation de la matinée destinée aux agent·es lors de la 3ème édition de la Conférence Climat.

La **Direction jeunesse**, dans une volonté de valoriser la participation des jeunes sur les thématiques de Développement durable, a participé à la Conférence Climat du 17 mai 2025. À cette occasion, les maquettes réalisées par les élèves de la classe SEGPA horticulture du collège Politzer ont été présentées au public. Par ailleurs, un quiz interactif sur le Développement durable, co-construit avec les jeunes, a été proposé aux participants. Parallèlement, trois élèves de l'IPSA accompagnés par la Direction jeunesse étaient présents afin de présenter leur projet de création d'une application mobile destinée à recenser les espaces de dépôt des déchets sur la ville. Cette initiative s'inscrit dans une démarche complémentaire à la renaturation, en favorisant une meilleure gestion des déchets et une ville plus propre et plus durable.

Par ailleurs, afin de réactiver les connaissances nécessaires à la rédaction de ce rapport, le Service Coordination et Valorisation des Actions Jeunesse (SCVAJ) a organisé un temps d'échanges convivial à destination de l'ensemble des agent·es de la Direction. Cette rencontre, centrée sur les 17 Objectifs de Développement durable et les sept thématiques du rapport municipal, s'est appuyée sur la roue du Développement durable et un quiz Kahoot illustrant leur mise en œuvre à Ivry-sur-Seine et au sein de la Direction jeunesse.

La **Direction de la scolarité et des accueils de loisirs éducatifs** s'est engagée très tôt sur les questions écologiques, en veillant à réduire son impact carbone au quotidien. Par exemple, pour les déplacements, des vélos et des trottinettes sont mis à disposition des agent·es afin de limiter l'usage de la voiture. Concernant les impressions, le service veille à ne pas surconsommer de papier et à réutiliser les feuilles encore utilisables comme brouillons. La consommation électrique est également prise en compte : la direction priviliege la fermeture des volets pour maintenir une température acceptable dans les locaux, plutôt que de recourir systématiquement à la climatisation.

Concernant le **Pôle Familles**, des changements en interne permettent de réduire leurs impacts.

Campagne de calcul du Quotient familial

Depuis trois ans, la campagne du quotient familial se fait par voie dématérialisée uniquement. Certaines démarches sont réalisées par voie dématérialisée comme l'inscription aux séjours vacances, les inscriptions scolaires ou encore la demande de prélèvement automatique pour la facturation de la petite enfance.

Les cartes QF ne sont plus imprimées mais téléchargeables sur l'espace démarches des usagers. Ainsi, ce sont plus de 6500 fiches QF qui ne sont plus imprimées. La commande de papier a été réduite de moitié grâce à ces actions (150 rambettes commandées cette année).

Depuis l'été 2023, la mise en place des horaires d'été permet de s'adapter à la fois aux périodes de grosses chaleurs lors des mois de juillet et août et de bénéficier également d'une lumière naturelle, réduisant de fait, nos besoins en électricité.

Facturation et relances

Par ailleurs, depuis 2019, le service pôle familles laissait le choix aux usagers d'opter pour la facture électronique ou transmise par voie postale. **Depuis cette année, la globalité des factures est générée automatiquement par voie électronique, hormis la facturation ponctuelle des activités sportives.** Seuls les usagers sans adresse mails reçoivent la facture par voie postale (soit environ 300 usagers par mois).

En juin 2025, une expérimentation a été mise en place permettant l'envoi par mail des relances de factures impayées avant passage en perception. Cette action permet de réduire considérablement le nombre de passage en perception. La mise en place du prélèvement automatique qui est effective depuis le début de l'année civile 2025 a pour objectif notamment de réduire les impayés et d'éviter les relances. Ainsi, ce sont 170 factures qui sont générées par mois pour 134 paiements par internet et 3 par prélèvement automatique.

Archives papier

De plus, les agents du service pôle familles intègrent désormais les pièces des usagers nécessaires à la constitution des dossiers familles directement dans le logiciel concerto (documents juridiques, par exemple les jugements relatifs à la résidence de l'enfant), ainsi, il n'y a plus d'archives

dans les locaux, hormis les archives papiers liées à la tenue de la régie de recettes.

Cependant, le Trésor Public impose au régisseur du service Pôle Familles de numériser ou de photocopier l'ensemble des chèques reçus. A ce titre, tous les chèques sont alors numérisés pour les archives. Les chèques CESU sont également numérisés pour affranchissement dématérialisé, ce qui réduit là encore drastiquement l'usage du papier et fluidifie les processus avec les partenaires externes.

Enfin, la mise en place des e-CESU (chèques CESU dématérialisés) est un projet que le service Pôle Familles souhaite mettre en place dès que possible en lien avec la DSi.

Concernant le service Petite enfance, une attention est portée à la réduction des impacts sur plusieurs volets :

Réduction de la consommation de papier :

- Envoi par mail des dossiers crèches privilégié (selon retour des parents).
- Impression du Règlement de fonctionnement des EAJE municipaux limitée : Affiche avec QR code permettant aux parents de prendre connaissance de ce document via leur portable
- Campagne visant à partager de recettes de cuisine pour la Petite enfance via des capsules audiovisuelles. Pas d'impression, information uniquement par affiche avec QR Code.

Par ailleurs, le service a participé à la journée thématique organisée par les Pro de la Petite enfance et label Vie « Les rencontres nationales Ecologie et la Petite enfance » à Bobigny le 5 juin 2025. Un partage en réunion de Service a eu lieu par la suite et des réflexions sont maintenant à poursuivre pour mettre en place des projets en lien avec la nature dans les crèches. Dans une première intention, il serait nécessaire de sensibiliser les professionnel·e·s aux bienfaits de la nature pour les enfants (développement de l'agilité, des muscles, de la motricité fine, développement la créativité car les enfants s'amusent avec ce qu'ils trouvent -feuilles, cailloux, ...- réactiver les savoirs de la nature, médiation animale, ...). La plateforme « Fourmis et Compagnie pourrait être aidante pour atteindre cet objectif. Il s'agit d'une plateforme





collaborative gratuite et interactive créée par la Fondation Terra Symbiosis et le Muséum national d'histoire naturelle notamment.

Enfin, le Service a mis en place depuis plusieurs années des ASSD, des Agents de sensibilisation au Développement durable au nombre de 4.

Concernant le service Vacances, les projets pédagogiques 2025 ont été construits avec les directrices et directeurs de séjours afin d'assurer la continuité des actions éco-responsables initiées les années précédentes.

Deux séminaires ont été organisés avant chaque période de séjours, c'est-à-dire avant les saisons hivernale et estivale. Parmi ces séminaires, l'un a été destiné aux directeurs et directrices de séjours, tandis que l'autre a réuni ces responsables avec leurs équipes éducatives.

Ces temps de préparation permettent de sensibiliser, former et accompagner les équipes dans la mise en œuvre concrète des principes de développement durable sur le terrain, garantissant ainsi une continuité entre les politiques municipales et les pratiques éducatives.

Par ailleurs, l'année 2025 marque une transition numérique complète des échanges avec les familles :

- Environ 16 550 courriels ont été envoyés,
- Aucun courrier papier n'a été utilisé pour la saison estivale, permettant de réduire significativement l'empreinte écologique.

De plus, un partenariat avec la mairie de Royan a été mis en place pour le recyclage des cartons de livraison du centre des Mathes. Des ramassages réguliers sont désormais effectués, renforçant la cohérence locale des actions de tri et de valorisation des déchets.

La Direction des bâtiments communaux met en œuvre deux actions qui permettent de réduire significativement nos impacts en tant qu'organisation :

- Mise en place de la méthode de nettoyage par pré-imprégnation qui a permis de diminuer de 47% l'utilisation de détergent depuis 2019 ainsi que la consommation d'eau.
- Mise en place du tri dans les bureaux et amélioration des conditions de travail grâce au rem-

placement des poubelles individuelles par des poubelles collectives : des poubelles jaunes ont été installées aux centres administratifs Denise Millerioux (anciennement Saint Just), Casanova et Cachin en 2024 et aux centres administratifs Coutant et Pablo Neruda, médiathèque, CMPP Jenny Aubry et Centre technique Lamant en 2025. Sur les 8 bâtiments concernés, le remplacement des poubelles individuelles par des poubelles collectives permet une disparition de 65% des poubelles. Cette réduction a des avantages multiples :

- Baisse de l'utilisation des sacs poubelles,
- Moins de poubelles de tri donc moins d'erreur de tri
- Trois fois moins de gestes répétitifs à faire pour les équipes de nettoyage.

La Direction de la communication porte une attention à la réduction de ses impacts sur trois champs :

Gestion des supports imprimés :

- Poursuite de l'objectif de 30% de réduction de papier (notes envoyées pour appeler à la rationalisation dans les services et directions).
- Réduction des quantités dans les déploiements des supports imprimés liés aux plans de communication, en lien avec les retours de diffusion.
- Optimisation des impressions internes grâce à un système de calibrage des impressions afin d'éviter au maximum le gâchis de papier et de limiter notre consommation d'encre.

Gestion des canaux numériques :

- Poursuite du déploiement d'un nouveau système CRM (customer relationship management) permettant une rationalisation des envois de mailings afin de limiter l'empreinte environnementale liées à ces envois.
- La refonte du site internet de la ville a donné lieu à un cahier des charges attentif à son éco-conception : réduction du nombre de pages et de contenus multimédia, outil d'optimisation du poids des images, hébergement des vidéos sur Youtube pour en optimiser le poids, le nombre de PDF hébergés sur le site en téléchargement direct doit être revu à la baisse et strictement limité en poids ; demande d'un hébergement du site sur un serveur écoresponsable utilisant des énergies renouvelables (OVH, Scaleway, Infomaniak, etc.) ; déploiement du système de chargement

paresseux (lazy loading) permettant un chargement seul des éléments nécessaires à l'affichage initial, minifier le code (HTML, CSS, JavaScript) pour réduire la consommation des ressources serveur ainsi que tous les autres outils pour alléger au maximum le site, minification du code (HTML, CSS, JavaScript) pour réduire la consommation des ressources serveur ainsi que tous les autres outils pour alléger au maximum le site.

- L'ergonomie du site et le contenu des pages est également pensé pour simplifier l'accès à l'information. Les contributeurs seront formés en ce sens pour respecter les normes d'accessibilité (langage clair, alternatives textuelles aux contenus visuels, balises alt renseignées, respect du balisage, choix de contrastes adaptés...). L'ensemble des pages du site doit également être accessible en lecture audio et la méthode FALC (Facile à Lire et à Comprendre) intégrée au maximum. Actuellement, l'outil utilisé pour la lecture audio de nos pages est ReadSpeaker, qui permet une lecture en français pour les personnes malvoyantes mais aussi une lecture en certaines langues étrangères. L'objectif est d'arriver à 80% d'accessibilité sur le site Internet.

Gestion événementielle :

- Poursuite des objectifs de réduction de l'empreinte environnementale des événements du calendrier municipal : augmentation de l'offre végétarienne dans les buffets proposés, dons alimentaires à des associations en cas de denrées non utilisées après un évènement (conformément aux règles d'hygiène), réemploi du matériel de scénographie lorsque cela est possible (nappes, panneaux d'expositions...). En ce sens, des dispositifs spécifiques sont mis en place lors d'Ivry en fête, plus gros évènement du calendrier municipal : interdiction des assiettes, couverts, verres et pailles en plastique non réutilisables ; installation de corbeilles de tri pour favoriser le tri sélectif ; distribution de cendriers portatifs ; collecte des huiles de fritures usagées. Ces mesures ont vocation à être élargies à d'autres événements municipaux.

Concernant la **Direction des Systèmes d'Information**, des actions de sensibilisation ont été menées au sein de la Direction Générale, auprès de l'élu en charge du numérique et en Comité de direction sur le sujet du numérique responsable. L'objectif est d'élaborer une stratégie dédiée. Cette dernière doit notamment permettre de réduire les impacts néfastes du numérique à Ivry tout en mobilisant le numérique comme levier pour accompagner la transition écologique.

Les agent·es de la Direction des Systèmes d'Information ont également bénéficié d'une sensibilisation, comprenant une présentation des enjeux principaux du sujet ainsi qu'un test avec l'outil Pix. Les résultats ont montré que plus de la moitié d'entre eux maîtrisent les bases du sujet.

Par ailleurs, la fin du support de Windows 10 et les contraintes de sécurité associées poussent la ville à renouveler une partie du parc d'ordinateurs non compatibles avec Windows 11. Dans l'objectif d'allonger la durée de vie des matériels, le service support et déploiement privilégie systématiquement le renforcement des performances des unités centrales lorsque c'est possible et limite au maximum l'achat de matériel neuf.

Ainsi, près de 35 % des ordinateurs qui auraient été considérés obsolètes ont pu être conservés dans le parc.

Enfin, en amont de l'achat d'ordinateurs, de smartphones et d'écrans en lot, la direction compare plusieurs critères entre plusieurs modèles : techniques, financiers, logistiques ou encore environnementaux. Ce dernier volet prend en compte l'indice de réparabilité des terminaux qui en disposent, ou encore les labels. Près de 350 unités ont été commandées en 2025 en tenant compte de l'ensemble de ces éléments.

Enfin, la **Direction de la culture** met en œuvre des pratiques de sobriété au quotidien.

Ainsi, le **Théâtre des Quartiers d'Ivry (TQI)** a signé en 2025 pour les années 2025 à 2027, une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'état, la ville et le Conseil départemental du Val-de-Marne. Par celui-ci, le TQI s'engage à mettre en œuvre le CACTE, Cadre d'action et de coopération pour la transition écologique proposé par l'Etat.





À ce titre, il met en œuvre

- un engagement en matière méthodologique sur la première année de la présente convention.
- des engagements thématiques qu'il a choisis en dialogue avec les partenaires publics signataires de la présente convention. Le TQI doit, pour chacun des différents engagements choisis, mobiliser différents leviers. Les engagements choisis par le TQI sont :
 - la réduction des consommations d'énergie et d'eau ;
 - la réduction et la gestion des déchets et des pollutions ;
 - l'adaptation et la durabilité du bâti culturel et d'enseignement.

Le Hangar se mobilise aussi dans des actions favorisant des pratiques de sobriétés au quotidien : sensibilisation de l'équipe au non-gaspillage énergétique (extinction des lumières, contrôle du chauffage / climatisation) ; attention particulière au tri des déchets et utilisation d'écocup ; actions afin d'encourager des formes de mobilités durables ; transition vers des éclairages scéniques et publics de type led ; réparation et réemploi du matériel technique autant que possible, don du matériel ne pouvant plus être réparé à la Ressourcerie du Spectacle.

Enfin, la programmation culturelle est pensée afin de réduire les déplacements et valoriser les talents du territoire, en invitant de nombreux·ses artistes locaux·les. Ainsi, en 2025 :

Artistes-intervenant.es ivryen.nes :

- Rencontre autour d'un album jeunesse sur Oum Kalthoum co-écrit par une ivryenne Anne Jouve (janvier 2025) + participation de femmes d'un groupe de danse orientale de la maison de quartier Ivry-Port.
- Rencontre avec l'auteur Florian Forestier, ivryen autour de ses livres qui évoquent son autisme (février 2025) avec le Duende
- Rencontre autour des SKF autour du livre de l'auteur ivryen Gérard Streiff (avril 2025)
- Nathalie Lévy, paysagiste : participation à la fête de la Nature avec deux ateliers (mai 2025)
- Christophe Maynard, pianiste : concert littéraire Jane Austen (septembre 2025)

Artistes du département :

- Compagnie Miss O Youk, Alfortville (mars 2025)

Programmation de restitution de projets en utilisant des ressources du territoire :

- Classe de CM2 / Semaine mémoire / partenariat Archives / podcasteur ivryen Nicolas Jorio (janvier 2025)
- Rencontre autour du résistant Pierre Rigaud, ivryen par son petit-fils (janvier 2025)
- Rencontre jeunesse africaine et patrimoine avec une asso ivryenne Patrimundus (mars 2025)
- Lancement des Bidouilleur·euses : ateliers créatifs proposés par des usagers sur la médiathèque Monmousseau (mars 2025)
- Atelier observation petites bêtes avec Sciences à Ivry, présentation de l'APAI et des hérissons pour la fête de la nature à la médiathèque Monmousseau (mai 2025)
- Restitution des chorales des collèges Halimi et Molière (juin 2025)
- Associations Le Soft, La Pagaille, Les Fablonnettes > vendredis de l'Insurrection sur Ivry-Port (été 2025)
- Chorale des Voixzines, participation à la soirée Matrimoine (septembre 2025)
- Vente de miel de l'APAI lors d'une rencontre sur les abeilles (octobre 2025)
- Journée culture malgache avec une asso ivryenne (novembre 2025)
- Temps fort musique brésilienne avec l'association Les Tambours d'Ivry : ateliers, projection, rencontre (novembre 2025)
- Soirée lancement des Conf Pop sur le thème de l'alimentation avec l'Etal solidaire et la cantine de la Pagaille (novembre 2025)
- Spectacle opéra chinois avec l'association ivryenne l'Opéra Quanchou + lectures d'albums bilangues pour les enfants (décembre 2025)
- Soirée jeux en partenariat avec l'association Solidaritess (décembre 2025)

